

L'ÉCONOMISTE EUROPÉEN

ABONNEMENTS

à partir du 1^{er} de chaque mois
France & Algérie : Un an... 25 fr.
 — Six mois... 14 fr.
Étranger (U.-P.) : Un an... 32 fr.
 — Six mois... 18 fr.

Paraissant le Vendredi

Rédacteur en chef : **Edmond THÉRY**

PRIX DE CHAQUE NUMÉRO :

France : 0 fr. 50 ; Étranger : 0 fr. 60

Adresse télégraphique : **Éconopéen-Paris**

INSERTIONS

Ligne anglaise de 5 centimètres
 Annonces en 7 points 2-50
 Réclames en 8 points 4 »
 Ce tarif ne s'applique pas aux annonces
 et réclames d'émission.

TÉLÉPHONE : Central 46-61

N° 1172. — 45^e volume (26)

Bureaux : 50, Rue Sainte-Anne, Paris (2^e Arr^t)

Vendredi 26 Juin 1914

SOMMAIRE DU N° 1172

STATISTIQUE GÉNÉRALE : Situation de toutes les Banques d'émission. — Cours et Revue des Changes, Numéraire et Métaux précieux. — Pages 801 à 804.

CHRONIQUE MONÉTAIRE. — Les Mouvements d'or en Angleterre. La Circulation monétaire aux États-Unis. — Le Taux officiel de la piastre indo-chinoise. — La Frappe des monnaies et la circulation monétaire en Perse. — Pages 804 et 805.

SITUATION FINANCIÈRE GÉNÉRALE. — Page 805.

FRANCE. — La Politique. — QUESTIONS DU JOUR. — La Réforme agraire russe de 1906 (Suite) Edmond Théry. — Les Émissions et introductions en France pendant le premier semestre de 1914. — La Réforme de la publicité imposée aux sociétés par actions. — Le Commerce extérieur de la France en mai 1914. — Loi du 29 mars 1914, concernant la contribution foncière des propriétés bâties et non bâties, et l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières françaises et étrangères. — Pages 806 à 816.

INFORMATIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES. — L'Emprunt 3 1/2 0/0 amortissable français. — Le Dividende de la Banque de France. — Ateliers et Chantiers, etc. — Pages 816 à 817.

PETITES NOUVELLES. — Page 817.

REVUE HEBDOMADAIRE DU MARCHÉ FINANCIER DE PARIS.

REVUE COMMERCIALE : Blé, Sucre, Vin, etc. — Pages 818 à 822.

CORRESPONDANCES HEBDOMADAIRES ET DOCUMENTS SUR :

ALLEMAGNE : Pages 823 et 824. — **ANGLETERRE** : Pages 824 et 825. — **DANEMARK** : Pages 825 et 826. — **ESPAGNE** : Page 826.

GRÈCE : Pages 826 et 827. — **ITALIE** : Page 828. — **SUISSE** : Page 829. — **AMÉRIQUE** : Page 830. — **ASIE** : Page 830.

MINES D'OR : General Mining and Finance Corporation, Limited. — Informations diverses. — Marchés de Londres et de Paris. — Pages 831 et 832.

SITUATION HEBDOMADAIRE

des Banques d'Émission de l'Europe (En millions de francs)

DATES	Encaisse métallique		Circulation fiduciaire	PRINCIP. CHAPITRES					Taux de l'escompte
	Or	Argent		C/courus et dépôts particuliers	Portefeuille escompte	Avances s' valeurs mobilières			
FRANCE — Banque de France									
1913 26 juin	3.317	624	5.399	732	1.656	749			4
1914 11 juin	3.824	637	5.950	912	1.529	765			3 1/2
1914 18 juin	3.875	642	5.917	945	1.599	753			3 1/2
1914 25 juin	3.976	638	5.852	1.017	1.612	743			3 1/2
ALLEMAGNE — Banque de l'Empire									
1913 15 juin	1.349	568	2.220	862	1.304	102			6
1914 31 mai	1.641	402	2.517	1.053	1.096	83			4
1914 7 juin	1.657	406	2.387	1.105	1.005	74			4
1914 15 juin	1.695	414	2.293	1.225	978	80			4
ALLEMAGNE — Banques locales									
1913 15 juin	75	13	177	103	163	52			»
1914 31 mai	68	12	169	102	152	80			»
1914 7 juin	71	13	176	112	147	81			»
1914 15 juin	76	13	180	124	145	88			»
ANGLETERRE — Banque d'Angleterre									
1913 26 juin	960	»	716	1.033	905	»			4 1/2
1914 11 juin	923	»	717	1.042	966	»			4 1/2
1914 18 juin	967	»	710	1.047	936	»			3
1914 25 juin	998	»	717	1.123	1.060	»			3
ANGLETERRE — Banques d'Ecosse									
1913 24 mai	148	20	199	»	»	»			»
1914 28 mars	129	22	179	»	»	»			»
1914 25 avril	134	21	187	»	»	»			»
1914 23 mai	153	20	204	»	»	»			»
ANGLETERRE — Banques d'Irlande									
1913 26 avril	102	10	216	»	»	»			»
1914 28 février	107	10	202	»	»	»			»
1914 28 mars	105	10	198	»	»	»			»
1914 25 avril	103	10	209	»	»	»			»

DATES	Encaisse métallique		Circulation fiduciaire	PRINCIP. CHAPITRES					Taux de l'escompte
	Or	Argent		C/courus et dépôts particuliers	Portefeuille escompte	Avances s' valeurs mobilières			
AUTRICHE — Banque d'Autriche-Hongrie									
1913 15 juin	1.270	269	2.331	266	922	222			6
1914 31 mai	1.319	309	2.404	236	864	181			4
1914 7 juin	1.319	307	2.297	296	818	189			4
1914 15 juin	1.320	309	2.215	295	747	184			4
BELGIQUE — Banque Nationale									
1913 19 juin	224	65	946	71	658	62			5
1914 4 juin	259	80	970	75	691	54			4
1914 11 juin	259	73	966	55	650	49			4
1914 18 juin	259	79	951	53	627	50			4
BULGARIE — Banque Nationale									
1913 27 mai	56	21	185	152	55	75			6 1/2
1914 13 mai	56	30	172	185	44	61			6 1/2
1914 20 mai	55	30	178	182	43	62			6 1/2
1914 27 mai	55	30	177	173	43	61			6 1/2
DANEMARK — Banque Nationale									
1913 31 mai	113	»	208	8	59	11			5 1/2
1914 31 mars	112	»	205	9	57	10			5 1/2
1914 30 avril	111	»	214	9	62	11			5 1/2
1914 31 mai	115	»	220	9	59	11			5 1/2
ESPAGNE — Banque d'Espagne									
1913 21 juin	456	754	1.834	442	393	198			4 1/2
1914 6 juin	523	723	1.906	474	431	176			4 1/2
1914 13 juin	525	725	1.901	476	426	179			4 1/2
1914 20 juin	528	729	1.890	477	429	174			4 1/2
GRÈCE — Banque Nationale									
1913 13 mai	18	3	203	201	43	34			»
1914 13 mars	26	2	228	217	33	29			»
1914 13 avril	26	2	219	227	34	30			»
1914 13 mai	29	2	219	226	44	29			»
HOLLANDE — Banque Néerlandaise									
1913 14 juin	339	19	633	9	167	136			4
1914 30 mai	343	18	665	10	183	139			3 1/2
1914 6 juin	341	18	648	17	186	127			3 1/2
1914 13 juin	338	18	645	12	181	123			3 1/2
ITALIE — Banque d'Italie									
1913 31 mai	1.125	124	1.532	206	463	97			6
1914 10 mai	1.111	162	1.554	193	432	83			5
1914 20 mai	1.111	102	1.525	201	487	75			5
1914 31 mai	1.113	100	1.557	201	500	79			5
ITALIE — Banque de Naples									
1913 10 mai	217	16	413	77	163	29			6
1914 20 avril	220	16	598	77	165	31			5 1/2
1914 20 avril	220	16	403	74	170	31			5 1/2
1914 10 mai	220	16	403	71	168	31			5
ITALIE — Banque de Sicile									
1913 10 mai	49	6	96	45	74	6			6
1914 20 avril	49	6	96	42	71	6			5 1/2
1914 30 avril	50	6	95	41	72	6			5 1/2
1914 10 mai	50	6	94	42	71	6			5
NORVÈGE — Banque de Norvège									
1913 30 avril	54	»	144	11	80	6			5 1/2
1914 28 février	62	»	143	15	86	7			4 1/2
1914 31 mars	62	»	151	11	95	7			4 1/2
1914 20 avril	62	»	155	15	96	7			4 1/2
PORTUGAL — Banque de Portugal									
1913 4 juin	39	53	466	23	119	127			6
1914 20 mai	44	53	463	25	126	100			5 1/2
1914 27 mai	45	53	460	25	127	100			5 1/2
1914 3 juin	45	53	468	22	124	101			5 1/2

Table with columns: DATES, Encaisse métallique (Or, Argent), Circulation fiduciaire, PRINCIP. CHAPITRES (C/courts et dépôts particuliers, Portefeuille, Avances, s' valeurs mobilières), Taux de l'escompte. Includes data for Roumanie - Banque Nationale from 1913 to 1914.

Table for RUSSIE - Banque de l'Etat, showing financial data from 1913 to 1914.

Table for RUSSIE - Banque de Finlande, showing financial data from 1913 to 1914.

Table for SERBIE - Banque Nationale, showing financial data from 1913 to 1914.

Table for SUÈDE - Banque Royale, showing financial data from 1913 to 1914.

Table for SUISSE - Banque Nationale, showing financial data from 1913 to 1914.

TOTAUX table showing aggregate financial data from 1913 to 1914.

TOTAUX aux 31 décembre table showing year-end aggregate data from 1908 to 1913.

Text explaining the totals and their components, mentioning deposits and advances of banks in Russia and Finland.

COURS ET REVUE DES CHANGES

CHANGE SUR PARIS: Cours de Clôture hebdomadaires des Changes sur Paris, du

Table showing weekly closing exchange rates for various cities (Amsterdam, Anvers, Athènes, Barcelone, Berlin, Bruxelles, Bucharest, Constantinople, F'ancfort, Gènes, Genève, Lisbonne, Londres, Madrid, Rome, Saint-Petersbourg, Vienne) from May 21 to June 24, 1914.

CHANGE DE PARIS: Cours moyens de Paris sur

Table showing average exchange rates for various countries (London, Germany, Belgium, Denmark, Spain, Amsterdam, Italy, New-York, Norway, Portugal, St-Petersburg, Sweden, Switzerland, Vienna) from May 28 to June 25, 1914.

Table for Matières d'or et d'argent, showing gold and silver prices in various forms (bars, coins, etc.) from May 28 to June 25, 1914.

Table for Valeurs des monnaies étrangères, showing exchange rates for various foreign currencies (Pays de l'Europe, Pays Extra-Europ.) from May 28 to June 25, 1914.

AUX COURS DES CHANGES du 25 juin 1914

Table showing exchange rates for 100 francs in various currencies (Germany, England, Austria-Hungary, Belgium, Denmark, Spain, Greece, Holland, Italy, Norway, Portugal, Roumania, Russia, Sweden, Switzerland, Turkey) as of June 25, 1914.

Table showing exchange rates for gold and silver (Egypt, USA, Mexico, Argentina, Chile, Brazil, India, Japan, China) as of June 25, 1914.

NUMÉRAIRE, CHANGES ET MÉTAUX PRÉCIEUX

Text discussing the balance of payments, imports of gold, and precious metals, noting that the balance remains favorable for France.

possible que le maintien de cette situation soit dû en partie à des rapatriements de capitaux en vue du prochain emprunt. Le chèque sur Londres remonte en clôture d'un demi-centime après avoir fléchi à 25 17 1/2. New-York regagne 25 centimes, tout en restant favorable à de nouveaux mouvements d'or. Le reichsmark est stationnaire, ainsi que la couronne austro-hongroise et le florin néerlandais. Le rouble est instable et regagne 50 centimes en clôture; malgré le change peu favorable, le gouvernement russe s'efforce de renforcer le plus possible les réserves de la Banque de l'Etat.

CHANGES SUR LONDRES: Cours moyen du mercredi sur Londres de:

Table showing average exchange rates for various cities (Yokohama, Singapore, Hong-Kong, Shanghai, Bombay, Calcutta, Alexandria) from May 27 to June 24, 1914.

La seule variation à noter dans le cours des devises d'Extrême-Orient est une baisse de 1/8 portant sur le taël de Shanghai. Le change indien, par un mouvement inverse de celui de la semaine dernière, perd 1/32; les nouvelles relatives à la moisson et aux perspectives de la récolte restent favorables. Le Conseil de l'Inde élève de 10 à 20 lakhs de roupies le montant des adjudications de traites et transferts télégraphiques du mercredi. Pour la semaine dernière, le total des recettes a été de 2.095.500 roupies, ayant produit en or 139.621 liv. st.

Le change égyptien est stationnaire et provoque encore quelques mouvements d'or dirigés vers Londres. Aucun mouvement ne s'est produit dans le cours des devises Sud-Américaines, à l'exception d'une très légère baisse du réal brésilien. L'or en barres est au pair à Londres, mais la concurrence du Continent s'est ranimée sous la forme de quelques ordres d'achat venant de Russie.

Table showing exchange rates for Africa (Africa du Sud, Inde), Americas (Amérique du Sud, Chine, Egypte), and other regions from May 27 to June 24, 1914.

L'argent a fléchi de 1/16, les demandes étant fort peu actives de la part de l'Inde. Les exportations d'argent en Orient, pour la semaine du 11 au 18 juin, se sont élevées à 89.000 liv. st. à destination de l'Inde, ce qui porte le total, depuis le 1er janvier, à 3.657.000 liv. st. contre 3.781.500 liv. st. pour la période correspondante de l'année dernière.

Table showing gold and silver prices (Paris, Londres, Berlin, New-York) and exchange rates for various currencies (Escompte hors banque) from May 28 to June 25, 1914.

SITUATION GÉNÉRALE des BANQUES d'EMISSION

L'encaisse-or de la Banque de France présente aujourd'hui une augmentation de 100.885.000 fr., une des plus fortes qui aient jamais été atteintes au cours d'une même semaine. La circulation a prélevé 1.782.000 fr. à Paris et versé 3.370.000 fr. dans les succursales; les entrées de matières ont été de 100.368.000 fr., les sorties de 1.571.000 fr.

Il est rentré 65 millions de billets; les comptes courants des particuliers augmentent de 72 millions, celui du Trésor de 90 millions, le portefeuille de 13 millions; les avances diminuent de 10 millions, dont 4 pour les avances sur lingots.

Les mouvements d'or avec l'étranger, à la Banque d'Angleterre, ont été les suivants pour la semaine qui vient de finir:

Table showing gold movements (Entrées, Sorties) for various countries (Barres, Argentine, Etats-Unis, Egypte) from May 27 to June 24, 1914.

Les importations forment la totalité de l'accroissement de l'encaisse, qui est de 31 millions; la circulation augmente de 7 millions, les comptes courants privés de 76 millions, les comptes courants publics de 11 millions, le portefeuille de 64 millions. La proportion de la réserve aux engagements est de 47 10 0/0.

La Banque Nationale de Belgique a reçu 6 millions en argent et 15 millions en billets; son portefeuille a diminué de 23 millions; les comptes courants ont à peine varié.

Il est entré à la Banque d'Espagne 3 millions d'or, 4 millions d'argent et 11 millions de billets; les chapitres productifs ont peu varié, mais il faut noter que le Trésor a accru de 18 millions ses disponibilités nettes.

La circulation de la Banque d'Italie augmente de 32 millions, son portefeuille de 13 millions, ses avances de 4 millions; il est entré, en outre, 2 millions d'or.

La Banque de Russie, la circulation de billets se présente en diminution de 38 millions, et l'accroissement de l'encaisse-or est momentanément arrêté; le portefeuille s'accroît de 60 millions, les avances de 16 millions; les comptes courants privés sont en plus-value de 60 millions, les comptes courants publics en diminution de 16 millions.

Le bilan de la Banque Nationale Suisse présente une diminution de 9 millions à la circulation et une augmentation de 16 millions dans les comptes courants.

LA SITUATION MONÉTAIRE AUX ÉTATS-UNIS

Mouvement des Métaux précieux à New-York (En dollars)

Table showing gold and silver movements (Exports, Imports) for the USA from June 1 to June 14, 1914.

Argent				
Grande-Bretagne	540.784	14.190.110	"	9.305
France	112.723	2.311.145	"	7.774
Allemagne	"	"	350	18.267
Autres pays	2.098	1.411.405	129.944	4.482.908
Totaux 1914..	655.605	17.912.660	130.294	4.518.254
— 1913..	1.020.957	23.159.973	78.932	4.168.201
— 1912..	1.240.815	23.255.708	187.557	4.983.463

Banques associées de New-York

(En millions et centaines de mille dollars)

	En-casse	Légal-tenders	Circulation	Dépôts nets	Portefeuille	Surplus-reserv
1913 21 juin.....	355.1	85.1	46.9	1759.4	1891.9	+42.0
1914 6 juin.....	441.7	73.7	41.3	2053.4	2112.7	+49.3
1914 13 juin.....	439.0	74.7	41.1	2058.7	2119.9	+47.2
1914 20 juin.....	427.6	77.8	41.0	2057.0	2129.6	+39.3

Les exportations d'or pèsent sur la situation des *Banques associées de New-York*, dont le portefeuille augmente en même temps que l'excédent de la réserve décroît.

Banque du Japon

(En millions et centaines de mille yens)

	En-casse	Circulation	Dépôts privés	Dép. du Trésor	Portef. japon.	Portef. étrang.	Avances
1913 31 mai.....	203.9	338.4	5.1	217.4	56.4	31.3	34.4
1914 16 mai.....	223.8	285.2	24.8	198.9	15.8	32.2	36.7
1914 23 mai.....	223.7	293.9	19.8	192.9	16.7	29.6	36.1
1914 30 mai.....	224.3	323.6	10.3	180.2	29.2	29.8	36.6

Le bilan de la *Banque du Japon* se ressent des demandes relatives à l'échéance de fin de mois, qui a fait croître de 30 millions de yens les besoins de la circulation intérieure.

CHRONIQUE MONÉTAIRE

Les mouvements d'or en Angleterre

Pour la première fois depuis plusieurs mois, les importations d'or en Angleterre pendant le mois de mai dernier ont accusé un accroissement sensible sur le chiffre correspondant de l'année dernière, avec 5.129.000 liv. st. au lieu de 4.260.000 livres sterling; toutefois, l'augmentation enregistrée aux exportations a été plus forte encore, avec 5.521.000 liv. st. contre 2.169.000 liv. st. en mai 1913.

Aux importations, l'or brut figure pour 3.772.000 liv. st., dont 2.895.000 liv. st. venant du Transvaal, 256.000 liv. st. de la Rhodésie, 190.000 liv. st. de l'Inde, 114.000 liv. st. de l'Afrique occidentale. Il est arrivé en outre 1.240.000 liv. st. en souverains, dont plus d'un million de livres sterling du Brésil et la majeure partie de la différence de l'Argentine.

Aux exportations, on trouve une somme de 3.758.000 livres sterling d'or en barres, dont l'Inde a pris 920.000 liv. st., la France 1.499.000 liv. st. et l'Allemagne 1.040.000 liv. st., la plus forte portion du surplus ayant été acquise pour le compte de la Russie. Il a été exporté, en outre, une somme de 1.539.000 liv. st. en souverains, dont 1.250.000 liv. st. vers la France, en même temps qu'un montant de 110.000 livres sterling en monnaies d'or étrangères.

Le résultat net des mouvements d'or pendant le mois écoulé a été un excédent de 392.000 liv. st. des sorties sur les entrées, ce qui réduit à 2.449.000 liv. st. les importations nettes de métal jaune depuis le début de l'année, comparativement à 6.710.000 st. liv. pour les cinq premiers mois de 1913.

Le Taux officiel de la Piastre indo-chinoise

Le gouverneur général de l'Indo-Chine vient de faire connaître au ministre des Colonies qu'à la date du 18 juin 1914, le taux officiel de la piastre était de 2 fr. 50; il était de 2 fr. 55 à la date du 14 juin.

La Circulation monétaire aux Etats-Unis

Voici le tableau des monnaies d'or et d'argent ainsi que du papier en circulation aux Etats-Unis au 1^{er} juin 1914 :

	1 ^{er} juin 1913	1 ^{er} janv. 1914	1 ^{er} juin 1914
	(En dollars)		
Monnaies d'or et lingots.....	610.004.429	633.940.156	615.431.580
Dollars d'argent..	72.095.883	74.405.220	70.680.082
Monnaies divisionnaires d'argent..	154.120.718	164.269.940	159.629.313
Certificats-or.....	997.587.394	1.027.977.519	1.105.753.619
— argent.	467.381.270	477.705.022	466.402.217
Billets du Trésor (loi du 14 juillet 1890).....	2.678.361	2.550.053	2.450.805
Billets des Etats-Unis.....	338.835.069	340.040.870	339.992.091
Billets des Banques Nationales.....	714.673.586	726.479.575	719.734.605
Total.....	3.357.376.710	3.447.368.355	3.480.074.312

La population des Etats-Unis était évaluée, au 1^{er} janvier 1900, à 76.977.000 habitants et la proportion par tête ressortait à 25 doll. 73. Les chiffres correspondants étaient : au 1^{er} janvier 1902, 78.437.000 habitants et 28 doll. 69; au 1^{er} janvier 1903, 79.799.000 habitants et 29 doll. 43; au 1^{er} janvier 1904, 81.177.000 habitants et 30 doll. 38; au 1^{er} janvier 1905, 82.562.000 habitants et 31 doll. 12; au 1^{er} janvier 1906, 83.960.000 habitants et 31 doll. 82; au 1^{er} janvier 1907, 85.367.000 habitants et 33 doll. 78; au 1^{er} janvier 1908, 86.784.000 habitants et 35 doll. 48; au 1^{er} janvier 1909, 88.209.000 habitants et 35 doll. 06; au 1^{er} janvier 1910, 89.644.000 habitants et 34 doll. 88; au 1^{er} janvier 1911, 93.203.000 habitants et 34 doll. 25; au 1^{er} janvier 1912, 94.808.000 habitants et 34 doll. 47; au 1^{er} janvier 1913, 96.507.000 habitants et 34 doll. 72; au 1^{er} janvier 1914, 98.187.000 habitants et 35 doll. 11.

La population des Etats-Unis était évaluée au 1^{er} juin 1914 à 98.894.000 habitants, et la proportion par tête s'établissait à 35 doll. 19.

La frappe des monnaies et la circulation monétaire en Perse

Un récent rapport de la légation de France en Perse contient des renseignements intéressants sur la frappe des monnaies et la circulation monétaire dans ce pays.

On sait que la Perse possède l'étalon d'argent; les monnaies d'or persanes y sont très rares et ne sont pas employées dans le commerce. Les pièces sont de 5 kran, 2 kran, 1 kran, 10 chahis, 5 chahis.

Elles sont frappées par la Monnaie impériale, qui fonctionne près de Téhéran sous la direction d'un ingénieur belge. La frappe est irrégulière et n'a lieu que quand le marché est trop dépourvu de numéraire. C'est la Banque Impériale de Perse, compagnie anglaise, qui a, en ce moment, la concession de cette frappe, de même qu'elle possède le privilège d'émettre seule les billets de banque.

En dehors de la monnaie d'argent existe, depuis quelques années, une monnaie d'appoint en nickel, frappée en Belgique.

La dernière frappe des monnaies d'argent a été faite en 1912 et a donné les chiffres suivants :

Monnaies d'or	
Echréfis (19 kran).....	310 pièces
Pendjhézaris (5 kran).....	2.500 —
Dohézaris (2 kran).....	5.000 —

Ces pièces, qui sont surtout distribuées comme souvenir à l'occasion des grandes fêtes, sont frappées avec des roubles ou des livres turques refondues.

Monnaies d'argent	
Pièces de 2 kran.....	27.432.500 pièces
Pièces de 1 kran.....	1.310.000 —
Pièces de 10 chahis.....	44.000 —
Pièces de 5 chahis.....	180.000 —
Pièces de 3 chahis.....	189.000 —

Ces monnaies sont fabriquées pour la plus grande partie

avec des lingots importés d'Europe et pour une moindre quantité avec la refonte de vieux kran persans.

En 1909, on avait frappé 1.200.000 pièces en nickel d'un et de deux chahis; en 1910, la frappe ne s'est élevée, pour cette monnaie d'appoint, qu'à 200.000 pièces.

La monnaie d'argent est réexportée dans les pays frontaliers, surtout vers la Russie, la Turquie, les Indes, Mascate et Oman. Les dernières statistiques donnent les chiffres suivants de cette réexportation de numéraire :

Indes.....	1.996.669 kran
Russie.....	32.593.090 —
Turquie.....	481.400 —
Mascate.....	32.065 —
Oman.....	2.254.094 —

Soit, en une seule année, une réexportation de 37.857.318 kran.

FONDS D'ETATS EUROPEENS ET EXTRA EUROPEENS à la Bourse de Paris

Calcul du revenu d'après les cours de clôture du jeudi

FONDS D'ETATS	18 juin			25 juin		
	Derniers cours	P. f. de rente	Revenu %	Derniers cours	P. f. de rente	Revenu %
EUROPÉENS						
Français 3 % (perpétuel).....	84 72	28 24	3 54	83 67	27 89	3 59
Consolidés anglais (ch. f. 35 fr. 20).....	74 ..	29 60	3 37	73 15	29 26	3 42
Autriche or, 4 % (ch. f. 2 fr. 50).....	85 50	21 37	4 69	85 20	21 30	4 69
Belgique 3 %.....	78 35	26 11	3 83	78 35	26 11	3 83
Bulgarie 5 % 1896.....	496 ..	19 84	5 05	495 50	19 82	5 05
Danemark 3 % 1897.....	81 25	27 08	3 70	81 25	27 08	3 70
Espagne ext., 4 % (ch. f. 1 fr.).....	89 35	22 33	4 48	89 05	22 26	4 50
Hellénique 4 % 1887 (net 10 fr. 20).....	267 ..	26 17	3 83	267 ..	26 17	3 83
Hollande 3 %.....	79 25	26 41	3 78	78 50	26 16	3 83
Hongrie or, 4 % (ch. f. 2 fr. 50).....	84 90	21 22	4 71	84 75	21 18	4 73
Italie 3 50 % net.....	97 15	27 76	3 61	96 80	27 65	3 62
Norvège 3 % 1888.....	64 50	26 16	3 83	78 50	26 16	3 83
Portugal 3 %.....	78 50	24 50	4 65	64 50	24 37	4 69
Consolidé russe 3 % (à Berlin).....	77 10	25 73	3 89	77 10	25 73	3 89
Roumanie 4 % 1898.....	86 90	21 72	4 50	86 95	21 73	4 60
Russe Consolidé 4 %.....	89 15	22 28	4 50	88 90	22 22	4 50
Russe 4 % 1909.....	98 62	21 91	4 56	98 60	21 91	4 56
Serbie 4 % amort. 1895.....	80 80	20 20	4 95	81 30	20 32	4 92
Suède 3 % 1895.....	94 75	27 07	3 70	94 75	27 07	3 70
Suisse 3 % (chemin de fer).....	81 25	27 08	3 70	81 50	27 16	3 69
Turquie convertie unifiée 4 % ..	80 20	20 20	4 95	81 ..	20 25	4 95
EXTRA-EUROPEENS						
Argentin 4 % 1900.....	84 60	31 15	4 73	84 50	21 42	4 74
Brésil 4 % 1889.....	75 80	18 95	5 29	74 40	18 52	5 40
Egypte unifiée 4 % net.....	100 70	25 17	3 98	100 50	25 20	3 98
Haiti 5 % 1875 (remb. à 300 fr.).....	240 50	16 03	6 25	233 ..	15 53	6 45
Japon 4 % 1905.....	88 80	22 20	4 50	88 25	22 06	4 54
Mexique 4 % or 1904.....	71 60	17 90	5 58	71 50	17 87	5 61
Sao-Paulo (Bons du Trésor) 5 % (1913).....	498 ..	19 42	5 02	497 ..	19 88	5 05

Situation Financière Générale

Europe. — France. La semaine a laissé à désirer au double point de vue des affaires et de la tenue des cours. Les questions fiscales dont s'occupe en ce moment le Sénat ont impressionné l'ensemble. C'est avec des témoignages de satisfaction, cependant, que l'annonce de l'*Emprunt Français 3 1/2 0/0 Amortissable* a été accueillie; on a déjà fait des échanges sur ce nouveau fonds avec une prime qui a varié de 1 fr. 32 1/2 à 1 fr. 52 1/2.

L'argent reste toujours abondant sur la place.

Allemagne. — Différents Etats étrangers, en particulier la Grèce, l'Italie, la Roumanie et la Russie, ont réclamé contre l'application à leurs nationaux résidant en Allemagne de la loi concernant la contribution de guerre. La Russie notamment ne s'est pas montrée satisfaite des explications présentées par l'Allemagne en réponse à ses doléances, et elle a décidé de faire remettre prochainement au gouvernement allemand, par son ambassadeur à Berlin, une nouvelle note tendant à faire exempter ses nationaux du paiement de la taxe de guerre.

En Bourse, les affaires sont toujours dans le marasme.

Angleterre. — On s'est vivement ému, dans les milieux politiques anglais, des bruits alarmants qui ont circulé au sujet des rapports entre la Grèce et la Turquie, dont la tension a fait craindre un moment une reprise des hostilités entre les deux pays.

Quelques modifications ont été apportées par le chancelier de l'Echiquier à son projet de budget pour 1914-1915, actuellement en discussion au Parlement, notamment en ce qui concerne les allocations aux municipalités.

La presse anglaise s'est montrée favorablement impressionnée par la réception très sympathique faite dans les eaux russes à l'escadre anglaise commandée par l'amiral Beatty.

L'argent est un peu plus recherché sur le marché monétaire, en raison des besoins de fin de mois.

Danemark. — De graves difficultés politiques ont été soulevées par l'attitude d'une partie des membres du Landsting, au sujet de la question de la réforme constitutionnelle. On envisage l'éventualité d'une dissolution ou d'une crise ministérielle.

Les récents froissements survenus dans le Sleswig, en raison d'agissements de nationaux allemands dont l'amour-propre danois aurait eu à se plaindre, ont déterminé le ministre des Affaires étrangères à faire au Parlement des déclarations à ce sujet, relativement à la neutralité du Danemark.

Les délégués, au nombre de quatre cents environ, venus à Copenhague pour prendre part au 16^e Congrès international des Associations de presse, ont reçu un accueil très sympathique dans la capitale danoise.

Espagne. — Le Bureau des Registres de la propriété immobilière vient de publier le résultat des opérations immobilières effectuées en Espagne en 1912. La valeur vénale des propriétés bâties est estimée à 14 milliards, celle des propriétés non bâties, de 26 à 28 milliards.

Grèce. — L'opinion publique a été profondément émue des violences dont les Grecs de l'Asie-Mineure ont été les victimes. Des négociations ont été ouvertes à ce sujet entre le gouvernement grec et le gouvernement turc.

Le ministre des Finances a déposé sur le bureau de la Chambre, le premier budget de la « grande » Grèce : les recettes ordinaires sont évaluées à 224.193.000 fr., les dépenses de même nature, à 220.935.000 fr.

Italie. — On se préoccupe vivement de la situation en Albanie. La position du prince de Wied apparaît comme difficile, et la presse italienne ne croit pas que l'intervention des navires des différentes puissances sera suffisante pour arranger les choses.

Les élections communales et provinciales se sont passées dans le plus grand calme, malgré l'effervescence de ces derniers jours.

Les Bourses italiennes sont toujours très déprimées et on n'observe aucun symptôme de reprise.

Suisse. — La session d'été des Chambres fédérales s'est ouverte au début du mois, avec un ordre du jour assez chargé : initiative en matière de traités internationaux, réforme électorale, examen des comptes de gestion de 1913, loi sur les fabriques, figurent parmi les principales questions devant être traitées au cours de la présente session.

Le courant des visiteurs attirés par l'Exposition nationale de Berne se maintient d'une façon plutôt encourageante.

Amérique. — Brésil. Le ministère des Travaux publics a publié des statistiques concernant le service télégraphique : le nombre de télégrammes échangés en 1912 a été de 3.668.953, dont 3.465.518 pour le service intérieur.

Le nombre des stations de télégraphie sans fil est actuellement de huit.

Etats-Unis. — Des négociations officieuses sont menées parallèlement aux négociations officielles à Niagara-Falls, en vue de faire aboutir à un résultat satisfaisant la conférence de médiation.

Asie. — **Chine.** Les exportations de thé chinois par Fouchéou ont atteint, en 1913-1914, un total de 14.974.565 livres, au lieu de 16.977.584 livres en 1912-1913.

FRANCE

La Politique. — Contre le vote tardif du budget.

La discussion du projet de loi adopté tardivement par la Chambre défunte et portant fixation du budget général de l'exercice 1914 se poursuit au Sénat depuis le 17 juin.

La haute Assemblée se trouve ainsi, cette année, dans une situation particulièrement difficile. La discussion du budget de 1914 vient à peine de commencer, alors que la Commission du budget de la Chambre devrait procéder à l'examen de celui de 1915.

Au cours de la première séance, M. Aimond, rapporteur général de la Commission des finances, a rappelé le rôle du Sénat dans la discussion des budgets. La haute Assemblée ne tient pas de la Constitution le pouvoir de créer des ressources; « elle exerce simplement un droit de contrôle, et en ce qui concerne spécialement les dépenses, elle a le droit de réduire ou même de supprimer les crédits qui lui sont soumis; mais c'est un droit qu'il est plus facile d'invoquer à la tribune que de transporter dans la réalité », de telle sorte que le Sénat assiste pour ainsi dire impuissant à l'accroissement des déficits budgétaires. Et comme il ne peut examiner le budget que lorsque la Chambre l'a discuté, il est dans l'impossibilité d'empêcher le recours aux douzièmes provisoires « qui semble, depuis quelques années, avoir remplacé le vote normal du budget, but principal cependant du législateur.

M. Henry Chéron a fait, à son tour, remarquer combien étaient grands les inconvénients que présente la discussion tardive des budgets.

M. Noulens, ministre des Finances, intervenant dans le débat du 18 juin, a rendu hommage au zèle « que le Sénat et la Commission des finances ont toujours apporté dans l'examen et le vote des budgets ». « Il faudrait, a-t-il dit à son tour, que les Chambres, par une amélioration de leur procédure antérieure, puissent arriver à voter les budgets dans les délais voulus; nous voyons trop souvent les discussions budgétaires gêner l'action parlementaire et la paralyser en se prolongeant beaucoup trop longtemps au cours des sessions ordinaires et des sessions extraordinaires. A cet égard, il y aura évidemment des remèdes à chercher. »

Il faut souhaiter avec le ministre des Finances et les éminents orateurs qui ont exposé avec lui dans cette discussion la situation de notre trésorerie, que les Chambres trouvent un terrain d'entente pour voter le budget à son heure.

Le Sénat, dans sa séance du jeudi 18 juin, a commencé la discussion des articles du budget de 1914. Sur la demande de M. Aimond, rapporteur général de la Commission des finances, la haute Assemblée a renvoyé pour avis à la Commission de l'impôt sur le revenu les articles 7 à 28 de la loi de finances (impôt sur le revenu).

Dans sa séance du 18 juin, la Chambre a procédé à la nomination de la Commission des crédits. Nous en avons donné la composition dans notre dernier numéro. M. Louis Marin a développé les conclusions d'un rapport relatif aux grandes Commissions.

L'amendement tendant à la création d'une Commission de la marine marchande a été adopté.

La proposition tendant à joindre en une seule grande Commission celle des économies et celle des comptes définitifs,

ainsi que la proposition tendant à comprendre dans les grandes Commissions, la Commission des mines ont été adoptées. La Chambre a décidé de nommer, en même temps, que les grandes Commissions permanentes, une Commission des pensions civiles et militaires et une Commission du suffrage universel.

La fixation de la date d'une interpellation de M. Maurice Binder « sur les travaux de Paris et les récentes catastrophes » a donné lieu à un grand tumulte. M. Paul Deschanel, président de la Chambre, s'est couvert et a quitté la salle des séances.

Le Sénat, dans sa séance du vendredi 19 juin, a repris la discussion du budget de 1914. Il a adopté successivement les chapitres du Ministère de la Justice, des services pénitentiaires, de la Légion d'honneur, des ministères des Affaires étrangères et de l'Intérieur. Il en est resté au chapitre 48 de la Guerre.

Dans sa séance du 19 juin, la Chambre a adopté, par 469 voix contre 108, le projet d'emprunt de 805 millions en rentes 3 1/2 0/0 amortissables en vingt-cinq ans: 600 millions pour les dépenses extraordinaires de la défense nationale; 200 millions pour les dépenses militaires du Maroc; 5 millions pour les frais d'émission.

Ont été adoptés ensuite: l'ensemble de l'article 1^{er}, les articles 2, 3, 4 et 5. Une disposition additionnelle de M. Albert Thomas a été adoptée à la majorité de 449 voix contre 110 sur 559 votants. De même, à la majorité de 300 voix contre 251 sur 551 votants, la disjonction d'une disposition additionnelle de M. Piou avec renvoi à la Commission a été adoptée; à la majorité de 379 voix contre 173 sur 552 votants, la disjonction d'une disposition additionnelle de M. Albert Thomas, avec renvoi à la Commission, a été adoptée.

Le Sénat, dans sa séance du samedi 20 juin, a adopté, à l'unanimité de 280 votants, l'ensemble du projet de loi ayant pour objet l'émission de rentes 3 1/2 0/0 amortissables, en vue de subvenir aux dépenses extraordinaires de la défense nationale et aux dépenses d'occupation au Maroc.

L'ordre du jour a appelé la suite de la discussion du budget de 1914. Les derniers chapitres du budget de la guerre et les chapitres du budget des « poudres et salpêtres » ont été adoptés.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis le 20 juin, en Conseil, à l'Élysée, sous la présidence de M. Poincaré.

Le ministre de la guerre a fait approuver par le Conseil une promotion d'officiers généraux:

Le général de division Valabrègue, commandant du troisième corps d'armée, sera nommé membre du Conseil supérieur de la guerre, lorsque le général de Langlé de Cary sera atteint pas la limite d'âge; le 4 juillet prochain, les généraux de division Espinasse et Sauret seront nommés: le premier, commandant du 15^e corps d'armée, le second, commandant du 3^e corps; les généraux de brigade Souchier, Dantant, Gillain et Putz seront nommés divisionnaires.

Le Journal officiel du 21 juin a publié le texte de la loi ayant pour objet l'émission de rentes 3 1/2 p. 100 amortissables en vue de subvenir aux dépenses extraordinaires de la défense nationale et aux dépenses d'occupation du Maroc.

Le Journal officiel du 22 juin a publié un décret portant règlement d'administration publique pour l'exécution du titre II de la loi du 29 mars 1914, en ce qui concerne l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières étrangères.

Le Sénat, dans sa séance du lundi 22 juin, a adopté les budgets des ministères de l'Instruction publique, des Beaux-Arts, du Commerce et de l'Industrie, et les chapitres du budget annexe de l'École centrale.

Dans sa séance du 22 juin, la Chambre s'est occupée de la répartition des places dans la salle des séances.

M. Gauthier, ministre de la Marine, a offert le 22 juin un déjeuner en l'honneur de l'amiral Roussine, chef d'état-major général de la Marine russe et aux officiers qui l'accompagnaient. MM. René Viviani, président du Conseil, et Messimy, ministre de la Guerre, y assistaient. Des toasts très chaleureux ont été portés aux deux pays amis et alliés, par M. Gauthier et par l'amiral Roussine.

Le Journal officiel du 23 juin a publié un décret portant attributions du sous-secrétaire d'Etat des Affaires étrangères.

Le Sénat, dans sa séance du mardi 23 juin, a adopté les budgets suivants: Postes et Télégraphes, Caisse nationale d'épargne, ministères du Travail, des Colonies, Chemin de fer et port de la Réunion, ministère de l'Agriculture. La suite de la discussion a été renvoyée à la prochaine séance.

Dans sa séance du 23 juin, la Chambre, par 219 suffrages, a élu M. Maurice Viollette vice-président de la Chambre, en remplacement de M. Augagneur, ministre de l'Instruction publique.

La Chambre a ensuite élu par 185 voix, contre 161 à M. Siegfried, sur 356 votants, M. Albert Thomas membre de la Commission de surveillance des caisses d'amortissement et des dépôts et consignation.

Le 23 juin, les sous-agents des P.-T.-T. se sont barricadés dans l'Hôtel de la rue du Louvre, en signe de protestation contre le vote récent du Sénat sur la réduction des indemnités de résidence, et ils ont empêché les courriers de partir. Une intervention de M. Gaston Thomson, ministre du Commerce, des Postes et Télégraphes, paraissait avoir ramené le calme parmi les postiers. Mais, le 24 juin, les facteurs se sont barricadés à nouveau, refusant de faire le tri et de permettre le départ des courriers. Cette grève « perlée », pour employer le terme syndical, a commencé à 7 heures du matin et s'est terminée à 3 heures de l'après-midi, à la suite d'une entrevue entre le ministre et une délégation des P.-T.-T.

Le Sénat, dans sa séance du mercredi 24 juin, a adopté les budgets du ministère des Travaux publics et des Chemins de fer de l'Etat (ancien réseau et réseau racheté).

La Commission sénatoriale de l'impôt sur le revenu, réunie le 25 juin, sous la présidence de M. Pourrier, a discuté le texte du projet d'impôt complémentaire sur le revenu voté par la Chambre (articles 7 à 28 de la loi de finances).

Elle a examiné comparativement le texte établi par la Commission et le nouveau texte présenté par le gouvernement.

Le Journal officiel du 24 juin a publié les listes des candidats aux grandes commissions permanentes établies par les bureaux des groupes et remises au président de la Chambre.

QUESTIONS DU JOUR

La Réforme Agraire Russe de 1906⁽¹⁾

VII

Balance alimentaire de la Russie et Conclusions

Les progrès économiques d'un pays se mesurant par le développement de sa production, les chiffres précédents prouvent, d'une manière incontestable, que malgré la malheureuse guerre de 1904 et les troubles politiques de 1905, l'agriculture russe est en grand progrès depuis une dizaine d'années, mais surtout depuis la mise en vigueur des dispositions de l'ukase du 9 novembre 1906 décidant la transformation en propriétés individuelles des terres (*Nadiels*) qu'au moment de l'affranchissement des serfs, en 1861, le gouvernement russe avait affectées collectivement aux anciens *Mirs*.

(1) Voir l'*Economiste Européen*, n^{os} 1162, 1163, 1164, 1165, 1166, 1167, 1168, 1170 et 1171.

Cette grande réforme de 1906 — qui restera un beau titre de gloire pour le tsar Nicolas II, pour Stolypine et pour ses principaux collaborateurs, parmi lesquels MM. Kokowtsoff et Kriwoschéine doivent être placés au premier rang — ne sera complètement achevée que dans quinze ou vingt ans d'ici; mais son commencement d'exécution a immédiatement provoqué, sur tous les points du territoire de l'Empire, des espérances d'un meilleur lendemain et, par voie de conséquence, une activité, un courage au travail dont les paysans, groupés autour du *Mir*, avaient progressivement perdu l'habitude.

Les ukases relatifs à la nouvelle organisation agraire, au développement du crédit rural et à l'instruction agricole, et les 6.200 kilomètres de chemins de fer mis en exploitation entre 1907 et 1912 ont évidemment contribué à ce réveil de la population campagnarde de la Russie: mais, le facteur principal de cette évolution, c'est la Réforme agraire elle-même qui a été son véritable point de départ.

Nous avons vu, au cours de notre étude, que pendant les dernières années, les conditions économiques de l'existence des paysans russes s'étaient très sérieusement améliorées. Je voudrais maintenant, par deux simples tableaux, résumer les nombreuses preuves que j'en ai précédemment données:

BALANCE ALIMENTAIRE de la Russie
(Millions de roubles)

Années	Importations			Exportations			Excédents des exportat.
	Obj. d'aliment	Animaux	Totales	Objets d'aliment	Animaux	Totales	
1898	105	4	109	443	16	459	350
1899	108	4	112	328	16	344	232
1900	113	3	116	395	16	411	295
1901	118	4	122	445	18	463	341
Moyennes annuelles	111	3.7	114.7	402.7	16.5	419.2	304.5
Millions de fr.	296.3	9.9	306.2	1075.2	44.1	1119.3	813.1
1908	211	8	219	548	20	568	349
1909	183	8	191	928	21	949	758
1910	191	11	202	934	24	958	756
1911	207	11	218	1018	26	1044	826
Moyennes annuelles	198	9.5	207.5	857	22.7	879.7	672.2
Millions de fr.	529	25.4	554.4	2288	60.6	2348.6	1794.2

Ainsi, malgré l'augmentation de la population survenue entre 1901 et 1911 (30 millions d'habitants) et bien que les paysans russes pris dans leur ensemble — et formant les 85 % de cette population — aient mieux vécu et se soient incontestablement mieux nourris pendant les quatre dernières années que pendant les années 1898 à 1901, les exportations de produits alimentaires d'origine russe ont progressé en moyenne de 1.229 millions de francs ou 110 % entre les deux périodes, alors que les importations simi-

lares de l'étranger ne se sont accrues que de 248 millions de francs ou 81 %.

Pour la période 1898-1901, la balance alimentaire moyenne de la Russie, c'est-à-dire la différence annuelle entre ses exportations et ses importations alimentaires proprement dites, s'était exprimée par un excédent net d'exportations de 813 millions de francs.

Pour la période 1908-1911, cet excédent net moyen s'est élevé à la somme formidable de 1.794 millions de francs, et l'année agricole 1912 — dont le tableau ci-dessus n'a pas pu subir l'influence — a été très sensiblement meilleure (nous avons eu l'occasion de le constater) que la moyenne 1908-1911.

Cet énorme excédent a permis à la Russie de compenser le déficit qu'elle subit sur ses produits bruts ou semi-ouvrés et sur ses objets fabriqués, tout en réalisant un solde créditeur très important, plus que suffisant pour faire face à toutes ses charges financières d'ordre extérieur.

Le tableau ci-dessous ne laisse aucun doute à cet égard.

COMMERCE EXTÉRIEUR de la Russie par grandes catégories.

A. — En millions de roubles

Articles	Moyenne de 1898-1901			Moyenne de 1908-1911		
	Import	Export.	Exc. ou déficit en 1911	Import	Export.	Exc. ou déficit en 1911
Produits bruts et demi-ouvrés	313	257	— 56	496	430	— 66
Objets fabriqués	194	34	— 160	313	57	— 256
Total.....	507	291	— 216	809	487	— 322
Produits alimentaires ..	111	403	+ 292	198	857	+ 659
Animaux	4	16	+ 12	9	23	+ 14
Total.....	115	419	+ 304	207	880	+ 673
Total général.	622	710	+ 88	1.016	1.367	+ 351

B. — En millions de francs

Articles	Moyenne de 1898-1901			Moyenne de 1908-1911		
	Import	Export.	Exc. ou déficit en 1911	Import	Export.	Exc. ou déficit en 1911
Produits bruts et demi-ouvrés	836	686	— 150	1.324	1.148	— 176
Objets fabriqués	518	91	— 427	836	152	— 684
Total.....	1.354	777	— 577	2.160	1.300	— 860
Produits alimentaires ..	296	1.076	+ 780	529	2.288	+ 1.759
Animaux	11	43	+ 32	24	61	+ 37
Total.....	307	1.119	+ 812	553	2.349	+ 1.796
Total général.	1.661	1.896	+ 235	2.713	3.649	+ 936

Par conséquent, c'est le développement agricole de la Russie qui a permis à cette grande nation de surmonter victorieusement les difficultés financières que la guerre de 1904 et les événements politiques de 1905 lui avaient sus-

cités, et c'est la continuation de ce développement qui lui permettra, dans l'avenir, de supporter tous les sacrifices que lui imposent la mise en valeur de son immense territoire et la défense de ses frontières.

Nous souhaitons donc, pour le bien de nos amis et alliés, que le gouvernement impérial russe persévère dans la voie où l'ukase du 16 novembre 1906 a si heureusement engagé le pays.

FIN EDMOND THÉRY.

LES ÉMISSIONS ET INTRODUCTIONS EN FRANCE

Pendant le premier semestre de 1914

En dépit du marasme persistant des affaires, le premier semestre de 1914 a été, au point de vue des *Émissions et Introductions en France*, un peu plus favorisé que le second semestre de 1913, grâce à quelques opérations importantes devenues absolument nécessaires, et qui auraient été certainement plus nombreuses si l'Emprunt français avait été réalisé plus tôt.

Comme d'ordinaire, nous publions, ci-dessous, un tableau qui résume les appels divers au crédit auxquels il a été procédé depuis le 1^{er} janvier dernier jusqu'à ce jour, en faisant une fois de plus observer que pour certains titres introduits, il est impossible de se rendre compte de la quantité réellement entrée dans nos portefeuilles nationaux. D'autre part, il est des affaires qui ont trouvé un placement direct sans qu'il en ait été fait ouvertement mention. En outre, des offres faites subrepticement par des banques étrangères ont amené des capitaux français, dont l'importance ne peut être évaluée, à s'employer au dehors.

Néanmoins, nous estimons que les chiffres que nous publions fournissent une appréciation aussi précise que possible de ce que furent les appels au crédit en France pendant le semestre qui prend fin. Observons encore toutefois que nous n'avons pu tenir compte, dans nos calculs, des Bons mis en circulation par le Trésor public de France, ni des obligations émises directement à leurs guichets par nos *Grandes Compagnies de Chemins de fer*. On sait, en effet, que les chiffres concernant ces obligations ne pourront être connus que dans le courant du mois de janvier prochain.

Émissions et Introductions pendant le premier semestre de 1914 (En francs)

1 ^{er} semestre 1914	Françaises	Etrangères	Total
Fonds d'Etats, de dép. et de Villes.	70.515.152	1.095.467.500	1.165.982.652
Obligat. diverses	150.489.896	665.062.654	815.552.550
Actions ou parts de fondateurs..	326.089.550	451.681.150	777.770.700
Totaux.....	547.094.598	2.212.211.304	2.759.305.902

Pendant le premier semestre de 1913, les émissions et introductions s'étaient élevées à 2 milliards 997 millions 470.454 francs, à savoir : 1.409.021.717 francs de valeurs françaises et 1.588.448.437 francs de valeurs étrangères, et pour les deux années entières 1913 et 1912, elles avaient atteint les montants ci-dessous :

Émissions et Introductions pendant les années 1913 et 1912 (En francs)

Année 1913	Françaises	Etrangères	Total
Fonds d'Etats, de dép. et de Villes.	151.331.487	753.894.730	905.226.217
Obligat. diverses..	807.393.485	900.755.035	1.708.148.520
Actions ou parts de fondateurs..	1211.126.265	1103.306.230	2314.432.495
Totaux.....	2169.851.237	2757.955.995	4927.807.232
Diff. sur 1912...	+ 209.920.054	— 323.689.377	— 113.769.323

Année 1912	Françaises	Etrangères	Total
Fonds d'Etats, de dép. et de Villes.	311.999.230	430.134.363	742.133.593
Oblig. diverses..	568.051.513	883.453.152	1.451.504.665
Actions ou parts de fondateurs..	1079.871.440	1768.057.857	2847.929.297
Totaux.....	1959.922.183	3081.645.372	5041.567.555
Diff. sur 1911...	+ 1145.210.599	— 800.072.602	+ 345.137.997

Voici maintenant le détail des principales affaires auxquelles notre public a été invité à s'intéresser :

	Francs
1 330.000 obligations réunies 4 1/2 0/0 net de 500 francs des <i>Chemins de fer Russes</i> à 468 fr. 75.....	623.437.500
1.000.000 obligations de 500 francs de l' <i>Emprunt Ottoman 5 0/0 1914</i> à 466 fr. 25.....	466.250.000
500.000 obligations de 500 francs 5 0/0 or de l' <i>Emprunt Serbe 1913</i> (350.000 émises à 466 fr. 25 et 150.000 inscrites plus tard à la cote le 9 mai).....	232.375.000
400.000 obligations de 500 francs 4 0/0 des <i>Chemins de fer de l'Etat français</i> à 490 fr.	196.000.000
350.000 obligations de 500 francs de l' <i>Emprunt Hellénique 5 0/0 or 1914</i> à 466 fr. 25.	163.187.500
300.000 obligations de 500 francs de l' <i>Emprunt Industriel 5 0/0 or 1914</i> du Gouvernement de la République Chinoise (<i>Port de Poukou</i>) à 471 fr. 25.....	141.375.000
200.000 obligations 5 0/0 or 1913 de 500 francs du Gouvernement de la République Chinoise (<i>Chemin de fer Lung-Tsing-U-Hai</i>), à 461 fr. 40.....	92.280.000
141.789 obligations de 500 francs 4 0/0 net de l' <i>Emprunt Impérial du Maroc</i> , à 497 fr. 50	70.515.152
140.000 actions nouvelles de 100 roubles de la <i>Société Naphte Lianosoff</i> , à 166 roubles 50, soit 441 tr. 25.....	61.775.000
32.000 actions nouvelles de la <i>Banque de Commerce de l'Azoff-Don</i> , à 475 roubles...	40.512.000
52.000 actions nouvelles de la <i>Banque Commerciale Italienne</i> , à 735 lire.....	38.220.000
30.000 actions de 90 milreis de la <i>Banco Nacional Ultramarino</i> , à 470 francs.....	37.600.000
32.500 actions nouvelles de 100 roubles de la <i>Société Russe Le Naphte</i> , à 439 fr. 50.....	36.258.750
50.000 actions de la <i>Banque de l'Union à Moscou</i> , à 248 roubles (661 fr. 35).....	33.067.500
22.000 actions nouvelles de 500 francs de la <i>Société des Pétroles de Dabrowa</i> à 1.500 francs.....	33.000.000
100.000 actions nouvelles de 250 fr. nominal de la <i>Société Nancéienne de Crédit Industriel et de Dépôts</i> à 320 francs.....	32.000.000
40.000 obligations 5 0/0 de 500 francs et 20.000 actions ordinaires de 500 francs de l' <i>Union Minière et Métallurgique de Russie</i>	30.000.000
8.000 actions ordinaires de 250 francs nominal de la <i>Caisse Commerciale et Industrielle de Paris</i> et 30.000 actions de préférence 6 0/0 de 500 francs.....	25.000.000
50.000 actions de 500 francs de la <i>Banque Franco-Japonaise</i> , au pair.....	25.000.000
50.000 obligations 5 0/0 de 500 francs de la <i>Compagnie Parisienne de Distribution d'Electricité</i> à 495 francs.....	24.750.000
50.000 obligations 5 0/0 de 500 francs de la <i>Banque Hypothécaire Franco-Argentine</i> à 490 francs.....	24.500.000
40.000 actions de 500 francs de la <i>Société Générale des Annonces</i> à 525 francs.....	21.000.000
18.000 actions de 250 roubles nominal de la <i>Société de l'Industrie des Naphes et de Commerce J.-N. Ter Akopoff</i> à 1.118 francs.	20.124.000
100.000 actions de 10 dollars de la <i>Bulte and Superior Copper Company</i> à 198 francs...	19.800.000
40.000 obligations hypothécaires 5 0/0 de 500 francs de la <i>Société Energie Electrique de Catalogne</i> à 475 francs.....	19.000.000
150.000 parts de fondateur de la <i>Banque Nationale de Crédit</i> à 125 francs.....	18.750.000

45.000 obligations 3 0/0 de 500 francs de la *Compagnie Universelle du Canal Maritime de Suez* à 407 francs..... 18.315.000
12.000 actions nouvelles de la *Société des Acieries de Longwy* à 1.250 francs..... 15.000.000

On peut espérer que pendant le second semestre de l'année en cours, et malgré la période prochaine des vacances, le Marché financier français se montrera plus actif que précédemment. En effet, beaucoup d'opérations nouvelles sont en vue, et l'*Emprunt National Français*, qui aura lieu le 7 juillet prochain, devrait servir d'encouragement.

A. LECHENET.

LA RÉFORME DE LA PUBLICITÉ imposée aux sociétés par actions

Le meilleur moyen de protéger l'épargne contre les affaires véreuses consiste à mettre toutes les sociétés par actions dans l'obligation de fournir aux capitalistes de sérieux éléments d'appréciation sur leur organisation, leur situation présente et leurs perspectives d'avenir : aussi la plupart des Etats n'ont-ils pas hésité à imposer à ces entreprises des règles minutieuses de publicité; malheureusement, les mesures adoptées dans ce but n'ont point été partout également heureuses.

En France, notamment, on adresse des critiques justifiées au régime en vigueur aujourd'hui : la *Ligue pour la réforme des lois sur les sociétés par actions* s'est attachée depuis quelques années à obtenir une refonte des dispositions existantes, et l'un de ses membres les plus actifs, M. Armand Linol, qui déjà avait publié dans l'*Economiste Européen* plusieurs articles sur cette question, vient d'exposer en une substantielle étude les principales modifications qu'il paraît nécessaire de leur apporter.

Le jour est proche, sans doute, où le problème se posera devant le Parlement, et il peut n'être point inutile de rappeler l'état actuel de notre législation en cette matière, d'indiquer les solutions récentes appliquées à l'étranger, et de montrer les améliorations que l'on veut réaliser dans notre pays.

En vertu de l'article 55 de la loi du 24 juillet 1867, « l'acte constitutif de toute société commerciale, avec la liste nominative dûment certifiée des souscripteurs, doit être déposé, dans le mois de la constitution, au greffe de la justice de paix et du tribunal de commerce du siège social, avec l'expédition de l'acte notarié constatant la souscription du capital et le versement du premier quart, et la copie des délibérations prises par l'assemblée générale ayant apprécié la valeur des apports ou la cause des avantages stipulés aux statuts ».

L'article 56 de la même loi stipule que « dans le mois également, doit être publié dans un journal d'annonces légales un extrait de l'acte constitutif et des pièces annexées ».

D'après l'article 61, « les dispositions des articles 55 et 56, décrets et publications, sont applicables à tous actes et délibérations ayant pour objet la modification des statuts, la continuation de la société au delà du terme fixé pour sa durée, la dissolution avant ce terme et le mode de liquidation, tout changement ou retraite d'associés, ou tout changement de la raison sociale, et aussi les délibérations des assemblées générales pour transformation d'une société en commandite par actions en société anonyme, et les délibérations sur la continuation ou la dissolution de la société en cas de perte des trois quarts du capital social ».

Enfin, l'article 63 déclare que « toute personne a le droit de prendre communication des pièces déposées aux greffes de la justice de paix et du tribunal de commerce, et de se faire délivrer à ses frais une expédition ou un extrait ». Ajoutons encore que, moyennant le versement de la somme d'un franc, on peut

exiger, au siège de la société, une copie certifiée des statuts.

Ces règles ont été complétées par la loi de finances du 30 janvier 1907, en ce qui concerne les émissions ou introductions de titres, de quelque nature que ce soit, sur le marché public. Toutes les fois qu'une société voudra réaliser une telle opération, elle devra insérer à un supplément hebdomadaire du *Journal officiel*, dénommé *Bulletin des annonces légales obligatoires*, une notice légalisée contenant : 1° La dénomination de la société ou la raison sociale ; 2° L'indication de la législation, française ou étrangère, sous le régime de laquelle fonctionne la société ; 3° Le siège social ; 4° L'objet de l'entreprise ; 5° La durée de la société ; 6° Le montant du capital social, le taux de chaque catégorie d'actions et le capital non libéré ; 7° Le dernier bilan certifié, s'il en a été dressé ; 8° Le montant des obligations émises avec l'énumération des garanties y attachées ; 9° La mention des avantages stipulés au profit des fondateurs et administrateurs, des apports en nature, de leur mode de rémunération, des modalités de convocations aux assemblées générales et de leur lieu de réunion ».

Les affiches, circulaires et prospectus devront reproduire toutes ces énonciations, avec référence aux numéros du bulletin.

Le régime que nous venons de résumer brièvement est compliqué ; on lui reproche cependant : 1° de ne pas renseigner les tiers sur le fonctionnement des sociétés qui ne procèdent pas à de nouvelles émissions, car la publication des changements d'administrateurs, gérants, commissaires, etc..., n'est pas imposée, non plus que celle des bilans annuels approuvés en assemblée générale ; 2° de ne pas rendre tous les services qu'on en pourrait attendre, parce que, faute d'un classement méthodique et d'une centralisation rigoureuse, les recherches dans le *Bulletin des annonces légales obligatoires* sont, pratiquement, très difficiles.

A l'étranger, on a fait un effort pour remédier à ces inconvénients, et l'on s'est appliqué presque partout à rendre obligatoire la publication des principaux faits de la vie des sociétés.

C'est ainsi qu'en Belgique tous les documents relatifs à la constitution des sociétés doivent être publiés dans un recueil annexe au *Moniteur officiel*, qui tous les trois mois est complété par des tables très détaillées. De plus, une loi de 1913 rend obligatoire l'insertion dans ce bulletin du rapport annuel du conseil d'administration (mais seulement lorsqu'il s'agit d'un rapport écrit) et du bilan ; elle impose également la publication des nominations, démissions et révocations des administrateurs et commissaires, « et, d'une façon générale, de tout ce qui, postérieurement à la constitution, intéresse des tiers ».

En Italie, il existe un *Bulletin officiel des sociétés par actions* donnant à peu près les mêmes renseignements que le *recueil belge*.

En Allemagne, une publicité analogue doit être faite au registre du tribunal de commerce du siège social et reproduite dans le *Deutscher Reichsanzeiger*.

En Angleterre, enfin, fonctionne une organisation centralisatrice très perfectionnée : tous les documents concernant la constitution des sociétés doivent être groupés au *Registrar of joint stocks companies*, auquel il faut communiquer également tous les renseignements relatifs à leur fonctionnement régulier. Ces indications, établies sur des formules parfaitement claires, peuvent être consultées par les tiers moyennant le paiement d'une taxe minime, et toute personne intéressée a la possibilité de se faire délivrer copie officielle de chaque pièce enregistrée.

Ce système paraît avoir donné les meilleurs résultats, et c'est lui qu'on voudrait voir adopter en France : dans une conférence faite le 6 mars dernier au *Musée Social*, M. Rodolphe Rousseau, l'éminent président de la *Ligue pour la réforme des lois sur les sociétés par actions*, a préconisé « la création d'un *Office central des sociétés*, où seraient déposés obligatoirement tous les actes et documents des sociétés en France et aux colonies, avec rédaction d'un bulletin spécial qui cen-

traliserait toutes les publications concernant la matière, donnerait la composition du conseil d'administration et les noms des commissaires, et indiquerait certaines opérations d'une grande importance pour le crédit de la société et les intérêts des tiers, par exemple, la création des obligations qui, en dehors d'émissions publiques, ne sont actuellement mentionnées nulle part avant l'établissement du bilan annuel ».

Et M. Millerand, abondant dans le même sens, ajoutait après M. Rousseau qu'il conviendrait de créer en matière de sociétés une institution semblable à l'*Office national des brevets d'invention et de marques de fabrique*, qui rend aujourd'hui les plus grands services à tous les industriels et commerçants.

Après une étude détaillée de ce difficile problème M. Armand Linol arrive à la même conclusion que M. Rodolphe Rousseau et Millerand :

« La création d'un *Office central des sociétés* avec publication d'un bulletin spécial, dit-il, réaliserait, un progrès réel ; à cet Office seraient centralisés, les pièces constitutives : les bilans, les rapports, les délibérations des assemblées générales, les prospectus d'émissions ou d'obligations, etc., généralement tout ce qui constitue une manifestation réelle de la vie sociale, de l'organisation intéressant les tiers et les associés, et ce sous la signature des administrateurs et des commissaires, dont les noms, professions et adresses seraient indiqués sur des documents dispensés de toute formalité de timbre et d'enregistrement. Des imprimés pour les statuts, bilans, etc., seraient tenus à la disposition de tout requérant, sur une simple demande orale ou écrite, accompagnée des menus frais de la réponse et de l'envoi.

« Enfin, le personnel de l'Office, recevant des sociétés tous ces documents, les classerait et les cataloguerait dans des dossiers spéciaux, avec fiches de références, et on en arriverait ainsi, comme en Angleterre, à faciliter à tout intéressé la possibilité de se procurer presque gratuitement, ou moyennant une rémunération minime, les renseignements et les copies de pièces dont il peut avoir besoin, et qui lui seraient autrement utiles que les publications actuelles.

« L'*Office central des sociétés* publierait un bulletin spécial, avec un droit d'insertion le plus réduit possible, et il serait pourvu aux frais généraux par une subvention de l'Etat, des différentes Chambres de commerce correspondantes de la Chambre de commerce de Paris, des différentes Bourses de valeurs, Compagnies d'agents de change, des banquiers, coulissiers, etc., et finalement par un droit de dépôt imposé à toutes sociétés, et un droit minime de communication ou de copie imposé à tout intéressé ».

La solution que conseille M. Armand Linol — et à la défense de laquelle il a déjà consacré de nombreuses études — paraît très séduisante ; aussi est-il à désirer qu'on l'analyse attentivement et qu'on examine de près les conditions pratiques auxquelles on pourrait la réaliser rapidement.

René THÉRY.

LE COMMERCE EXTERIEUR DE LA FRANCE

EN MAI 1914

La Direction générale des Douanes vient de publier le tableau du commerce de la France avec les autres pays et les colonies pendant le mois de mai :

IMPORTATIONS	MOIS DE MAI		Différences en 1914
	1914	1913	
	(Milliers de francs)		
Objets d'alimentation.	162.606	174.566	- 11.960
Matières nécessaires à l'industrie.....	377.422	392.996	- 15.574
Objets fabriqués.....	141.094	136.333	+ 4.761
Totaux.....	681.122	703.895	- 22.773

EXPORTATIONS			
Objets d'alimentation.	70.396	65.514	+ 4.882
Matières nécessaires à l'industrie.....	168.169	139.192	+ 28.977
Objets fabriqués.....	335.866	299.189	+ 36.677
Colis postaux (*).....	45.834	53.039	- 7.155
Totaux.....	620.315	556.934	+ 63.381

(*) Dont 3.263.000 fr. pour les colis postaux contenant des tissus de soie ou de bourre de soie, contre 3.313.000 francs en mai 1913.

Voici maintenant quels ont été les résultats pour les cinq premiers mois de l'année 1914, avec les chiffres comparatifs de 1913 :

IMPORTATIONS	CINQ PREMIERS MOIS		Différences en 1914
	1914	1913	
	(Milliers de francs)		
Objets d'alimentation.	771.766	687.282	+ 84.584
Matières nécessaires à l'industrie.....	2.258.248	2.159.795	+ 98.453
Objets fabriqués.....	673.719	682.906	- 9.187
Totaux.....	3.703.733	3.529.983	+ 173.800
	EXPORTATIONS		
Objets d'alimentation.	294.873	330.050	- 35.177
Matières nécessaires à l'industrie.....	818.316	750.269	+ 68.047
Objets fabriqués.....	1.475.909	1.490.103	- 14.194
Colis postaux (*).....	241.201	248.073	- 6.872
Totaux.....	2.830.299	2.818.495	+ 11.804

(*) Dont 17.917.000 fr. pour les colis postaux contenant des tissus de soie ou de bourre de soie, contre 17.379.000 francs pour les cinq premiers mois de 1913.

Les résultats du mois de mai dernier ont été meilleurs que ceux du mois d'avril précédent en ce qui concerne nos exportations, qui enregistrent une plus-value de 63.381.000 fr. ; par contre, les importations sont en fléchissement de 22.773.000 francs.

Du côté des importations, les objets d'alimentation et les matières nécessaires à l'industrie rétrogradent respectivement de 11.960.000 fr. et de 15.574.000 fr., tandis que les objets fabriqués sont en augmentation de 4.761.000 francs.

Aux exportations, toutes les catégories, sauf les colis postaux, qui perdent 7.155.000 fr., sont en plus-value : les objets d'alimentation, de 4.882.000 fr. ; les matières nécessaires à l'industrie, de 28.977.000 fr. ; et les objets fabriqués, de 36.677.000 fr.

Le mouvement total de nos échanges, pour les cinq premiers mois de l'année en cours, s'élève à 6 milliards 534.032.000 fr. contre 6.318.423.000 fr. pendant la même période de 1913, soit une augmentation de 185.604.000 francs.

Aux importations, qui bénéficient d'une plus-value de 173.800.000 fr., les objets d'alimentation sont en accroissement de 84.534.000 fr., et les matières nécessaires à l'industrie de 98.453.000 fr., tandis que les objets fabriqués sont en diminution de 9.187.000 francs.

En ce qui concerne les exportations, les objets d'alimentation fléchissent de 35.177.000 fr., les objets fabriqués de 14.194.000 fr., et les colis postaux de 6.872.000 fr. ; mais ces diminutions sont plus que compensées par un accroissement de 68.047.000 fr. des matières nécessaires à l'industrie, de sorte que le chiffre total des exportations enregistre une avance nette de 11.804.000 fr. sur le chiffre correspondant de la même période de l'année dernière.

Loi du 29 mars 1914, concernant la Contribution foncière des propriétés bâties et non bâties, et l'Impôt sur le revenu des Valeurs mobilières françaises et étrangères.

Au moment où va être mis en application l'impôt modifié sur le revenu des valeurs mobilières, nous croyons intéressant de publier le texte de la loi du 29 mars 1914, dont le titre I^{er} concerne la contribution foncière des propriétés bâties et non bâties, et le titre II, l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières françaises et étrangères, les dispositions du titre I^{er} devant entrer en vigueur à partir du 1^{er} janvier 1915, et celles du titre II, à partir du 1^{er} juillet 1914.

TITRE PREMIER

CONTRIBUTION FONCIÈRE DES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES

Base de l'impôt

Article premier. — A partir du 1^{er} janvier 1915, il ne sera plus assigné de contingents aux départements, arrondissements et communes pour l'établissement de la contribution foncière des propriétés non bâties, qui cessera d'être un impôt de répartition.

Art. 2. — La contribution foncière des propriétés non bâties sera réglée, à partir de la même date, en raison du revenu de ces propriétés, tel qu'il résulte des tarifs établis, par nature de culture et de propriété, en exécution de l'article 3 de la loi du 31 décembre 1907 et conformément aux règles tracées par l'instruction ministérielle du 31 décembre 1908 ; pour le calcul des cotisations, ledit revenu sera diminué d'un cinquième.

Art. 3. — Les sols des bâtiments de toute nature et les terrains formant une dépendance indispensable et immédiate de ces constructions ne seront plus assujettis à la contribution foncière des propriétés non bâties ; leur valeur locative entrera, le cas échéant, dans l'estimation du revenu servant de base à la contribution foncière des propriétés bâties afférente aux constructions.

Art. 4. — Les dispositions de l'article précédent, relatives aux sols de bâtiments, seront applicables aux emplacements utilisés pour un usage commercial ou industriel, lesquels continueront à être imposés à la contribution foncière des propriétés bâties en vertu de l'article premier de la loi du 29 décembre 1884.

Art. 5. — Lorsqu'une propriété deviendra passible de la contribution foncière des propriétés non bâties, soit pour la première fois, soit après avoir cessé temporairement d'y être assujettie, notamment lorsqu'elle ne rentrera plus dans la catégorie des terrains visés aux articles 3 et 4 de la présente loi, il lui sera attribué une évaluation fixée d'après les tarifs arrêtés pour les propriétés de même nature existant dans la commune, ou, s'il n'en existe pas de telles, d'après un tarif établi par comparaison avec ceux qui sont appliqués aux autres propriétés.

Taux de l'impôt

Art. 6. — Le taux de la contribution foncière des propriétés non bâties est fixé, en principal, à quatre pour cent (4/0/0) du revenu imposable de ces propriétés déterminé comme il est dit à l'article 2 de la présente loi.

Revision des évaluations

Art. 7. — Les évaluations servant de base à la contribution foncière des propriétés non bâties seront, dans chaque commune, révisées tous les vingt ans.

A cet effet, les communes de chaque département seront réparties en vingt séries et, chaque année, les évaluations seront révisées dans les communes de l'une de ces vingt séries prises à tour de rôle.

La répartition des communes entre les vingt séries sera réglée par le préfet, sur la proposition du directeur des contributions directes et du cadastre ; en cas de désaccord entre le préfet et le directeur, il sera statué par le ministre des Finances.

L'ordre dans lequel les vingt séries seront rangées en vue des opérations de la revision sera ensuite arrêté par le Conseil général dans sa première session de l'année 1918.

Si le Conseil général ne se réunissait pas ou se séparait sans avoir pris de décision à cet égard, l'ordre de succession des révisions serait fixé par le préfet, dans les conditions indiquées au paragraphe précédent.

En cas de création de commune, le préfet fixera la série dans laquelle la nouvelle commune sera rangée en vue des révisions ultérieures.

Art. 8. — Lors de la revision des évaluations dans chaque commune, le tarif des évaluations et le classement des parcelles par nature de cultures et par classes seront établis par le contrôleur des contributions directes assisté du maire et de cinq classificateurs propriétaires fonciers, dont au moins deux forains, choisis par le préfet sur une liste de dix noms proposés par le Conseil municipal. Lorsque le territoire d'une commune comportera un ensemble de propriétés boisées de cent hectares, au minimum, la Commission devra comprendre au moins un classificateur propriétaire de bois ou forêts; pour l'évaluation des propriétés boisées, il lui sera adjoint un agent du service forestier si l'administration des eaux et forêts le demande.

A défaut de liste de présentation, les classificateurs seront nommés d'office par le préfet, un mois après mise en demeure de délibérer adressée au Conseil municipal.

A Paris, les membres de la commission des contributions directes tiendront lieu de classificateurs.

Un ou plusieurs auxiliaires, nommés par le préfet et rétribués par la commune, pourront être appelés à concourir aux opérations de la revision des évaluations, soit à la demande du Conseil municipal, soit d'office en cas de refus des classificateurs de participer au travail.

Art. 9. — Les tarifs des évaluations, par nature de culture et de propriété, qui n'auront pu être arrêtés par le service des contributions directes d'accord avec les classificateurs, seront arrêtés par une Commission instituée dans chaque département et composée de la manière suivante :

Le préfet, président;

Deux conseillers généraux désignés chaque année, pour l'année suivante, par le Conseil général, dans sa deuxième session ou, à défaut, par le préfet;

Le trésorier-payeur général;

Le directeur des contributions directes et du cadastre;

Le directeur de l'enregistrement, des domaines et du timbre;

Le directeur départemental des services agricoles;

Un représentant d'une association agricole, ou un agriculteur, désigné chaque année par le préfet;

L'inspecteur des contributions directes et du cadastre, remplissant les fonctions de secrétaire.

Les tarifs arrêtés, soit par le service des contributions directes d'accord avec les classificateurs, soit par la Commission visée au présent article, seront, par les soins du directeur des contributions directes et du cadastre, notifiés au maire qui devra, dans un délai de cinq jours, à compter de cette notification, les faire afficher à la porte de la mairie et adresser au directeur un certificat attestant que cette formalité a été remplie.

Art. 10. — Dans le mois qui suivra l'affichage des tarifs, le maire, dûment autorisé par le Conseil municipal, et le directeur des contributions directes et du cadastre pourront respectivement faire appel des décisions de la Commission visée à l'article précédent devant une Commission centrale, qui statuera définitivement. Cette Commission, instituée au ministère des Finances, sera composée comme il suit :

Le ministre des Finances, ou son délégué, président;

Un sénateur et deux députés, nommés par décret;

Le directeur général de la comptabilité publique, ou son délégué;

Le directeur général des contributions directes et du cadastre, ou son délégué;

Le directeur général de l'enregistrement, des domaines et du timbre, ou son délégué;

Un fonctionnaire du ministère de l'Agriculture, désigné par le ministre de l'Agriculture;

Un employé supérieur de la direction générale des contributions directes et du cadastre, désigné par le ministre des Finances, remplira les fonctions de secrétaire avec voix consultative.

Un ou plusieurs employés de la Direction générale des contributions directes et du cadastre pourront, en outre, être

désignés par le ministre des Finances pour assister aux séances de la commission, en qualité de secrétaires adjoints.

Art. 11. — Les propriétaires intéressés seront également admis à contester, dans les conditions et délais prévus à l'article qui précède, les tarifs afférents à une nature de culture ou de propriété. Toutefois, la réclamation produite à cet effet ne sera recevable que si le ou les signataires de la réclamation possèdent plus de la moitié de la superficie des terrains auxquels s'appliquent les tarifs contestés.

Art. 12. — Les résultats des évaluations seront communiqués aux propriétaires, qui pourront, dans le délai d'un mois, à partir de la réception de la lettre d'avis qui leur sera adressée, réclamer copie du détail des opérations d'évaluation de leurs propriétés. Les intéressés auront un délai de deux mois, à dater de la réception de cette copie, ou de trois mois, à dater de la réception du premier avis, pour présenter par écrit leurs observations, qui seront soumises à la commission de classement.

La lettre d'avis faisant connaître à l'intéressé les résultats des évaluations de ses propriétés, reproduira le présent article.

Art. 13. — Dans chaque commune, le maire, dûment autorisé par le Conseil municipal, aura, jusqu'au 30 juin 1917, la faculté d'adresser au préfet une demande tendant à ce qu'il soit procédé à une revision de l'évaluation des propriétés non bâties. La demande sera soumise successivement aux deux commissions instituées par les articles 9 et 10 ci-dessus, et, sur avis favorable de ces commissions, le ministre des Finances pourra prescrire l'exécution de cette revision, qui sera effectuée dans les mêmes conditions que les révisions périodiques.

Jusqu'à la même date, la revision des tarifs afférents à une nature de culture ou de propriété pourra être également demandée par les propriétaires intéressés, à la condition que le ou les signataires de la pétition possèdent plus de la moitié de la superficie des terrains auxquels s'appliquent les tarifs contestés. Il sera statué sur la demande dans les formes prévues au précédent paragraphe.

A partir du 1^{er} juillet 1917, la revision des évaluations dans une commune ne pourra plus être demandée que par le maire autorisé à cet effet par le Conseil municipal, et si, postérieurement à la dernière évaluation, il s'est produit, par suite de circonstances exceptionnelles, une dépréciation importante et générale des propriétés, soit de la totalité, soit d'une partie notable de la commune. La demande formée à ce sujet sera soumise à la procédure indiquée au premier paragraphe du présent article et les frais de l'opération seront supportés par la commune.

Si, dans les communes où il aura été fait application des dispositions du paragraphe précédent, un accroissement notable de la valeur des propriétés vient à être constaté ultérieurement, le ministre des Finances pourra faire procéder, avant la fin de la période vicennale en cours, à une nouvelle revision des évaluations.

Les évaluations établies dans les cas visés au présent article ne serviront de base à l'impôt que dans les rôles des années postérieures à celle de l'achèvement du travail. Elles seront, en tout état de cause, révisées à l'expiration de la période vicennale en cours, par application de l'article 7 ci-dessus, comme s'il n'avait pas été procédé à une revision spéciale.

Art. 14. — Lorsqu'il sera procédé, dans une commune, à l'établissement, à la revision ou au renouvellement du cadastre, l'achèvement des travaux d'art sera suivi d'une évaluation générale des propriétés non bâties dans les conditions prévues par les articles 8 à 12 ci-dessus et les résultats de cette opération serviront de base à la contribution foncière dans les rôles des années postérieures à l'achèvement du travail, jusqu'à l'application des résultats de la plus prochaine revision périodique.

Reclamations

Art. 15. — Tout propriétaire sera admis à contester la nature de culture et de classement assignés à ses propriétés non bâties, dans le délai de six mois à partir de la publication du premier rôle établi d'après les résultats de la nouvelle

évaluation ou de trois mois à partir de la publication du rôle suivant.

Art. 16. — Toute réclamation présentée en exécution des dispositions qui précèdent, alors même qu'elle ne concernerait qu'une ou plusieurs parcelles cotisées dans un article du rôle, pourra donner lieu à la rectification de la nature de culture et du classement inexactement attribués à d'autres parcelles comprises dans le même article, sans toutefois qu'il puisse en résulter une augmentation de la cotisation inscrite à l'article dont il s'agit. A cet effet, des propositions, accompagnées de l'avis de la commission de classement prévue à l'article 8, seront, le cas échéant, soumises par l'administration au tribunal saisi du litige, qui statuera sur ces propositions en même temps que sur les conclusions du réclamant.

Art. 17. — Le droit de réclamation des propriétaires s'exercera dans les conditions et délais fixés par les articles 15 et 16 ci-dessus à la suite de chacune des révisions auxquelles il sera procédé par application des articles 7, 13 et 14 de la présente loi. Il en sera de même lorsqu'une propriété aura été évaluée par application de l'article 5, mais dans ce dernier cas les dispositions de l'article 16 ne seront point applicables.

Art. 18. — Les propriétaires seront admis à demander un changement de classement de leurs propriétés quand celles-ci auront subi une dépréciation notable et durable par suite d'événements imprévus, indépendants de la volonté des intéressés et affectant le fonds même du terrain. Les réclamations produites à cet effet seront recevables dans les six mois de la publication du rôle de l'année suivant celle au cours de laquelle se seront produits les événements y donnant lieu.

Art. 19. — En dehors des cas prévus aux articles 15 à 18 ci-dessus et de ceux qui, d'après la législation en vigueur, motivent une exemption temporaire d'impôt, aucune demande en décharge ou réduction de la contribution foncière des propriétés non bâties ne sera recevable, sauf dans le cas où une propriété cessera de faire partie de la matière imposable ou rentrera dans la catégorie des propriétés visées aux articles 3 et 4 de la présente loi.

Art. 20. — Les réclamations relatives à la contribution foncière des propriétés non bâties seront présentées, instruites et jugées selon les règles suivies en matière de contribution foncière des propriétés bâties.

CONTRIBUTION FONCIÈRE DES PROPRIÉTÉS BÂTIES

Taux de l'impôt

Art. 21. — A partir du 1^{er} janvier 1915, le taux de la contribution foncière des propriétés bâties sera fixé, en principal, à 4 0/0 du revenu net de ces propriétés déterminé conformément aux dispositions en vigueur.

Revision des évaluations

Art. 22. — Dans chaque département, les séries de communes formées en vue de la revision périodique du revenu des propriétés non bâties seront groupées deux à deux, et chaque année la revision décennale du revenu des propriétés bâties, prescrite par l'article 8 de la loi du 8 août 1890, sera effectuée dans les communes de l'un de ces dix groupes. Ces groupes seront constitués et rangés de telle sorte que, dans chaque commune, la revision du revenu des propriétés bâties ait lieu tous les dix ans et que, dans toute commune où sera effectuée la revision du revenu des propriétés non bâties, il soit procédé la même année à la revision du revenu des propriétés bâties.

Lors de la revision périodique prévue au paragraphe précédent, sera considéré comme imposable à la contribution foncière des propriétés bâties l'outillage des établissements industriels attachés au fonds à perpétuelle demeure, dans les conditions indiquées au premier paragraphe de l'article 525 du Code civil ou reposant sur des fondations spéciales faisant corps avec l'immeuble. Les dispositions de l'article 12 de la présente loi seront applicables aux propriétés bâties. Pour les propriétés industrielles, le détail comprendra deux chiffres distincts, l'un concernant le bâtiment, l'autre la partie de l'outillage imposé à la contribution foncière des propriétés bâties.

Art. 23. — Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, dans les villes dont la population municipale totale, déterminée par le décret de dénombrement en vigueur lors de la promulgation de la présente loi, dépasse 50.000 habi-

tants, les évaluations assignées aux propriétés bâties seront révisées à l'expiration de la période décennale en cours depuis la dernière revision effectuée en vertu de la loi du 8 août 1890, et ultérieurement à l'expiration de chacune des périodes successives de dix années.

Art. 24. — En cas d'établissement, de revision ou de renouvellement du cadastre dans une commune, il sera procédé à une nouvelle évaluation du revenu des propriétés bâties, conformément aux lois existantes, et les résultats de cette opération serviront de base à la contribution foncière dans les conditions indiquées pour les propriétés non bâties à l'article 14 ci-dessus.

CENTIMES ADDITIONNELS A LA CONTRIBUTION FONCIÈRE

Centimes perçus au profit de l'Etat

Art. 25. — Il ne sera plus perçu au profit de l'Etat, à partir de 1915, de centimes additionnels au principal de la contribution foncière (propriétés bâties et propriétés non bâties). La part de l'Etat dans cette contribution ne comportera, en sus du principal, que des centimes pour non-valeurs, sur le montant des impositions départementales et communales, et des centimes pour frais de perception des impositions communales.

Centimes départementaux et communaux

Art. 26. — Les principaux qui serviront de base annuellement, à partir de 1915, au calcul du produit total, par commune, des centimes départementaux additionnels à la contribution foncière des propriétés bâties et à celle des propriétés non bâties, seront formés en appliquant au montant total des revenus imposables une proportion uniforme pour toutes les communes du même département. Cette proportion sera la proportion moyenne existant, pour l'ensemble des communes de chaque département et pour l'ensemble des deux contributions, entre les principaux qui, d'après les dispositions en vigueur antérieurement à la présente loi, auraient servi de base en 1915 au calcul du produit des impositions locales et le montant correspondant des revenus imposables effectivement compris dans les rôles généraux de ladite année.

Le produit total des centimes communaux additionnels à la contribution foncière sera, dans chaque commune, calculé d'après les principaux utilisés pour le calcul du produit total des centimes départementaux par application du paragraphe qui précède.

Art. 27. — Le Conseil général aura la faculté de décider, au cours de sa deuxième session de 1914, que, par dérogation aux dispositions de l'article qui précède, la péréquation, prescrite par ledit article, des principaux servant de base au calcul des impositions locales, au lieu d'être réalisée en une seule fois, sera effectuée à partir de 1915 par étapes successives, sans que la durée de la période transitoire puisse excéder dix années.

DISPOSITIONS DIVERSES

Art. 28. — Dans les communes où, postérieurement à l'évaluation effectuée en vertu de la loi du 31 décembre 1907 et avant la mise en vigueur de la présente loi, il aura été procédé à une évaluation générale des propriétés non bâties, conformément aux lois et règlements sur le cadastre, les résultats de cette dernière opération auxquels seront préalablement apportées les modifications nécessaires pour tenir compte des règles tracées par les articles 2 à 4 ci-dessus, seront aux lieu et place des résultats de l'évaluation effectuée en vertu de la loi du 31 décembre 1907, pris pour base de la contribution foncière à partir de 1915.

Art. 29. — Le point de départ de l'application des résultats des révisions périodiques prévues par les articles 7 et 22 ci-dessus est fixé à l'année 1920, tant pour les propriétés bâties que pour les propriétés non bâties.

Jusqu'à ce qu'il ait été procédé à ces révisions dans toutes les communes, la durée de la fixité des évaluations, telle qu'elle résulte de l'article 8 de la loi du 8 août 1890 et de l'article 7 de la présente loi, sera réduite ou augmentée dans la mesure nécessaire pour assurer la succession régulière des opérations de revision.

Art. 30. — Sont maintenues en vigueur les dispositions législatives concernant la contribution foncière qui ne sont pas contraires à la présente loi.

Les remises suivantes sont accordées sur les contributions foncières des propriétés non bâties. Part de l'Etat : aux cotes de 8 francs et au-dessous, uniques ou totalisées, remise totale ; aux cotes de 8 fr. 01 à 16 francs, uniques ou totalisées, remise uniformément fixée à 8 francs. Ces remises ne pourront être accordées qu'à des propriétaires exploitant pour leur propre compte et pour les seules terres dont ils sont à la fois exploitants et propriétaires. Elles ne devront être accordées qu'aux contribuables ne payant pas plus de vingt francs, pour la part revenant à l'Etat, sur la contribution personnelle mobilière à laquelle ils sont assujettis dans leurs diverses résidences.

Pour obtenir le bénéfice des remises prévues au paragraphe précédent, le contribuable devra faire, à la mairie de la commune de son domicile réel, une déclaration écrite donnant l'indication, d'après les documents cadastraux, de toutes les propriétés non bâties qui lui appartiennent, et de celles de ces propriétés dont il assure directement l'exploitation. Il devra affirmer, en même temps, qu'il ne paie pas plus de 20 francs, pour la part revenant à l'Etat, sur la contribution personnelle mobilière à laquelle il est assujetti dans ses diverses résidences.

Les déclarations seront recevables, chaque année, avant le 10 février. Les contribuables ne seront pas tenus de les reproduire annuellement, mais les faits susceptibles de motiver une modification des indications contenues dans ces déclarations devront faire l'objet de déclarations rectificatives avant le 10 février de l'année suivante.

Les déclarations que le contrôleur des contributions directes, d'accord avec le maire et les répartiteurs, aura reconnues fondées, seront portées sur un état spécial, au vu duquel le directeur des contributions directes prononcera, chaque année, les dégrèvements qu'il estimera justifiés.

Les contribuables dont les déclarations n'auront pas été admises en seront avisés, et ils auront la faculté de présenter des demandes en dégrèvement dans les formes ordinaires, dans le délai d'un mois à partir de la réception de la lettre d'avis qui leur aura été adressée.

Si la déclaration contient des inexactitudes de nature à faire accorder au contribuable un dégrèvement supérieur à celui auquel il peut régulièrement prétendre, le contribuable perdra tout droit à un dégrèvement pour l'année en cours.

Quiconque aura sciemment, soit au moyen d'une fausse déclaration, soit en s'abstenant de rectifier une déclaration antérieure, obtenu ou tenté d'obtenir irrégulièrement les dégrèvements prévus au présent article, sera passible d'une amende de cinquante francs à cent francs (50 à 100 francs), qui pourra être portée au double en cas de récidive.

L'amende sera prononcée par le Conseil de préfecture, statuant comme en matière de contraventions, sur requête présentée, sans frais, par le directeur des contributions directes et du cadastre. Cette requête, qui sera accompagnée d'une copie certifiée conforme de la déclaration, tiendra lieu de procès-verbal prévu par les lois des 30 mai 1851 et 22 juillet 1889.

La copie de la requête sera notifiée au contrevenant par les soins du Conseil de préfecture.

La prescription ne sera acquise qu'après l'expiration de la quatrième année, suivant celle pour laquelle le dégrèvement aura été indûment obtenu ou demandé.

L'amende sera recouvrée par le percepteur comme en matière de contributions directes.

TITRE II

VALEURS MOBILIÈRES

Art. 31. — L'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers s'applique aux dividendes, intérêts, arrérages et tous autres produits : 1° Des actions, parts de fondateurs, parts d'intérêt, commandites, obligations et emprunts de toute nature des sociétés et collectivités françaises désignées dans l'article 1° de la loi du 29 juin 1872 et non affranchies de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières par les lois subséquentes ; 2° Des actions, parts de fondateurs, parts d'intérêt, commandites, obligations et emprunts de toute nature des sociétés, compagnies, entreprises, corporations, villes, provinces étrangères, ainsi que tout autre établissement public étranger ; 3° Des rentes, obligations et autres effets publics des colonies françaises et des gouvernements étrangers.

Il n'est pas dérogé aux articles 3 et 4 de la loi du 28 décembre 1880, 9 de la loi du 29 décembre 1884, 4 de la loi du

26 décembre 1890, 3 à 10 de la loi du 16 avril 1895, 20 de la loi du 25 février 1901, 12 de la loi du 13 juillet 1911.

Art. 32. — Les intérêts, dividendes, arrérages ou tous autres produits des valeurs désignées dans l'article 31 ci-dessus sont déterminés, pour le paiement de l'impôt sur le revenu, conformément aux dispositions de l'article 2 de la loi du 29 juin 1872.

Art. 33. — L'impôt sur le revenu : 1° des valeurs mobilières françaises désignées au paragraphe 1° de l'article 31 ; 2° des valeurs mobilières étrangères désignées au paragraphe 2 du même article, et qui sont soumises par les lois en vigueur à des droits et taxes équivalents à ceux qui sont établis sur les valeurs françaises ; 3° des rentes, obligations et autres effets publics des colonies françaises est assis et perçu sur les bases et dans les conditions fixées ou réglées par les lois des 29 juin 1872, 21 juin 1875 et les lois subséquentes. Le taux de l'impôt est fixé à 4 0/0.

Art. 34. — Pour les valeurs mobilières étrangères visées au paragraphe 2 de l'article 31, qui ne sont pas soumises par les lois en vigueur à des droits et taxes équivalents à ceux qui sont établis sur les valeurs françaises, ainsi que pour les titres de rentes, emprunts et autres effets publics des gouvernements étrangers, la retenue de l'impôt est opérée par le banquier, changeur ou toute autre personne qui effectue en France le paiement des intérêts, arrérages ou tous autres produits.

Art. 35. — Quiconque fait profession ou commerce de recueillir, encaisser, payer ou acheter des coupons, chèques ou tous autres instruments de crédit, créés pour le paiement des dividendes, intérêts, arrérages ou produits quelconques de titres ou valeurs désignées dans l'article précédent, doit en faire la déclaration au bureau de l'enregistrement de sa résidence.

Il est interdit à toutes les personnes que désigne le premier alinéa du présent article de recueillir, encaisser, payer, acheter ou négocier les coupons, chèques ou autres instruments de crédit visés par ledit alinéa, sans opérer immédiatement la retenue de l'impôt ou sans en faire l'avance si, par suite de contrats existants, l'impôt est à la charge de l'émetteur du titre, à moins qu'il ne leur soit justifié que cette retenue ou cette avance a déjà été effectuée par un précédent intermédiaire soumis aux prescriptions du présent article et des articles suivants.

Art. 36. — Toute personne qui demandera en France le paiement de ces coupons, chèques ou instruments de crédit devra déposer, en même temps et à l'appui, un bordereau daté dont elle pourra exiger un récépissé. Ce bordereau ne portera ni le nom, ni la signature, ni l'adresse de celui qui le déposera.

Celui qui effectuera le paiement devra inscrire immédiatement sur le bordereau le montant de l'impôt qu'il aura retenu ou avancé.

Les personnes désignées dans l'article 35, qui négocieront en France des coupons, chèques ou autres instruments de crédit sur lesquels l'impôt aura déjà été retenu, soit par elles-mêmes, soit par un précédent intermédiaire, devront joindre, à l'appui de chaque transmission, un bordereau daté et signé.

Les mêmes personnes devront tenir deux registres en papier non timbré, cotés et paraphés, sur lesquels elles inscriront, jour par jour, sans blanc ni interligne, toute opération de paiement ou de négociation de coupons, chèques ou autres instruments de crédit sujets à la retenue de l'impôt.

Les registres et les bordereaux seront conservés pendant deux ans et représentés à toute réquisition aux agents de l'enregistrement.

Un règlement d'administration publique déterminera les époques de versements de l'impôt, les indications que devront contenir les bordereaux, les récépissés et les registres, le montant des remises, leur mode de paiement, ainsi que toutes les autres mesures nécessaires pour l'exécution des dispositions contenues dans le présent article et dans les articles 34 et 35.

Art. 37. — Le propriétaire ou usufruitier de titres ou valeurs mobilières étrangères, domicilié en France, qui se fera envoyer ou encaissera à l'étranger, soit directement, soit par un intermédiaire quelconque, les dividendes, intérêts, arrérages, ou tous autres produits de ces valeurs, sera tenu d'apposer annuellement, sur chaque titre, au moment

de détacher le premier coupon annuel, un timbre mobile spécial, d'une valeur égale au montant de la taxe de 4 0/0 sur le revenu de l'année entière. Faute de se conformer aux prescriptions précédentes, le propriétaire ou usufruitier susvisé devra, dans les trois premiers mois de l'année, souscrire au bureau de l'enregistrement la déclaration du montant total de ces dividendes, intérêts, arrérages ou produits encaissés au cours de l'année précédente et acquitter la taxe sur ce total.

En cas d'infraction aux prescriptions contenues dans l'alinéa précédent, le contrevenant sera puni d'une amende égale au quintuple des sommes dont le Trésor a été privé pour chacune des années antérieures à celle de la découverte de l'infraction, sans toutefois que le droit de répétition puisse s'étendre à plus de dix années.

Art. 38. — Les contraventions aux prescriptions contenues dans l'article 35 et au règlement à intervenir pour l'exécution de cet article seront constatées au moyen de procès-verbaux dressés par les agents de l'enregistrement, les officiers de police judiciaire, les agents de la force publique, ceux des contributions directes, des contributions indirectes et des douanes.

Elles donneront lieu à des poursuites correctionnelles engagées à la requête de l'administration de l'enregistrement et seront punies d'une amende de cent à mille francs (100 à 1.000 fr.), indépendamment du quintuple droit sur les coupons, chèques, instruments de crédit, qui auraient été payés sans retenue de l'impôt. Le produit des amendes prévues par le présent article sera réparti dans des conditions à déterminer par décret.

Les contraventions aux articles 36 et 37 et au règlement à intervenir en exécution de ces articles seront constatées et poursuivies comme en matière d'impôt sur les opérations de Bourse et punies d'une amende de 100 à 10.000 francs.

Les contraventions aux prescriptions contenues dans le premier paragraphe de l'article 35, si le contrevenant, opérant tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, n'a pas d'établissement en France, seront l'objet de poursuites correctionnelles et passibles d'un emprisonnement de six mois à un an et d'une amende de 1.000 à 10.000 fr., et, en cas de récidive, d'un emprisonnement de un à deux ans et d'une amende de 10.000 à 25.000 fr.

Art. 39. — Le recouvrement de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières sera assuré et les instances seront introduites et jugées comme en matière d'enregistrement, sous réserve de la procédure à suivre en ce qui concerne les contraventions visées au premier alinéa de l'article précédent.

Les dispositions de l'article 21 de la loi du 26 juillet 1893 seront applicables aux actions respectives du Trésor et des redevables, sauf le cas prévu à l'article 37.

Art. 40. — Le droit de timbre proportionnel établi par l'article 14 de la loi du 5 juin 1850 sur les titres ou certificats d'action est porté à 0 fr. 90 par 100 francs, décimes compris, ou à 1 fr. 80 par 100 francs, décimes compris, suivant la distinction mentionnée audit article.

Le droit de timbre proportionnel établi par l'article 27 de la loi du 5 juin 1850 sur les titres d'obligations est porté à 1 fr. 80 par 100 francs, décimes compris.

Le droit annuel d'abonnement établi par les articles 22 et 31 de la loi du 5 juin 1850 est porté à 0 fr. 09 par 100 francs, décimes compris.

Art. 41. — Le taux du droit fixé à 0 fr. 75 par 100 francs par l'article 5 de la loi du 26 décembre 1908 pour la transmission des titres nominatifs des actions ou obligations françaises ou leur conversion au porteur est élevé à 0 fr. 90 par 100 francs, sans addition de décime.

Le taux du droit annuel fixé par l'article 6 de la loi du 26 décembre 1908 à 0 fr. 25 par 100 francs et auquel sont assujettis les titres au porteur d'actions ou d'obligations françaises et les titres nominatifs ou au porteur étrangers visés au paragraphe 2° de l'article 31 ci-dessus est élevé à 0 fr. 30 par 100 francs, sans addition de décime.

Art. 42. — Les titres étrangers énumérés dans l'article 5, paragraphes 1° et 2° de la loi du 28 décembre 1895 restent passibles du droit de timbre au comptant établi par les lois du 30 mars 1872, art. 2, du 25 mai 1872, article 1° ; du 28 décembre 1895, art. 3 ; du 13 avril 1898, art. 13 ; du 30 janvier 1907, art. 8 et du 30 juillet 1913, art. 13.

Les titres visés aux paragraphes 1° et 2° de l'article 5 de la loi du 28 décembre 1895 sont assujettis, en outre, à une taxe annuelle supplémentaire de 1 0/0 sur le revenu qui s'ajoute à l'impôt prévu par l'article 31 et qui est perçu sur les mêmes bases et dans les mêmes conditions.

Art. 43. — Le droit de timbre au comptant n'est pas soumis aux décimes ; il est perçu sur la valeur nominale de chaque titre ou coupure considéré isolément, mais sans minimum.

Pour les titres de rente, obligations et autres effets publics des gouvernements étrangers, cotés à la Bourse officielle, dont le cours moyen pendant l'année précédente est tombé au-dessous des trois quarts du pair, la perception s'effectuera sur la valeur négociable déterminée par ce cours moyen.

Art. 44. — L'émission, la mise en souscription, l'exposition en vente, l'introduction sur le marché, le remboursement ou la conversion des titres de rente, emprunts ou autres effets publics des gouvernements étrangers, ne peuvent être annoncés, publiés ou effectués en France sans qu'il ait été fait dix jours à l'avance, au bureau de l'enregistrement de la résidence, une déclaration dont la date est mentionnée dans l'avis ou l'annonce.

Les titres ou les certificats provisoires de titres émis, souscrits, exposés en vente ou introduits sur le marché en France, les nouveaux titres délivrés après conversion, ne peuvent être remis aux souscripteurs, preneurs, acheteurs ou possesseurs sans avoir préalablement acquitté les droits de timbre fixés par les deux articles qui précèdent.

Si les droits ont été payés sur le certificat provisoire, le titre définitif correspondant est timbré sans frais sur la présentation de ce certificat.

Art. 45. — La négociation, l'exposition en vente, l'énonciation dans un acte ou un écrit, soit public, soit sous seing privé, le remboursement et le transfert des titres désignés dans l'article 42 ci-dessus, ne peuvent être effectués en France, lorsque ces titres n'ont pas acquitté le droit de timbre au comptant.

Il n'est pas dérogé aux dispositions de l'article 7 de la loi du 31 décembre 1907.

Art. 46. — Toute contravention aux articles 44 et 45 sera punie d'une amende de 5 0/0, en principal, de la valeur imposable des titres émis, exposés en vente, mis en souscription, négociés, introduits en France, remboursés, convertis, cotés ou énoncés dans les actes, ou dont la feuille de coupons aura été remplacée, sans que cette amende puisse être inférieure à 100 francs en principal.

L'amende est due personnellement et sans recours par ceux qui ont émis, exposé en vente, mis en souscription, négocié, introduit, remboursé, converti, coté ou énoncé dans les actes des titres non timbrés ou qui ont servi d'intermédiaire soit pour ces opérations, soit pour le remplacement de la feuille de coupons. La même amende sera exigée de ceux qui auront publié lesdites opérations sans déclaration préalable. Le souscripteur ou preneur de titres non timbrés est tenu solidairement à l'amende, sauf son recours contre celui qui a ouvert la souscription, exposé en vente, émis ou introduit les titres. Tous les contrevenants seront solidaires pour le recouvrement des droits et amendes.

Il n'est pas dérogé aux dispositions des deux derniers alinéas de l'article 5 de la loi du 28 décembre 1895 relatifs à l'énonciation dans les actes ou écrits de titres étrangers, sauf application des prescriptions de l'article 7 de la loi du 31 décembre 1907, au cas où cette énonciation est faite dans un inventaire.

Art. 47. — Un règlement d'administration publique déterminera les mesures d'exécution des articles compris sous le titre II de la présente loi.

Art. 48. — Les dispositions contenues dans le titre II entreront en vigueur à partir du 1° juillet 1914.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 29 mars 1914.

Le règlement d'administration publique prévu par l'article 47 a paru au *Journal officiel* du 22 juin dernier ; nous en donnerons les passages essentiels dans notre prochain numéro.

Informations Économiques et Financières

L'Emprunt 3 1/2 0/0 Amortissable Français.

— La Chambre des députés et le Sénat ayant, dans les journées du vendredi et de samedi, approuvé le projet d'Emprunt 3 1/2 0/0 Amortissable de 805 millions de francs dont nous parlions il y a huit jours, le *Journal officiel* de dimanche a, ainsi que nous l'avions laissé prévoir, promulgué la loi autorisant l'émission dudit Emprunt.

Cette loi, datée du 20 juin, comporte les modifications suivantes apportées au projet primitif.

Les articles 2, 3 et 4 sont devenus les articles 3, 4 et 5, un nouvel article portant le n° 2, ayant été intercalé; il est ainsi conçu :

Art. 2. — Le ministre des Finances pourra passer avec la Banque de France des conventions destinées à faciliter les opérations de l'emprunt autorisé par l'article précédent. Les avances qui pourraient être faites en vertu de cette disposition n'excéderont pas la somme de deux cents millions de francs et devront être remboursées, au plus tard, le lendemain de la date qui sera fixée pour le dernier versement des souscripteurs; elles donneront lieu à la remise de bons spéciaux du Trésor, dont le montant ne se confondra pas avec ceux dont l'émission est autorisée par les lois de finances.

D'autre part, le premier paragraphe de l'ancien article 4 devenu article 5 se trouve complété comme suit :

Art. 5. — Un état détaillé des dépenses de l'emprunt autorisé par la présente loi, remises diverses, commissions de banque, frais de publicité, avec le nom des parties prenantes et les sommes allouées à chacune, sera dressé et publié par le *Journal Officiel* avant le 31 décembre 1914.

Enfin, le décret daté du 24 courant et fixant les conditions dans lesquelles s'effectuera l'opération a paru le 25 courant au *Journal Officiel*. En voici le texte :

Art. premier. — Le ministre des Finances est autorisé à procéder par voie de souscription publique à l'aliénation de la somme de rentes 3 1/2 0/0 amortissables nécessaire pour réaliser, en exécution de l'article 1^{er} de la loi du 20 juin 1914, un capital maximum de huit cent cinquante millions de francs (805.000.000 de francs).

Art. 2. — Lesdites rentes 3 1/2 0/0 amortissables seront émises au taux de quatre-vingt-onze francs (91 francs) par trois francs cinquante de rente.

Art. 3. — Le capital au pair des rentes 3 1/2 0/0 amortissables à créer en vertu de l'article 1^{er} de la loi ci-dessus visée sera divisé en 73 séries remboursables annuellement par la voie du sort en vingt-cinq ans, conformément au tableau d'amortissement qui sera reproduit sur chacun des titres émis. Les séries non sorties au tirage sont toujours remboursables par anticipation.

Les tirages auront lieu le 1^{er} juillet de chaque année, le premier tirage devant être effectué le 1^{er} juillet 1915, et le remboursement du capital sera exigible à partir de l'échéance du coupon qui suit chaque tirage.

Les arrérages des rentes 3 1/2 0/0 amortissables seront payables aux époques des 16 février, 16 mai, 16 août et 16 novembre de chaque année.

Les arrérages des rentes appartenant aux séries désignées par le sort pour le remboursement en capital cesseront de courir à dater de l'échéance de ce remboursement, et le capital ne sera tenu à la disposition de l'ayant droit que sous la retenue des coupons non échus qui auraient été détachés d'un titre au porteur appelé au remboursement.

Art. 4. — Le minimum de rente 3 1/2 0/0 amortissable inscriptible est fixé à sept francs (7 fr.).

Les inscriptions de rente seront au choix des parties nominatives ou au porteur.

Les inscriptions nominatives seront délivrées pour toute somme de 7 fr. ou multiple de 7 fr.

Les rentes au porteur seront émises dans les coupures ci-après :

7 fr. de rente.	140 fr. de rente.
14 fr. de rente.	350 fr. de rente.
35 fr. de rente.	700 fr. de rente.
70 fr. de rente.	1.400 fr. de rente.
	1.750 fr. de rente.

Art. 5. — Toutes les opérations relatives au transfert ou à la conversion des rentes 3 1/2 0/0 amortissables seront effectuées conformément aux dispositions qui régissent les rentes 3 0/0 amortissables inscrites au Grand-Livre de la dette publique.

Les titres au porteur appartenant à une même série de remboursement seront seuls susceptibles de réunion.

Les titres nominatifs pourront comprendre indistinctement des rentes inscrites au nom du même titulaire appartenant à différentes séries de remboursement.

Art. 6. — L'impôt sur le revenu, auquel sont assujetties les rentes 3 1/2 0/0 amortissables, est liquidé sur le montant brut des arrérages. Le montant de l'impôt sera ordonné au profit du Trésor, sur les crédits ouverts pour le service de l'emprunt, dans les dix jours qui suivent la date d'échéance. Il est perçu par voie de prélèvement sur ces arrérages au moment même de leur paiement.

Art. 7. — Le paiement des arrérages trimestriels aura lieu à la caisse des comptables du Trésor, à Paris et dans les départements.

Le remboursement des titres appartenant aux séries désignées pour l'amortissement par la voie du sort sera effectué par le caissier-payeur central du Trésor public à Paris et pour son compte dans les départements.

Art. 8. — Le ministre des Finances est chargé de déterminer les autres conditions de l'émission.

Ajoutons que la souscription publique aura lieu le 7 juillet prochain.

Hier des négociations ont eu lieu sur le Marché en Banque. Les cours ont évolué entre 92 fr. 32 1/2 et 92 fr. 52 1/2.

Le Dividende de la Banque de France. — Dans sa séance d'hier, le Conseil général de la Banque de France a fixé le dividende du premier semestre de l'année en cours à 104 fr. 166 brut, soit 100 francs net par action. Cette répartition est égale à celle qui avait été effectuée pour les deux semestres précédents; malgré la diminution des bénéfices bruts due à l'abaissement du taux de l'escompte et au ralentissement des besoins de crédit, elle a pu être maintenue, la Banque n'ayant pas eu, comme l'année dernière, à se préoccuper de constituer de fortes provisions en vue de l'agrandissement de son siège central. La Banque a néanmoins porté à ses réserves, entre autres sommes, 2 millions pour la garantie des retraites du personnel. Quant à la redevance perçue par l'Etat sur la circulation productive, elle s'est élevée, pour le semestre qui vient de finir, à 5.330.000 francs environ; ce chiffre, qui n'avait jusqu'ici été dépassé que l'année dernière, à la faveur d'une élévation du quantum résultant de celle du taux de l'escompte, porte à plus de 101 millions le total des sommes versées de ce chef au Trésor, en sus des 60 millions d'avances gratuites consenties à l'Etat depuis le dernier renouvellement du privilège et employées à favoriser le développement du crédit en France.

Ateliers et Chantiers de France. — Les actionnaires de la Société des Chantiers et Ateliers de France se sont réunis le 4 courant en assemblée générale annuelle.

Les comptes de l'exercice 1913 qui leur ont été soumis se comparent ainsi à ceux de l'exercice précédent :

	Exercices	
	1912	1913
	(En francs)	
Bénéfice industriel.....	985.309 47	492.710 83
Intérêts et changes.....	30.070 65	22.219 74
Bénéfices totaux.....	1.015.380 12	514.930 57
Moins :		
Dépréciation du portefeuille....	5.514 07	5.231 60
Bénéfices nets.....	1.009.866 05	509.698 97
A ajouter : Report précédent...	71.691 75	119.270 81
Bénéfices disponibles.....	1.081.557 80	628.969 78

Ces bénéfices disponibles ont été répartis de la manière suivante :

Répartition	Exercices	
	1912	1913
	(En francs)	
Amortissements :		
Immobilisations.....	196.006 86	198.216 20
Portefeuille.....	6.299 "	" "
Réserve légale.....	44.821 08	21.537 67
Réserve pour travaux neufs....	200.000 "	" "
Réserve spéciale.....	100.000 "	" "
Dividende.....	360.000 "	360.000 "
Tantômes.....	55.160 05 "	" "
Report à nouveau.....	119.270 81	49.215 91
Sommes égales.....	1.081.557 80	628.969 78

Le dividende pour l'exercice 1913 a été fixé à 4 0/0, soit à 20 francs par action, contre 30 francs en 1912; mais il y avait à rémunérer cette fois non seulement les 12.000 actions anciennes de 500 francs nominal, mais encore les 6.000 actions nouvelles de 500 francs également créées en vertu des décisions prises par l'assemblée générale du 5 juin 1912 et qui furent émises à 525 francs payables par versements échelonnés jusqu'au 20 décembre 1912.

Les résultats de 1913 ont été sensiblement moins satisfaisants que ceux de 1912. Le rapport observe à ce sujet que la Société n'a livré, l'année dernière, qu'un petit nombre de navires et que les grosses unités en chantier ne figureront que dans les exercices suivants. Il n'a été en effet terminé et livré, en 1913, que le dock pour le port de Boulogne, deux vapeurs pour la nouvelle Société Navale de l'Ouest et un autre pour une maison de Marseille.

Cette année, un autre vapeur a été livré, et il reste en construction deux paquebots pour la Compagnie des Chargeurs Réunis et pour les Messageries Maritimes d'une valeur de 11 millions, trois grands cargos pour des Compagnies anglaises, deux cargos pour les susdits Chargeurs Réunis et un vapeur pour les Forges de Denain et Anzin.

L'activité de la Société ne se dément donc pas. Cependant, des déclarations du président il résulte que cette entreprise, qui se limitait jusqu'ici à la construction des navires de commerce, a éprouvé quelques mécomptes quand elle a commencé à construire des paquebots. L'Asie, le premier paquebot sorti de ses chantiers, n'a été livré, le 31 mai, aux Chargeurs Réunis, qu'avec des retards comportant des pénalités assez lourdes qui grèveront l'exercice en cours; mais, par contre, le président espère que l'Athos pourra être lancé sans incidents le 25 juillet prochain.

Le recensement des animaux de ferme en France. — Le *Journal officiel* du 6 juin 1914 vient de publier la statistique du ministère de l'Agriculture donnant les existences des animaux de ferme au 31 décembre 1913. Nous y joignons les chiffres comparatifs des cinq années précédentes :

Années	Chevaux	Mulets	Anes	Bœufs
1908.....	3.215.650	194.010	363.090	14.239.780
1909.....	3.236.130	194.270	361.440	14.297.570
1910.....	3.197.720	192.740	360.710	14.532.030
1911.....	3.236.110	194.040	360.590	14.435.530
1912.....	3.222.140	196.410	358.660	14.705.900
1913.....	3.230.700	192.570	360.390	14.807.380

Années	Moutons	Porcs	Chèvres
1908.....	17.456.380	7.202.430	1.424.870
1909.....	17.357.640	7.305.850	1.418.000
1910.....	17.110.760	6.900.230	1.417.710
1911.....	16.425.330	6.719.570	1.424.180
1912.....	16.467.700	6.903.750	1.408.520
1913.....	16.213.080	7.047.750	1.453.230

On voit que par rapport aux chiffres de 1908, il y a un accroissement en 1913 pour les chevaux, les bœufs et les chèvres, mais diminution pour les mulets, les ânes, les porcs, et surtout pour les moutons.

Les Recettes des Théâtres et Spectacles de Paris en 1913. — Les recettes des théâtres et spectacles parisiens ont atteint, l'an dernier, 68.452.395 francs, soit le chiffre le plus élevé qui ait été jamais réalisé :

Voici le détail des recettes réalisées en 1913 par catégories d'établissements :

	Francs
Théâtres subventionnés.....	8.963.565 87
Théâtres.....	26.138.007 04
Concerts et cafés-concerts.....	8.408.657 60
Music-halls.....	8.333.789 80
Cirques, skatings.....	5.165.888 50
Bals.....	1.250.567 77
Musées, expositions.....	969.361 60
Cinématographes.....	8.655.864 45
Concerts d'artistes.....	566.693 15
Total.....	68.452.395 78

Notons qu'en 1850 les recettes des théâtres parisiens n'étaient que de 8.206.818 francs, que le chiffre de 10 millions fut atteint en 1853, celui de 20 millions en 1875, celui de 30 millions en 1896, celui de 40 millions (abstraction faite de l'année 1900), en 1904. La progression a été surtout rapide depuis 1908 :

Années	Francs
1908.....	45.857.182
1909.....	51.419.517
1910.....	56.797.735
1911.....	58.762.484
1912.....	65.492.992
1913.....	68.452.395

Il est à remarquer que ce ne sont pas les théâtres, mais les music-halls, les cirques et attractions diverses, et surtout les cinématographes qui ont bénéficié d'un accroissement de recettes.

C'est ainsi que les recettes des théâtres subventionnés ont atteint 8.963.566 francs en 1913 contre 10.003.395 francs en 1912; celles des autres théâtres, 26.138.007 francs contre 24.077.340 francs; celles des concerts et cafés-concerts, 8.408.658 francs contre 9.458.570 francs; celles des musées et expositions, 969.362 francs contre 1.307.656 francs; tandis que celles des music-halls ont passé de 7.441.010 francs en 1912 à 8.333.790 francs en 1913; celles des bals, de 1.106.406 francs à 1.250.568 francs; celles des concerts d'artistes, de 537.788 francs à 566.693 francs; et celles des cinématographes, de 6.841.566 francs à 8.655.864 francs.

Ajoutons que le montant du droit des pauvres perçu en 1913 s'est élevé à 7.523.573 francs, au lieu de 7.116.062 francs en 1912.

PETITES NOUVELLES

◆ Nous apprenons avec la plus vive satisfaction que le ministre des Finances de Turquie, Djavid bey, vient d'être nommé grand'croix de la Légion d'honneur. Rechid Savfet bey, ainsi que Mouktar bey, reçoivent la rosette d'officier.

Le comité français de l'Orient a décidé d'offrir à Djavid bey les insignes de l'ordre, en diamants, pour le remercier de l'appui qu'il lui a toujours donné.

◆ Pour la 24^e semaine de 1914, les recettes de la Compagnie générale des Omnibus s'élèvent à 748.519 fr. 90 pour les omnibus et à 535.537 fr. 90 pour les tramways, contre respectivement 737.071 fr. 65 et 486.982 fr. 60 pour la même semaine de 1913. Pour les 24 premières semaines de 1914, les recettes totales s'établissent donc à 17.213.470 fr. 35 pour les omnibus et à 11.829.950 fr. 70 pour les tramways, au lieu de 16.575.589 fr. 65 et 10.665.163 fr. 25 pour les mêmes semaines de 1913. D'où une augmentation en 1914 de 637.880 fr. 70 pour les omnibus, et de 1.164.787 fr. 45 pour les tramways, soit une plus-value totale de 1.802.668 fr. 15 pour l'année en cours.

◆ Pour la seconde décade de juin 1914, les recettes de la Compagnie du Chemin de fer Métropolitain de Paris se sont élevées à 1.450.480 fr. 50, pour 8.253.102 voyageurs. Du 1^{er} janvier au 20 juin 1914, les recettes totales se chiffrent par 27.951.351 fr. 05 pour 159.942.200 voyageurs trans-

portés, contre 26.658.798 fr. 80 pour 152.571.563 voyageurs pendant la même période de 1913. L'augmentation, pour 1914, atteint 1.292.552 fr. 25 et 7.370.638 voyageurs.

◆ Pour la seconde décennie de juin, les recettes de la *Compagnie du Chemin de fer Electrique Nord-Sud de Paris* se sont élevées à 270.655 fr. 65 pour 1.542.184 voyageurs transportés. Du 1^{er} janvier au 20 juin 1914, les recettes totales s'établissent à 5.124.099 fr. 75 pour 29.351.809 voyageurs transportés, au lieu de 4.852.953 fr. 80 pour 27.806.862 voyageurs en 1913, d'où, pour 1914, une augmentation de 271.146 fr. 45 comme recettes et de 1.544.947 voyageurs.

◆ Les recettes approximatives de la *Compagnie Générale de Chemins de fer dans la Province de Buenos-Ayres* se sont élevées, pendant le mois de mai dernier (onzième mois de l'exercice 1913-1914), pour 1.267 kilomètres exploités, à 912.500 francs, contre 1.509.800 francs pour 1.267 kilomètres également exploités en mai 1913, soit une diminution, pour mai 1914, de 597.300 francs. La moyenne kilométrique a été, le mois dernier, de 720 fr. 20, en diminution de 471 fr. 43 sur celle du mois correspondant de 1913.

Pour les onze premiers mois de l'exercice 1913-1914, les recettes totales s'élevaient à 12.653.100 francs, contre 17.567.645 francs pendant la même période de l'exercice précédent, soit, pour 1913-1914, une diminution de 4.914.545 fr. sur 1912-1913. La moyenne kilométrique a été, pour ces onze mois, de 907 fr. 87 par mois, au lieu de 1.260 fr. 50 l'année précédente.

Les pluies, qui avaient déjà influencé les recettes d'avril, ont continué en mai et ont entravé la reprise du trafic.

◆ Pour la première décennie de juin 1914, les recettes des voitures de la *Compagnie Internationale des Wagons-Lits et des Grands Express Européens* se sont élevées à 1.018.497 fr., contre 928.078 fr. pendant la même décennie de 1913. Du 1^{er} janvier au 10 juin 1914, les recettes totales s'élevaient à 17.041.824 fr., en augmentation de 1.155.304 fr. sur celles de la période correspondante de l'année dernière.

Situation hebdomadaire de la BANQUE DE FRANCE

PARIS ET SUCCURSALES	18 juin	25 juin
ACTIF		
Encaisse de la Banque :		
Or.....	3.875.309.703	3.975.995.226
Argent.....	641.598.338	638.340.870
	4.516.908.041	4.614.336.096
Effets échus hier à recevoir à ce jour	98.305	40.333
Portefeuille Paris :		
Effets Paris.....	569.462.292	615.627.972
Effets Etrangers.....	9.585.010	8.119.764
Effets du Trésor.....	135.753	79.578
Portefeuilles des succursales.....	1.020.233.811	987.918.875
Avances sur lingots à Paris.....	30.010.000	25.720.000
Avances sur lingots dans les succursales.....	199.313.205	196.445.361
Avances sur titres à Paris.....	523.952.981	521.029.625
Avances sur titres dans les succursales.....	200.000.000	200.000.000
Avances temporaires au Trésor public.....	4.989.900	4.989.900
Rentes de la Réserve.....	10.000.000	10.000.000
Rentes de la Réserve (ex-banques).....	2.980.750	2.980.750
Rentes disponibles.....	99.579.293	99.579.293
Rentes immobilisées.....	100.000.000	100.000.000
Hôtel et mobilier de la Banque.....	4.000.000	4.000.000
Immeubles des succursales.....	43.711.313	43.772.913
Dépenses d'administration de la Banque et des succursales.....	10.059.864	8.407.394
Emploi de la réserve spéciale.....	8.407.394	291.303.591
Divers.....	308.230.116	
Total.....	7.661.658.033	7.734.051.447
PASSIF		
Capital de la Banque.....	182.500.000	182.500.000
Bénéfices en additions au capital.....	8.006.145	8.006.145
Réserves (Loi du 17 mai 1874).....	10.000.000	10.000.000
Réserves (Ex-banques départementales mobilières) (Loi du 9 juin 1857).....	2.980.750	2.980.750
Réserves (Loi du 9 juin 1857).....	9.125.000	9.125.000
Réserve immobilière de la Banque.....	4.000.000	4.000.000
Réserve spéciale.....	8.407.444	8.407.444
Billets au porteur en circulation.....	5.917.359.465	5.852.295.155
Arrérages de valeurs déposées.....	22.893.759	20.640.876
Billets à ordre et récapitulés.....	3.322.195	3.160.213
Compte courant du Trésor, créditeur.....	203.994.654	294.325.525
Comptes courants de Paris.....	813.490.269	916.280.515
Comptes courants dans les succursales.....	101.080.473	100.432.232
Dividendes à payer.....	1.562.338	1.498.908
Escompte et intérêts divers.....	33.159.263	34.078.338
Récompte du dernier semestre.....	5.407.880	4.703.050
Divers.....	304.368.394	281.617.293
Total.....	7.661.658.033	7.734.051.447

Comparaison avec les années précédentes

	30 juin 1910	29 juin 1911	27 juin 1912	26 juin 1913	25 juin 1914
	millions	millions	millions	millions	millions
Circulation.....	5.236.3	5.126.2	5.110.6	5.399.0	5.852.3
Encaisse or.....	3.403.9	3.212.5	3.262.9	3.317.0	3.975.7
— argent.....	882.0	851.6	819.6	623.6	638.3
Portefeuille.....	1.157.5	1.214.7	1.206.9	1.655.7	1.611.7
Avances aux partic. — à l'Etat.....	546.5	635.4	673.3	734.0	717.7
Compt. cour. Trésor — partic.....	180.0	187.0	200.0	200.0	294.3
Taux d'escompte.....	3 0/0	3 0/0	3 0/0	4 0/0	3 1/2 0/0
Prime de l'or.....	pair	pair	pair	pair	pair
Bén. nets (milliers fr.)	523	439	»	1.541.1	»

RECETTES DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS (Grandes C^{tes})

Du 28 mai au 3 juin 1914 (22^e semaine)

(En milliers de francs)

Désignation des lignes	Kilomètres exploités	Rec. br. de la semaine		Recettes brutes des années		Différence pour 1914
		1914	1913	1914	1913	
Etat (ancien réseau).....	3.018	1.439	1.261	27.622	28.129	- 506
Etat (réseau racheté).....	6.036	5.699	4.620	94.693	94.186	+ 507
Paris-Lyon-Méditer.....	9.720	11900	11040	244.610	244.460	+ 150
— Chemins Algériens.....	513	335	305	6.910	6.966	- 56
Nord.....	3.840	6.825	6.372	133.216	133.470	- 254
Orléans.....	7.467	5.722	5.596	119.294	121.087	- 1.793
Est.....	5.027	6.331	5.711	120.649	121.349	- 670
Midi.....	4.105	2.756	2.795	58.054	58.135	- 81
Est-Algérien.....	952	326	301	6.161	6.150	+ 11
Bône-Guelma.....	1.922	570	581	11.383	11.281	+ 102
Ouest-Algérien.....	366	123	130	2.897	3.012	- 115
Lignes Algériennes.....	968	183	176	3.031	2.932	+ 99

Pour la 23^e semaine de 1914, les recettes de nos grandes Compagnies accusent sur celles de la période correspondante de 1913 les variations suivantes : *Augmentations* : Etat (ancien réseau), 52.000 francs ; *Etat* (réseau racheté), 185.000 francs ; *Midi*, 71.000 francs ; *Orléans*, 75.000 francs ; *Paris-Lyon*, 70.000 francs ; *Chemins Algériens*, 5.000 francs. *Diminutions* : *Est*, 80.000 francs ; *Nord*, 187.000 francs.

Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse

Opérations du 1^{er} au 30 avril 1914

Reçu des déposants ou pour leur compte :	
A Paris.....	221.504 versements.. 8.046.329 26
Dans les départements.....	292.964 .. 4.802.646 33
Ensemble.....	514.468 12.848.975 59
Payé aux déposants. — Arrérages de rentes viagères..... 1.971.868 78	
Payé à leurs héritiers. — Remboursements de capitaux réservés..... 2.653.774 99	
Ensemble..... 4.625.643 77	
Les nouvelles rentes inscrites s'élevaient à..... 762.396 40	
aux noms de 31.804 parties.	
Le total des rentes viagères est de..... 69.702.157 20	
réparties entre 1.346.879 inscriptions.	
La Caisse a perçu pour arrérages ou remboursements de rentes et valeurs..... 15.007.662 78	
Elle a placé :	
En valeurs du Trésor.....	11.000.000 »
En obligations de Sociétés d'habitations à bon marché.....	141.000 »
En prêts aux départements et aux communes.....	5.053.175 09

Mouvements des Caisses d'épargne. — Opérations des Caisses d'épargne ordinaires avec la Caisse des Dépôts et Consignations, du 21 au 31 mai 1914 :

Dépôts de fonds.....	7.116.129 40
Retraits de fonds.....	4.704.633 70
Excédent de dépôts.....	2.411.495 70

Excédent de dépôts, du 1^{er} janvier au 31 mai 1914 : 20.507.578 fr. 52.

Capitaux employés en achats de rentes effectués en Bourse, du 21 au 31 mai 1914 :

1^o Pour le compte des déposants des Caisses d'épargne ordinaires, 347.342 fr. 32 ;

2^o Pour placement des excédents de dépôts ainsi que des arrérages et des capitaux encaissés sur les valeurs composant le portefeuille provenant des Caisses d'épargne ordinaires, 2.383.969 fr. 77.

Le montant des capitaux employés en achats de rentes effectués en Bourse, pendant le mois de mai 1914, s'est élevé à 17.342.261 fr. 99. En voici la répartition :

Caisse nationale d'épargne.....	9.896.293 70
Fonds provenant des Caisses d'épargne.....	7.445.968 29
Total égal.....	17.342.261 99

REVUE HEBDOMADAIRE du Marché Financier de Paris

Les dispositions du Marché sont restées hésitantes cette semaine, et c'est même la lourdeur qui l'a emporté.

L'annonce du nouvel *Emprunt français* aurait dû cependant galvaniser, en quelque sorte, la Bourse, mais le vote par la Commission sénatoriale de l'incorporation dans la loi de finances du projet d'impôt complémentaire sur le revenu voté à la Chambre, a causé, malgré les modifications apportées pour lui enlever tout caractère inquisitorial, une impression de malaise qui a pesé sur un certain nombre de valeurs.

★ ★ Les Rentes françaises ont été lourdes. La Rente 3 0/0 Perpétuelle, qui finissait à 84 fr. 72 1/2, est revenue un moment à 83 fr. 67 1/2.

La Rente 3 0/0 Amortissable que nous laissons à 89 fr. 75, a reculé à 86 fr. 65.

★ ★ Les Obligations de la Ville de Paris ont eu des échanges assez actifs.

Les Obligations 4 0/0 1865 finissent à 538 francs, au lieu de 533 fr. 50.

Les Obligations 3 0/0 1871 terminent à 398 fr. 50, au lieu de 398 fr. 25 ; Obligations 4 0/0 1875, 515 fr. 50 ; Obligations 2 0/0 1899 (Métropolitain), 334 fr. 50, contre 339 francs ; Obligations 1904 2 1/2 0/0 (Métropolitain), 384 francs, perdant 2 francs.

L'Obligation 2 3/4 0/0 1905 est à 348 francs, contre 351 fr. 25 ; 3 0/0 1910, 362 francs ; Obligation nouvelle 1912 3 0/0 de 300 fr. avec lots (libérée de 110 francs), 257 francs.

Prochains tirages : 5 juillet : Ville de Paris 1894-96 et Ville de Paris 1912.

★ ★ L'action de la Banque de France est à 4.640 francs au comptant, au lieu de 4.649 francs.

Pour la partie écoulée du premier semestre de 1914, les bénéfices nets provisoires provenant des escomptes et intérêts divers se chiffrent par 5.622.125 francs, contre 7.074.020 francs pour la même période de 1913 et 3.945.068 francs en 1912.

★ ★ L'action du Crédit Foncier de France clôture 892 francs à terme, au lieu de 893 francs.

Les Obligations Foncières et Communales ont, comme d'ordinaire, profité de transactions suivies.

Les Obligations Communales 2 60 0/0 1879 sont à 440 francs ; 3 0/0 1880, 496 francs ; Communales 3 0/0 1891, 350 francs ; 2 60 0/0 1892, 390 francs ; 2 60 0/0 1899, 385 francs ; Communales 3 0/0 1906, 447 francs ; 3 0/0 1912 de 250 francs avec lots, 234 francs les obligations libérées de 130 francs et 240 francs les obligations entièrement libérées.

L'Obligation Foncière 3 0/0 1879 s'inscrit à 496 francs, gagnant 3 francs ; Foncière 3 0/0 1883, 401 francs ; Obligations Foncières 2 60 0/0 1885, 388 francs ; Foncières 1895 2 80 0/0, 403 fr. 25 ; Obligations Foncières 3 0/0 1903, 453 francs ; Obligations Foncières

3 0/0 1909, 247 francs ; Obligations Foncières 3 1/2 0/0 1913 demandées à 487 francs, les titres entièrement libérés, et à 478 francs les titres libérés seulement de 160 fr. ; Obligations Foncières 4 0/0 1913, 483 francs.

Prochains tirages : 5 juillet : Foncières 1879, 1885, 1909 et 1913.

★ ★ Le groupe de nos Grandes Sociétés de Crédit s'est montré irrégulier.

L'action de la Banque de Paris et des Pays-Bas, qui clôturait il y a huit jours à 1.590 francs, est à 1.515 francs.

Le Crédit Lyonnais s'inscrit à 1.624 francs, au lieu de 1.624 francs.

La Société Générale est revenue de 774 francs à 768 francs.

Le Crédit Industriel et Commercial finit à 724 francs les actions libérées.

Le Comptoir National d'Escompte est à 1.029 francs, perdant 4 francs.

La Banque de l'Union Parisienne, que nous laissons à 873 francs, revient de 851 francs.

La Banque Française pour le Commerce et l'Industrie termine à 265 francs.

Le Crédit Mobilier Français s'inscrit à 517 francs, contre 526 francs la semaine dernière.

La Banque de l'Algérie reste à 2.825 francs, au comptant, en recul de 35 francs.

Les actions du Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie sont à 632 francs au comptant.

L'action Banque Privée (Lyon-Marseille) est à 378 francs à terme, en recul de 4 francs.

Les actions de 253 francs nominal du Crédit Franco-Egyptien clôturent à 163 francs, au lieu de 153 francs il y a huit jours.

La Rente Foncière, qui était montée à 572 francs, revient à 569 francs.

Les obligations 4 0/0 de la Banque Hypothécaire Franco-Argentine finissent à 407 francs ; Obligations 4 1/2 0/0, 432 francs. Actions, 600 francs.

★ ★ Les actions de nos Grandes Compagnies de Chemins de fer sont un peu moins bien.

L'Est, qui s'inscrivait à 909 francs il y a huit jours, clôture à 900 francs.

Le Midi se retrouve à 1.106 francs, au lieu de 1.123 fr. Le Lyon se tient à 1.240 francs au comptant, en recul de 5 francs.

Le Nord est à 1.718 francs, perdant 5 francs.

L'Ouest clôture à 873 francs, au comptant, en moins-value d'un franc.

L'Orléans se tient à 1.302 francs, au lieu de 1.315 fr.

★ ★ Les Valeurs Industrielles et Commerciales sont généralement plus hésitantes.

L'action du Métropolitain de Paris, que nous laissons à 519 francs, revient à 516 francs.

L'action du Chemin de fer électrique Nord-Sud de Paris est à 135 francs, au lieu de 138 francs.

La Thomson-Houston, qui finissait à 684 francs, gagne 1 franc à 685 francs.

L'action de la Société Parisienne pour l'Industrie des Chemins de fer et des Tramways électriques, qui restait il y a huit jours à 269 francs, finit à 264 fr.

Les actions de la Compagnie Electrique de la Loire et du Centre se retrouvent à 366 francs. Pour les dix premiers mois de 1913-14 la production de cette Compagnie a atteint 75.390.480 kwhs. contre 66 millions 267.000 kwhs. pour la même période de l'exercice précédent, soit une augmentation de 9.123.480 kwhs. ou 13,76 0/0.

La Malfidano (action de jouissance) clôture à 205 fr. au comptant.

Les Messageries Maritimes ordinaires s'échangent à 85 francs ; actions de priorité, 151 francs.

Les actions ordinaires de la Compagnie Générale Transatlantique sont à 135 fr. au comptant. Actions de priorité, 142 francs.

L'action des Etablissements Bergougnan sont à 1.390 francs.

Les actions *Montbard-Aulnoye* clôturent à 254 fr. Les parts sont à 23 francs.

L'action *Suez*, que nous laissons à 5.041 francs, recule de 66 francs à 4.975 francs.

L'action de jouissance de la *Compagnie Générale des Omnibus* clôture à 236 fr. Les actions de capital sont à 562 francs, contre 572 francs.

Les actions de l'*Industrielle Foncière*, libérées seulement de 250 francs, restent à 547 francs. Les *Obligations 4 1/2 0/0* clôturent à 500 francs; *Obligations 4 0/0*, 417 francs.

Les obligations *4 1/2 0/0* de la *Compagnie des Chemins de fer de Santa-Fé* s'avancent à 438 francs.

Les *Obligations 4 1/2 0/0 des Chemins de fer dans la Province de Buenos-Ayres* montent à 378 francs.

★ ★ Les *Fonds d'Etats Etrangers* sont généralement plus mous.

L'*Argentin 4 0/0 1896 (Rescision)* reste à 85 fr. 60; *Argentin 4 1/2 0/0 1911*, 92 fr. 10 à terme.

Le *4 0/0 Brésilien 1889* clôture à 74 francs les petites coupures.

La *Rente Extérieure Espagnole*, qui s'était avancée à 89 fr. 35, revient à 89 fr. 05.

La *Rente Italienne* clôture à 96 fr. 80, au lieu de 97 fr. 15 la semaine dernière.

Le *Mexicain 4 0/0 or 1910* se retrouve à 72 francs, repardant 1 fr. 75.

Le *Portugais 3 0/0, 1^{re} série*, s'inscrit à 64 fr. 50, perdant 25 centimes.

Les *Consolidés Russes 1^{re} et 2^e séries*, qui se tenaient à 89 fr. 15, reculent à 88 fr. 90.

Le *Russe 5 0/0 1906*, que nous laissons à 102 fr. 25, se retrouve à 103 francs; *3 0/0 1891-1894*, 73 fr. 45, contre 73 fr. 75; *3 0/0 1896*, 70 fr. 30, au lieu de 70 fr. 75; *Russe 4 1/2 0/0 1909*, 98 fr. 60, presque sans changement.

La *Rente Serbe Amortissable 4 0/0* est à 81 fr. 30, au lieu de 80 fr. 80; *5 0/0 or 1913 (Monopoles)* 90 fr. 45 au comptant, contre 90 fr. 65.

La *Rente Ottomane Unifiée 4 0/0*, qui était revenue jeudi dernier à 80 fr. 80, remonte de 20 centimes à 81 francs. *Emprunt 5 0/0 1914*, 91 fr. 30.

★ ★ La *Banque I. R. P. des Pays-Autrichiens* clôture à 507 francs, en recul de 5 francs.

La *Banque Impériale Ottomane* est à 610 francs, au lieu de 608 francs.

La *Banque d'Athènes* s'inscrit à 46 francs, contre 47 fr. 50.

La *Banque Nationale du Mexique*, qui était montée à 536 francs, repard 2 francs à 534 francs.

La *Sosnowice*, qui s'était reprise à 1.340 francs, perd 18 fr. à 1.322 francs *Naphte Russe*, 485 francs.

L'action *Naphte J.-N. Ter-Akopoff* finit à 318 fr., l'action nouvelle de 100 roubles.

Nous recevons communication de la note suivante :

« On annonce de Bakou que la *Société de Production et de Commerce de Naphte J.-N. Ter-Akopoff* vient d'augmenter à la fois son domaine et sa production en affermant quatre lots de terrain situés à Sabounchy. Ces lots, d'une superficie totale de 5 déciatines environ, sont déjà en exploitation et leur production actuelle est d'environ 120.000 pouds par mois.

« La *Société Ter-Akopoff*, en en prenant possession, y a trouvé cinq puits nouveaux en forage, et l'état d'avancement de ces travaux lui permet d'en envisager l'achèvement complet dans le cours de l'exercice courant. Ces cinq puits étant terminés, il restera encore place pour environ 25 forages nouveaux. Quant à l'organisation du travail sur ces terrains, elle sera d'autant plus aisée et économique qu'ils se trouvent à proximité de ceux que la *Société Ter-Akopoff* exploite actuellement. »

Les *Tabacs Ottomans* sont à 447 francs, en avance de 3 francs.

La *Briansk ordinaire* est à 409 francs, en moins-value de 16 francs; *Actions privilégiées*, 399 francs, en perte de 9 francs.

Le *Rio-Tinto*, qui restait à 1.724 francs la semaine dernière, finit à 1.701 francs.

L'action ordinaire de la *Compagnie Internationale des Wagons-Lits et des Grands Express Européens* s'échange à 399 fr. 50 et l'action privilégiée à 408 francs.

MARCHÉ EN BANQUE

Tout comme le *Marché officiel*, le *Marché en Banque* s'est montré irrégulier cette semaine, et sa tendance s'est alourdie dans l'ensemble. Les *Valeurs Industrielles Russes*, en particulier, ont eu à supporter le poids des réalisations qu'expliquent les cours qu'elles avaient reconquis.

L'*Argentin 4 0/0 or* finit à 81 fr. 50 au lieu de 80 fr. 75. Le *Brésil 5 0/0 1895* est revenu de 88 fr. 25 à 87 francs.

Le *Mexicain 5 0/0 Intérieur* clôture à 35 fr. 67 1/2; *Mexicain 3 0/0 Intérieur*, 25 fr. 70, contre 26 francs.

La *Banque Péinsulaire Mexicaine*, qui finissait à 112 fr. 50, se retrouve à 110 fr. 50.

Les actions des *Machines Hartmann*, qui étaient montées à 488 francs, reculent à 458 francs.

L'action *Platine*, qui clôturait à 619 francs, finit à 615 francs.

L'action *Usines Maltzof*, qui restait à 700 francs la semaine dernière, fléchit de 24 francs à 676 francs.

Les actions *Société pour la Construction de Wagons à Saint-Petersbourg* sont à 231 francs, contre 289 francs il y a huit jours.

La *Taganrog* clôture à 526 francs, contre 551 francs. *Tubes et Forges de Sosnowice*, actions de 100 roubles, 685 francs, en moins-value de 18 francs.

L'action *Forges et Aciéries du Donetz* finit à 1.155 francs. *Dniéproviennne* 3.210 francs, au lieu de 3.205 francs la semaine dernière.

Les parts des *Ateliers et Chantiers de Nicolaïeff* sont à 55 francs.

L'action ordinaire *Haut-Volga* reste à 20 fr. 50, et l'action privilégiée à 48 francs.

La *Toula* s'inscrit à 1.002 francs, au lieu de 1.019 francs. L'action *Naphte Lianosoff* finit à 488 francs.

Une note communiquée mentionne qu'en ce qui concerne l'exercice en cours, les prévisions établies par le Conseil d'administration de cette Société, conformément à l'usage des Sociétés russes, tablent sur un bénéfice brut de 8.600.000 roubles, contre 4.811.764 roubles réalisés en 1913.

L'action *Naphte de Bakou* se retrouve à 1.647 francs, en recul de 23 francs.

Le *Cape Copper* clôture à 79 fr. 25 contre 79 francs. La *Tharsis* s'échange à 159 francs, perdant 2 francs. La *Spassky* revient à 69 fr. 50.

Le *Laurium Grec* se tient à 35 fr. 75. *Huanchaca*, 26 fr. 50, contre 29 fr. 50. En réponse à divers bruits mis en circulation, on annonce que l'agence parisienne de cette Société dément l'intention de la Compagnie de supprimer le siège de Paris, d'autant plus que celui-ci, après l'assemblée du 7 courant, aurait reçu des instructions de continuer les affaires de la Société comme par le passé. Il est vrai, d'autre part, que la *Metalgesellschaft* de Francfort a fait saisir provisoirement un solde créditeur de 140.000 francs dans une banque parisienne, mais la Société espère qu'un arrangement à l'amiable interviendra avec la Société allemande.

La *Balia Karaidin*, qui finissait à 471 francs jeudi dernier, recule à 446 francs.

La *Doubowaria-Balka* se retrouve à 250 fr., ex-dividende de 7 francs. La *Harpener*, qui finissait à 1.315 francs, perd 3 francs à 1.312 francs.

L'action de la *Société Financière des Caoutchoucs*, qui restait à 82 francs, s'inscrit à 82 fr. 50.

Les actions *Malacca* ordinaires sont à 104 fr., au lieu de 104 fr. 50; l'action privilégiée est à 93 fr. 50, en avance de 1 fr. 50.

Les actions *Brasseries et Tavernes Zimmer* progressent à 138 francs.

L'action *Raisins de Corinthe* est à 156 fr. 50, au lieu de 154 fr. 50 jeudi dernier. L'action *Société Hellénique de Vins et Spiritueux* finit à 134 fr. 50, gagnant 4 fr. 50.

Voir les Tableaux des Cours sur la Couverture

REVUE COMMERCIALE

25 juin 1914.

Blés : La situation ; les cours. — **Sucres** : Production et mouvement des sucres indigènes ; la situation ; les cours. — **Vins** : L'écoulement des vins ; la situation ; les cours. — **Soies** : La situation ; les cours. — **Métaux** : La situation ; les cours.

Blés. — La semaine a été plutôt favorable pour les récoltes en terre dans une partie de la France. Les orages ont, d'autre part, causé quelques dégâts. L'Est et le Centre ne sont pas très satisfaits et en Beauce il y a beaucoup d'inégale. L'Ouest reste bien partagé.

Les marchés de province français restent calmes, les cours se maintenant à peu près cependant. Les fermiers sont occupés aux champs et on va peu au marché. Anvers est facile sur des offres libérales d'Amérique. Le blé américain a une bonne demande depuis quelques jours, mais actuellement les meuniers n'achètent que pour leurs besoins stricts, la vente de la farine ne donnant que peu de satisfaction. En Allemagne, les marchés sont lourds sur les avis relatifs à la récolte en Amérique et des offres libérales d'Amérique, et les parcelles rapprochées sont lourdes. Cependant, il s'est fait depuis peu quelques bonnes transactions. Actuellement, Budapest achète du blé allemand de la nouvelle récolte. A Budapest, on offre du vieux blé avec parcimonie et les transactions portent sur des parcelles réduites de blé du Danube. On a pris beaucoup d'intérêt à l'achat de 3.000 tonnes de blé d'Azoff destiné à Budapest via Galatz.

A la Bourse de Commerce de Paris, les tendances sont faibles en sympathie avec l'étranger et la baisse sur le marché libre.

Le courant fait 27 10; le prochain, 27 15.

Prix du Blé sur les principaux marchés du monde (Les 100 kilogrammes)

Villes	28 mai	4 juin	11 juin	18 juin	25 juin
	1914	1914	1914	1914	1914
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Paris.....	28 50	29 ..	28 50	28 ..	27 10
Liverpool.....	20 27	19 84	20 21	19 90	19 24
Berlin.....	26 16	26 84	26 48	26 09	25 96
Budapest.....	27 38	27 64	27 72	26 98	26 54
Chicago.....	18 51	16 63	16 20	15 78	15 ..
New-York.....	20 ..	18 17	18 08	17 64	16 81

Sucres. — La direction générale des Contributions directes vient de publier son tableau de la production du mouvement des sucres indigènes pour les neuf premiers mois de la campagne sucrière de 1913-1914.

Il ressort des chiffres donnés que le nombre d'usines qui n'ont pas travaillé ou qui n'ont travaillé que des sucres provenant de reprises ou d'entrées a été de 2 contre 3 en 1912-1913; il y a 0 contre 0 usines en cours d'activité et 206 fabriques dont les travaux de défécation sont terminés contre 213 l'an dernier.

Le volume des jus soumis à la défécation est de 78.332.579 hectolitres 94, tandis que l'année dernière il était de 80.498.877 hectolitres 90, la densité moyenne est, pour 1913-1914 de 5.52 correspondant à 388.381.254 degrés hectolitres 13 au rendement de 1.500 grammes.

Les charges correspondant au rendement légal à raison de 1.500 grammes de sucre raffiné par hectolitre et par degré de densité des jus soumis à la défécation ont été de 582.572.022 kilos, contre 701.799.538 kilos en 1913 à pareille époque; à ces chiffres il convient d'ajouter les reprises et les entrées de toute nature qui se sont élevées à 94.703.849 kilos, contre l'année dernière 76.014.545 kilos et les excédents constatés qui sont de 134.021.354 contre 174.533.328 kilos, ce qui représente pour le total des charges au 30 avril 1914 811 millions 297.225 kilos, contre 952.343.320 en 1913.

Quant aux décharges, comparativement à la campagne précédente, les quantités expédiées des fabriques sont, pour les sucres bruts titrant moins de 98°, de 148.634.795 kilos, contre 197.828.606, pour ceux titrant 98°, 305.020 contre 325.900, et pour ceux atteignant 99° de 515.021.691 kilos contre 605.146.529 kilos.

D'autre part, les expéditions des quantités exprimées en sucre raffiné ont été de 639.690.783 kilos, contre 773.130.710

kilos; celles à l'état de raffiné ont atteint 78.267.438 kilos contre 80.748.303 et celles des sucres candis exprimés en raffiné se sont élevées à 215.224 kilos, contre 317.530 kilos.

Il convient également d'ajouter à ces chiffres les décharges auxquelles ont donné lieu les expéditions de mélasses à toutes destinations qui se sont élevées à 9.833.752 kilos, contre 11.588.029 en 1913, ce qui représente un total général des décharges ainsi exprimées en sucre raffiné de 728.007.297 kilos contre 865.784.572 kilos pour la même période de l'année dernière.

Par conséquent, il reste actuellement en fabrique 83 millions 289.928 kilos qui se répartissent ainsi: 79.201.720 kilos de sucre achevé et 4.088.198 kilos de produits en cours de fabrication. On avait l'année dernière 82.333.039 kilos de sucre achevés et comme produits en cours de fabrication, 4.558.748 kilos, soit une diminution cette année de 3 millions 191.300 kilos dans les sucres achevés et une diminution de 137.511 kilos dans les produits en cours de fabrication.

Les orages ont causé quelques dégâts, soit par leur extrême violence, soit à cause de la grêle. La récolte progresse assez bien, mais le retard subsiste. Les renseignements du ministère de l'Agriculture font ressortir 61,1 0/0 d'assez bon et seulement 22,4 0/0 de bon.

Les appréciations sur la récolte européenne sont un peu meilleures, mais il y a lieu de tenir compte de la faiblesse des stocks.

Les marchés sucriers sont calmes et ne manifestent aucune tendance à des mouvements de quelque envergure. Dans les derniers jours, on a noté un bon courant d'affaires.

A la Bourse de Commerce de Paris, les tendances sont soutenues.

Le sucre blanc n° 3 fait 33 75; les roux 88°, 30 82.

Prix du Sucre sur les principaux marchés (Les 100 kilogrammes)

Villes	28 mai	4 juin	11 juin	18 juin	25 juin
	1914	1914	1914	1914	1914
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Paris (roux 88°).....	29 62	29 62	29 62	31 ..	30 82
Londres.....	24 05	23 90	23 50	23 06	22 80
Bruxelles.....	24 62	..	24 87	25 ..	24 62
Amsterdam.....	23 40	23 40	23 13	22 88	..
Prague.....	22 94	..	22 57	22 57	21 80
Hambourg.....	24 24	23 92	23 68	..	23 ..
New-York(moscovad).....	30 18	30 18	31 32

Vins. — La Direction générale des Contributions indirectes vient de publier le relevé des quantités de vins sorties de chez les récoltants, des stocks existant chez les marchands en gros et des quantités de vins imposées au droit de circulation.

En mai dernier, les sorties se sont élevées à 2.251.989 hectolitres, ce qui porte à 21.378.930 hectolitres les sorties depuis le commencement de la campagne 1913-1914.

En mai 1913, les sorties s'étaient élevées à 2.339.208 hectolitres, et elles avaient été, en mai 1912, de 2.120.317 hectolitres. Sur les 21.378.930 hectolitres de vins sortis des chais des récoltants depuis le début de la campagne, 657.945 hectolitres sont représentés par des expéditions faites à l'état de vendanges.

Antérieurement au 1^{er} juin, il était sorti 29.724.133 hectolitres en 1912-1913, et 26.057.709 hectolitres en 1911-1912.

Le stock chez les négociants était, fin mai, de 12.553.090 hectolitres, contre 13.645.097 hectolitres à la date correspondante de 1913 et 12.801.681 hectolitres en 1912. Par rapport à ce qu'il était à la fin d'avril dernier, 12.948.260 hectolitres, il a diminué de 395.170 hectolitres. Ce chiffre, ajouté aux retraitements de la propriété en mai, donne l'écoulement des vins français pendant ce mois, soit 2.647.169 hectolitres.

En mai 1913, l'écoulement avait été de 2.504.708 hectolitres et, en 1912, de 2.574.576 hectolitres.

Ces chiffres font ressortir pour le présent exercice une diminution de 3.030.129 hectolitres sur le précédent. En 1911-1912, l'écoulement avait atteint 23.565.882 hectolitres.

En ce qui concerne l'Algérie, les sorties de la propriété, en mai dernier, ont été de 518.971 hectolitres, contre 311.169 hectolitres en 1913 et 554.896 hectolitres en 1912. Antérieurement au 31 mai, les sorties ont été de 5.582.455 hectolitres, contre 5.486.816 pendant la période correspondante de l'exercice précédent.

**

La température irrégulière et souvent orageuse a inspiré des craintes et causé quelques dommages. Cependant, la situation reste satisfaisante dans son ensemble. Dans le Var, les Bouches-du-Rhône, le Gard, l'Hérault, l'Aude et le Roussillon, la floraison s'est effectuée sans coulure. Dans le Bordelais, même évolution, sauf dans le Palus et l'Entre-deux-Mers. En Bourgogne, dans le Beaujolais-Mâconnais, les côtes chalonnaises, la coulure a causé quelques ravages.

Les affaires ont été calmes dans le Midi. A Béziers, on a fait quelques affaires entre 23 et 26 francs suivant les qualités. On ne parle pas d'achats sur souches. Dans l'Aude, les prix pratiqués varient entre 26 et 28 fr. pour les 9^e à 10^e et entre 23 et 25 fr. pour les ordinaires 8^e à 9^e.

Dans le Bordelais, le calme est absolu. On parle bien de quelques affaires sur souche, mais on ne fait rien en vins vieux.

En Bourgogne, on ne parle pour ainsi dire pas d'affaires. En Algérie, sur souches, on parle de 19 à 20 francs pour les vins moyens, et de 21 francs pour les forts degrés.

A Bercy, l'indécision, et la consommation ne fait pas de demandes pressantes. La propriété maintient son point de vue.

Les cours demeurent donc sans variations sensibles, plutôt bien tenus. La dernière cote officielle des courtiers de marchandises assermentés à la Bourse de commerce porte les aramons 7 à 8^e, de 29 à 30 fr.; les montagne 9^e, de 30 à 31 fr.; les Minervois et Corbières 10^e, et les Roussillon 10 à 11^e, de 32 fr. à 34 fr.; les Algérie rouge 11 à 12^e, de 32 à 33 francs et les blancs de 32 à 34 francs.

Soies. — Les affaires sont toujours très réduites sur le marché soyeux, mais il semble de plus en plus que l'on va doucement vers un raffermissement.

La campagne soyeuse européenne s'annonce comme difficile en raison des plus-values constantes qui se produisent. Les contrats à livrer sont restés l'exception, et les consommateurs se montrent toujours résolus à ne pas s'engager.

En grèges asiatiques, très petit courant d'affaires à prix stationnaires et faibles et irréguliers pour les Canton. Tendance incertaine pour les Japon. La consommation se montre très réservée et la spéculation n'opère pas. Des propositions sont faites à des prix en dessous des cours, mais elle ne trouve pas de contre-partie.

On a fait : Grèges Chine fil. Géranium 2 9/11, 51 fr. 50; Grèges Chine fil. Double Cash 2 9/11, 49 fr. 50; Grèges Chine fil. Nine Dragon 2 13/15, 49 fr.; Grèges Chine fil. Har Dragon extra 16/18, 49 fr.; Tsatl. red. Pégasus 2, 33 fr. 75; Tsatl. Gold Kilin, 29 fr. 50; Grèges Japon fil. 1 1/2 9/11, 49 fr. 50; Grèges Japon fil. 1 1/2 11/14, 48 fr. 75; Grèges Japon fil. 1 1/2 13/15, 47 fr. 47 fr. 50; Grèges Japon fil. 1 1/2 13/15, 46 fr. 50-47 fr.; Grèges Canton fil. Gr. 1^{er} ordre 11/13, 42 fr.; Grèges Canton fil. 1^{er} ordre 11/13, 41 fr. 50; Grèges Canton fil. bon 1 13/15, 40 fr.; Grèges Canton fil. petit 1 13/15, 37 fr. 50; Grèges Canton fil. 1^{er} ordre 18/22, 35 fr. 50; Grèges Canton fil. best 2, 12/15, 35 fr. 50.

Le moulinage n'est toujours que très modérément occupé et les prix d'ouvrage ont beaucoup de peine à se défendre.

Le marché de l'étoffe est également peu animé en ce moment et témoigne de l'entre-saison et des inventaires en cours, cependant grâce à la variété de sa production et de ses nouveautés la fabrique de soieries n'est pas mal partagée, notamment celle qui traite l'article teint en flottés, lequel continue à obtenir les faveurs de la mode et soutient la fabrication à un certain niveau et compense dans une certaine mesure le discrédit relatif et sans doute passager du teint en pièces.

Métaux. — Les exportations de cuivre du Chili pendant la quinzaine écoulée se sont élevées à 1.400 tonnes, y compris 700 tonnes embarquées directement à destination des

Etats-Unis. Les arrivages pour la même période ont été de 21.708 tonnes, contre des livraisons de 21.158 tonnes. Les approvisionnements en vue ont donc augmenté de 550 tonnes, et s'élèvent maintenant à 32.920 tonnes. Le 30 mai, la quantité était de 32.370 tonnes.

	15 juin 1914	30 mai 1914	15 juin 1913
	(En tonnes)		
Total des stocks en Angleterre et en France.....	18.647	18.618	23.171
Total des stocks à Hambourg et à Rotterdam.....	6.943	6.972	8.791
Total des stocks à Brème..	1.080	1.080	1.911
	26.670	26.670	33.873
En route du Chili et de l'Australie.....	6.250	5.700	6.100
Total des approvisionnements visibles.....	32.920	32.370	39.973

Le marché du métal jaune reste déprimé et nous nous trouvons en présence d'une baisse nouvelle.

La Circulaire Merton écrit :

« La consommation du cuivre en Europe reste très satisfaisante, mais les fabricants persistent à ne s'approvisionner qu'au jour le jour ; ils sont encouragés à poursuivre cette tactique en raison de la vive concurrence entre les vendeurs qui, en cotant des prix inférieurs à ceux de leurs confrères, espèrent arriver à trouver un plus grand débouché pour leurs produits. Il est douteux que cette méthode puisse avoir le succès désiré tant qu'il n'y aura pas un stimulant quelconque pouvant engendrer un mouvement général d'achats. Un pareil stimulant ne peut venir que d'une amélioration dans le sentiment ou d'un incident capable d'affecter la production normale actuelle du cuivre. Cette dernière éventualité pourrait très bien se produire vu l'agitation croissante chez les mineurs à Butte, Montana. Les avis de cet endroit font ressortir de plus en plus la gravité des perspectives sur la situation de la main-d'œuvre. D'autre part, la Compagnie Rio Tinto semble se trouver aux prises avec des difficultés similaires. »

Les premières marques sont à 160 fr. 50; les ordinaires à 159 fr. 75.

L'impression est également moins bonne en ce qui concerne l'étain, et des nouvelles d'ordre spéculatif, principalement, ont affecté les tendances.

Des bruits de réduction imminente dans la production des Détroits circulent constamment, mais les opérateurs les plus autorisés se montrent toujours sceptiques. Les arrivages du Niger sont un peu plus considérables, mais les affrètements de Bolivie sont un peu moindres. La consommation en général est tout à fait satisfaisante.

L'étain Banka fait 381 fr.; les Détroits 366 fr.

Le marché du plomb est resté excessivement calme cette semaine. On ne s'est occupé que du nickel pour livraison rapprochée dont les prix restent élevés.

On cote 57 fr. 50 et 57 francs.

La consommation achète encore de bonnes quantités de zinc. On n'envisage cependant pas une amélioration sensible avant l'automne.

Le zinc de Silésie est à 63 50; les autres bonnes marques à 58 50.

**

Cours des Métaux à Londres

(La tonne de 1.016 kil. 048)

Métaux	28 mai 1914	4 juin 1914	11 juin 1914	18 juin 1914	25 juin 1914
	£ sh. d.	£ sh. d.	£ sh. d.	£ sh. d.	£ sh. d.
Cuivre en barres :					
Disponible.....	63 6 3	61 15 0	62 5 0	61 15 0	60 18 9
A 3 mois.....	64 17 6	62 7 6	62 17 6	62 7 6	61 11 3
Etain : disponible..	148 7 6	139 0 0	141 0 0	137 5 0	139 2 6
— à 3 mois...	150 5 0	141 0 0	142 17 6	139 0 0	140 17 6
Plomb anglais: disp.	19 10 0	19 12 6	19 12 6	20 0 0	19 17 6
— espagnol: —	19 0 0	19 7 6	19 2 6	19 10 0	19 7 6
Zinc : disponible...	21 7 6	21 7 6	21 7 6	21 7 6	21 7 6
—					
Glasgow					
Fonte disponible...	51 2 0	51 3 0	51 2 0	51 1 ½	51 2 1/3

HERMÈS.

ALLEMAGNE

LA SITUATION

Berlin, 23 juin 1914.

La contribution de guerre et les étrangers établis en Allemagne. — Les recettes des chemins de fer. — Le commerce extérieur du fer. — La Bourse.

Dans ma correspondance du 24 mars dernier, je vous ai fait part de la controverse soulevée au sujet de l'application aux étrangers établis en Allemagne de la loi concernant la contribution de guerre.

Je vous rappelle en quelques mots les arguments destinés à démontrer que l'impôt de guerre doit s'appliquer à tous les sujets fixés sur le territoire de l'Empire.

Les traités de commerce liant les pays étrangers à l'Allemagne, et spécifiant que leurs nationaux seront exonérés de tout impôt dû à des circonstances exceptionnelles, ne peuvent être pris en considération dans le cas actuel : la contribution militaire présente, en effet, les caractères suivants :

1^o Elle est exceptionnelle quant à la forme : en ce sens qu'elle n'est établie que pour une fois et n'est pas renouvelable ;

2^o Elle n'est pas exceptionnelle quant au fond : car son but, uniquement défensif, n'a aucun caractère extraordinaire.

La contribution, considérée en elle-même, n'est en aucune façon un impôt extraordinaire ; son seul caractère d'exception réside dans la manière dont on s'en procure les fonds.

Vous savez que cette conception a été combattue par différents Etats étrangers, en particulier la Grèce, l'Italie, la Roumanie et la Russie.

D'après les dernières nouvelles, la Russie n'a pas été satisfaite des explications présentées par l'Allemagne en réponse à ses doléances ; elle aurait décidé de faire remettre prochainement, par son ambassadeur à Berlin, une nouvelle note tendant à réfuter les arguments allemands et à faire exempter ses nationaux du paiement de la taxe de guerre.

Les recettes des chemins de fer allemands pendant le mois de mai 1914 ont atteint, en ce qui concerne le mouvement des voyageurs, 89.960.000 marks : cette somme est inférieure de 9.230.000 marks ou 9,8 0/0 à celle du mois correspondant de 1913. Le transport des marchandises a rapporté 188.380.000 marks, soit une augmentation de 7.370.000 marks ou 4,1 0/0 par rapport à mai 1913. Le total des recettes est donc de 208.340.000 marks en 1914 contre 206.480.000 marks en 1913 : d'où une différence en moins de 1.860.000 marks ou 0,9 0/0 au détriment de l'année en cours.

Pour les cinq premiers mois de l'année en cours, les recettes de 1914 se comparent comme suit avec celles de 1913 :

A. *Transport des voyageurs.* 1914 : 381.370.000 marks; 1913 : 376.490.000 marks. Augmentation en 1914 : 4.880.000 marks ou 1,3 0/0.

B. *Transport des marchandises.* 1914 : 917.430.000 marks; 1913 : 915.180.000 marks. Augmentation en 1914 : 2.250.000 marks ou 0,2 0/0.

Les résultats obtenus depuis le commencement de l'année sont donc satisfaisants. Sans doute, on a été accoutumé ces dernières années à enregistrer des progrès plus importants que ceux actuellement observés, mais il faut tenir compte de ce fait que les résultats de 1913 constituaient de véritables records.

D'après la *Frankfurter Zeitung*, les recettes par jour ouvrable s'établissent, depuis le début de l'année, de la manière suivante, en ce qui concerne le mouvement des marchandises :

Janvier : 6.460.000 marks (contre 6.870.000 en 1913); février : 7.460.000 (contre 7.450.000); mars : 7.100.000 (contre 7.800.000); avril : 7.680.000 (contre 7.380.000); mai : 7.540.000 (contre 7.240.000).

Les importations de fer en Allemagne se sont éle-

vées pendant le mois de mai 1914, à 54.947 tonnes, soit 6.779 tonnes de plus qu'en avril de la même année et 1.235 tonnes de plus qu'en mai 1913. D'autre part, les exportations de fer n'ont atteint en mai 1914 que 467.460 tonnes, ce qui représente une diminution respective de 169.192 tonnes, par rapport à avril 1914, et de 83.157 t., par rapport à mai 1913. L'accroissement des importations est très appréciable ; mais beaucoup plus significatif est le recul observé aux exportations, car en aucun mois de l'année précédente on n'enregistra un chiffre aussi faible que celui de 467.460 tonnes ; de plus, le total des exportations avait été en avril de 636.652 tonnes, supérieur de 33.729 tonnes au record obtenu en 1913 (mois de mars : 602.923 tonnes). L'excédent des exportations sur les importations de fer ressort à 412.513 tonnes en mai 1914, contre 588.484 tonnes pendant le mois précédent et respectivement 496.905 en mai 1913 et 431.459 en mai 1912.

Pour les quatre premiers mois de l'année en cours, les résultats sont les suivants, par comparaison avec la période correspondante en 1913. Importations : 222.602 tonnes, contre 262.630 ; différence en moins, 39.938 tonnes. Exportations : 2.731.517 tonnes, contre 2.722.357 ; différence en plus, 9.160 tonnes. Excédent des sorties sur les entrées : 2.508.915 tonnes, contre 2.459.727 en 1913 et 2.144.336 en 1912 ; augmentations respectives de 49.188 et 364.579 tonnes.

En Bourse, les affaires sont toujours dans le marasme. Les séances se suivent, calmes et monotones, et les variations de cours demeurent insignifiantes. Pourtant, il s'est produit aujourd'hui un petit incident significatif : le cours de la rente d'Empire 3 0/0 a baissé de 20 pfennigs sur la seule offre de vente de 20.000 marks de cette valeur, tant sont rares les acheteurs !

L'argent au jour le jour vaut 2 0/0 et moins ; pour la fin du mois il est à 4 1/8 0/0. L'escompte hors banque cote 2 5/8 0/0.

BILAN DE LA BANQUE DE L'EMPIRE

	1914		1913	
	15 juin	DIL 6 juin	15 juin	DIL 6 juin
ACTIF (milliers de marks)				
Métal et or en lingots.....	1.687.635	+ 37.518	1.374.168	+ 38.088
Billets du Trésor.....	66.938	+ 3.447	20.507	+ 0.730
Billets d'autres banques.....	26.309	+ 6.561	27.385	+ 6.330
Lettres de change.....	782.404	- 21.530	1.043.106	- 28.544
Valeurs sur titres.....	64.257	+ 4.740	81.550	- 1.408
Divers.....	253.832	- 8.030	27.597	+ 11.922
	22.442	- 1.126	190.516	+ 0.122
PASSIF (milliers de francs)				
Capital social.....	180.000	(n. mod.)	180.000	(n. mod.)
Réserve.....	74.479	(n. mod.)	70.048	(n. mod.)
Circulation de billets.....	1.834.404	- 75.361	1.775.664	- 45.007
Autres engagements à vue.....	979.974	+ 96.066	689.909	+ 71.291
Divers.....	36.939	+ 0.735	49.208	+ 0.956

STATISTIQUE relative aux divers chapitres du bilan de la Banque Impériale d'Allemagne (Millions de Marks)

DATES	Or	Argent	Circulation	Comptes courants et dépôts	Portefeuille	Avances	Réserve de billets	Taux de l'esc %
23 avril ..	1353461	338.182	1.915	1.007	870	54	+ 452	4
30 " ..	1324031	332.866	2.101	825	925	90	+ 559	"
7 mai ..	1326761	329.185	2.006	837	864	67	+ 289	"
15 " ..	1342665	331.806	1.911	941	829	59	+ 415	"
23 " ..	1353364	329.891	1.839	998	793	56	+ 509	"
30 " ..	1313332	321.911	2.014	842	877	66	+ 240	"
6 juin ..	1325387	324.730	1.910	884	804	60	+ 374	"
15 " ..	1366205	331.430	1.843	980	782	64	+ 555	"

Le rendement de la contribution de guerre dans les grandes villes de l'Allemagne du Nord. — La *Frankfurter Zeitung* reproduit, d'après une enquête de la *Rheinisch-Westfälischen Zeitung*, une information intéressante au sujet du rendement de la contribution de guerre. En comptant Nouveau-Cologne comme une cité distincte et en considérant comme une ville le territoire de Munich-Gladbach et Rheydt, voici ce qu'auraient à déboursier les vingt-huit grandes villes

suivantes de l'Allemagne du Nord, pour acquitter leur part de la taxe exceptionnelle :

Rendement de la contribution de guerre dans les principales villes de l'Allemagne du Nord (En marks)

	Nombre d'habitants (Recensement de 1910)	Contribution de guerre	
		Totale	Par habitant
Berlin	2.071.257	74.235.600	35 80
Leipzig	589.850	21.657.111	36 75
Cologne (avec Mülheim)	569.595	20.306.214	35 70
Breslau	512.105	10.800.000	21 10
Francfort-sur-le-Mein	414.598	35.000.000	84 55
Düsseldorf	358.728	18.000.000	50 30
Charlottenbourg	305.978	28.111.487	92 20
Essen	294.653	13.000.000	44 20
Königsberg	245.994	3.375.990	13 75
Nouveau-Cologne	237.289	768.387	3 25
Stettin	236.145	3.400.011	14 40
Duisbourg	229.478	4.002.801	17 45
Dortmund	214.333	3.920.000	18 30
Kiel	211.627	2.500.000	11 85
Schöneberg	172.902	6.000.000	34 90
Danzig	170.347	1.576.920	9 25
Elberfeld	170.118	5.300.000	31 20
Gelsenkirchen	169.530	1.900.000	11 25
Barmen	169.201	3.500.000	20 70
Posen	156.696	1.959.906	12 55
Aix-la-Chapelle	156.143	6.211.297	39 80
Bochum	136.916	1.830.000	13 45
Krefeld	129.412	2.269.864	17 60
Mülheim (Ruhr)	112.602	5.000.000	44 65
Mayence	110.413	2.300.000	20 90
M.-Glad-Rheydt	110.413	2.341.980	21 30
Wiesbaden	109.033	11.022.744	101 10
Lübeck	98.656	3.350.000	34 20
Totaux	8.464.233	293.640.312	34 70

Il résulte, de ces chiffres, que 28 grandes villes de l'Allemagne du Nord, ayant une population d'à peu près 8 millions 500.000 habitants auront à verser au Trésor une somme d'environ 300 millions de marks, presque le tiers de la contribution d'un milliard !

La puissance financière de ces villes varie d'ailleurs dans des limites très étendues. A côté des cités riches, telles que Wiesbaden, Charlottenbourg, Francfort-sur-le-Mein, etc., qui ont à payer de 80 à 100 marks par habitant, il s'en trouve d'autres, comme Kiel, Danzig, Nouveau-Cologne, etc., qui auront à peine à fournir de 10 à 12 marks par habitant.

La répartition de la taxe par tête d'habitant étant en moyenne de 34 marks 70 pour les 28 villes précédentes, si l'on y ajoute les 15 autres grandes villes que compte encore l'Allemagne du Nord et qui, pour une population de 3 millions 796.270 habitants, auraient à payer — en adoptant la même base de 34 marks 70 — une somme de 131.730.569 marks, on voit que les grandes villes du Nord acquitteraient à elles seules une somme totale de 425.370.881 marks, soit plus des deux cinquièmes du total de la contribution de guerre.

Courrier de la Bourse de Berlin

Berlin, 25 juin 1914.

Tendances calmes. Le marché est complètement inactif. Les valeurs russes et américaines sont faibles. On a coté le 3 0/0 Consolidé, 77 10; Russe 1902, 89 5/8; Deutsche Bank, 236 1/2; Harpener, 173 ./.; Laura, 147 3/4; Bochumer 221 1/2.

ANGLETERRE

LA SITUATION

Londres, 23 juin 1914.

Le conflit gréco-turc. — Modifications dans le projet de budget pour 1914-1915. — Une escadre anglaise dans les eaux russes. — La situation monétaire. — Le marché du travail.

On s'est vivement ému ici, dans les milieux politiques, des bruits alarmants qui ont circulé au sujet des rapports entre la Grèce et la Turquie, dont la tension

a fait craindre un moment une reprise des hostilités entre les deux pays.

Cette appréhension s'est manifestée à la Chambre des Communes dans une question posée au gouvernement par un député, au sujet de la possibilité d'une offre de services amicaux aux deux gouvernements intéressés par le gouvernement britannique.

« En commun accord avec les autres puissances, le gouvernement, a répondu le sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, choisira la première occasion qui pourrait se présenter pour essayer de maintenir la paix entre la Grèce et la Turquie. » Mais le sous-secrétaire d'Etat a cru devoir faire observer, fort justement d'ailleurs, que les conseils amicaux ne sont généralement efficaces que lorsqu'ils sont désirés par les deux belligérants. Puis il a ajouté, en réponse à une autre question, que le gouvernement anglais, au cas où ses bons offices ne seraient pas acceptés, ne manquerait pas de prendre les mesures nécessaires pour assurer la protection des intérêts britanniques à Smyrne et à l'embouchure des Dardanelles.

Quelques modifications viennent d'être apportées par le Chancelier de l'Echiquier à son projet de budget pour 1914-1915, actuellement en discussion au Parlement. M. Lloyd George se proposait, notamment, entre autres dispositions nouvelles, d'augmenter de 4 millions de livres sterling, en chiffres ronds, les allocations accordées aux municipalités dont les revenus ne peuvent plus suffire pour faire face aux dépenses supplémentaires imposées par l'application des nouvelles lois sociales : assainissement des villes, habitations ouvrières, entretien des routes, etc.

Mais le Chancelier de l'Echiquier désire auparavant modifier l'ancienne base des allocations de crédits aux municipalités, de façon à en faire bénéficier avant tout les districts pauvres. Or, l'établissement d'une base nouvelle nécessite tout un travail, et le vote n'en pourra avoir lieu avant l'année prochaine. De sorte que les crédits nouveaux ne pourront être distribués cette année. Comme conséquence de l'économie qui en résultera, l'impôt sur les revenus non gagnés serait abaissé de 1 penny par livre sterling.

Pour n'apporter aucun retard dans le vote du budget, la loi de finances sera finalement scindée en deux parties, la seconde devant être réservée aux propositions concernant la réorganisation des crédits aux municipalités.

La presse anglaise se montre favorablement impressionnée par la réception très sympathique dans les eaux russes de l'escadre anglaise commandée par le contre-amiral Beatty. L'ambassadeur d'Angleterre à Saint-Petersbourg, qui était venu à Reval à l'occasion de la visite des marins anglais, s'est embarqué avec l'amiral Beatty, pour se rendre à Cronstadt et Saint-Petersbourg.

Lors de leur départ de Reval, une escadre russe, sous les ordres de l'amiral Essen, escortait les navires anglais, qui ont dû être passés en revue par le tsar. Il a été décidé qu'à son retour de Russie, l'escadre anglaise s'arrêterait à Kiel.

L'argent est un peu plus recherché sur le marché monétaire, en raison des besoins de fin de mois. Les avances à la journée se traitent autour de 1 1/2 0/0, et les avances à la semaine, aux environs de 1 3/4 0/0.

Dans sa dernière revue hebdomadaire du marché monétaire, le *Statist* est d'avis que nous sommes à la veille d'une période d'argent très facile. Les réservoirs d'or du monde se remplissent rapidement, et il est évident maintenant que le jour n'est pas loin où les banques du Continent et des Etats-Unis seront pourvues d'or en telle abondance qu'elles ne feront plus aucun effort pour en acquérir davantage; de sorte que le courant de métal jaune pourra être dirigé vers le Royaume-Uni, et il sera dès lors possible d'accroître le stock d'or de la Banque d'Angleterre jusqu'à un niveau jamais encore atteint jusqu'ici.

L'*Economist* observe que, comme l'indiquent les rapports des banquiers dans le pays tout entier, les emprunts sont remboursés en raison du ralentisse-

ment des affaires. Et l'on est d'avis, au Stock-Exchange, qu'une reprise des transactions sera déterminée avant longtemps par suite de l'accumulation des capitaux sans emploi.

Le dernier bilan publié par la Banque d'Angleterre fait ressortir un accroissement de 1.746.109 liv. st. de l'encaisse-or, qui s'établit à 38.681.596 liv. st., tandis que la réserve s'est avancée de 26.689.987 liv. st. à 28.713.611 liv. st., et la proportion de la réserve, de 45 1/2 à 48 1/4 0/0. A pareille date de l'année dernière, l'encaisse était de 38.493.511 liv. st., la réserve de 28.710.636 liv. st., et la proportion de la réserve de 51 1/4 0/0.

Les renseignements que vient de publier le *Board of Trade*, concernant les conditions du marché du travail en mai, ne reflètent pas aussi sensiblement le ralentissement des affaires que ne l'accusent les chiffres du commerce extérieur. La proportion des ouvriers sans travail a été de 2.3 0/0 seulement pour le mois écoulé, alors qu'elle s'établit à 4.3 0/0 pour la moyenne des dix dernières années. Toutefois, ce chiffre de 2.3 0/0 est un peu plus élevé que celui d'avril dernier, et que celui de mai 1913, qui était de 1.9 0/0.

L'activité s'est un peu ralentie dans les constructions navales, et, mais c'est là un fait qui se reproduit chaque année en cette saison, dans les charbonnages. Par contre, on observe une légère reprise dans les industries textiles, et, sauf à Londres, en raison des grèves, dans les industries du bâtiment.

Comparativement à l'année dernière, les conditions du travail sont moins bonnes pour les charbonnages, les constructions de machines, les constructions navales, les industries textiles, les industries du fer et de l'acier. Au contraire, il y a amélioration pour les manufactures de chaussures, les verreries, les briqueteries et l'industrie des feuilles d'étain.

En dehors des industries du bâtiment, dans lesquelles un certain mouvement gréviste se manifeste, notamment à Londres, les statistiques témoignent d'une accalmie au moins temporaire dans le monde du travail, et le nombre des ouvriers touchés par les conflits durant le mois écoulé a été très sensiblement plus faible que pendant le même mois de l'année dernière.

Par suite de la baisse des prix du combustible et de la réduction conséquente des salaires pour les mineurs payés à la tâche, le résultat net des modifications de salaires survenues pendant le mois de mai a été un fléchissement, en dépit d'accroissements parfois sérieux, notamment dans les industries du bâtiment.

Informations Économiques et Financières

Le prix des navires de guerre anglais. — En réponse à une question écrite, M. Churchill a donné les renseignements ci-après sur le prix de construction et l'entretien annuel des navires dont les noms suivent :

Navires	Prix de la construction	Entretien annuel
	(Livres sterling)	
Ajax	1.793.131	131.695
Audacious	1.820.807	131.695
Queen Mary	1.973.714	132.880
Tiger	2.048.227	133.680
Iron Duke	1.929.619	145.505
Marlborough	1.892.137	145.505
Benbow	1.875.815	145.505
Delhi	1.866.717	145.505
Queen Elisabeth	2.314.762	170.410
Warspite	2.325.328	170.410
Valiant	2.356.133	170.410
Barham	2.348.078	178.410

Pour les quatre derniers, le prix de la construction a dû être augmenté de 12 0/0, par suite d'une hausse sur les matériaux et la main-d'œuvre.

BILAN DE LA BANQUE D'ANGLETERRE

26 Juin 1914

Département des opérations d'émission

PASSIF	Liv. st.	ACTIF	Liv. st.
Billets créés	56.750.000	Dettes fixes de l'Etat	11.045.100
		Rentes immobilisées	7.431.900
		Or monnayé et lingots	38.303.000
Total	56.750.000	Total	56.750.000

Département des opérations de banque

PASSIF	Liv. st.	ACTIF	Liv. st.
Capital social	14.553.000	Rentes disponibles (à la Banque)	11.047.000
Réserves et profits et pertes	3.161.000	Portefeuille d'avances	39.995.000
Trésor et administration publique	18.074.000	Billets en réserve	28.050.000
Comptes particuliers	44.916.000	Or et argent monnayés	1.625.000
Billets à sept jours, etc.	13.000		
Total	80.717.000	Total	80.717.000

STATISTIQUE relative aux divers chapitres du Bilan de la Banque d'Angleterre (Milliers de liv. st.)

DATES	Or monnayé et lingots	Circulation (excepté les billets à 7 jours)	Dépôts	Dispon. du dépt. des opérations de banque	Réserve	Proportion de la réserve aux engagements	Taux de l'esc. %
7 mai	35.942	28.306	57.789	49.882	25.583	44 26	3
14 »	35.807	28.700	57.385	49.504	25.554	44 52	»
22 »	35.947	28.673	58.965	50.938	25.721	43 60	»
29 »	35.948	28.931	60.264	52.508	25.464	42 24	»
4 juin	35.992	28.991	59.913	52.181	25.448	42 46	»
11 »	36.935	28.692	58.677	49.703	26.690	45 47	»
19 »	38.681	28.415	59.506	48.509	28.713	48 24	»
26 »	39.928	28.700	62.950	51.042	29.675	47 10	»

Courrier de la Bourse de Londres

Londres, 25 juin 1914.

Au Stock Exchange, les tendances sont faibles. L'animation fait complètement défaut. Les mines d'or sont calmes. On a coté : Consolidés, 74 5/8; Russe 5 0/0, 101 7/8. Le Rio s'inscrit à 68 ./.; Rand Mines, 6 ./. .

Voici les derniers cours des Chemins américains : Le Canadian Pacific est à 198 1/8; l'Union Pacific à 158 1/2; l'Atchison à 101 1/2 et le Chicago à 101 3/4.

DANEMARK

LA SITUATION

Copenhague, le 21 juin 1914.

La question de la réforme constitutionnelle. — Les relations avec l'Allemagne. — Le Congrès de la Presse.

Je vous avais signalé, dans ma dernière correspondance, l'attitude des membres conservateurs du Landsting, au sujet du projet de loi relatif à la modification de la Constitution. Lors du vote de passage en troisième lecture, un sénateur de la droite avait déclaré que le parti conservateur, ne pouvant accepter les principes de la nouvelle loi électorale, impliquant le suffrage universel et égal pour tous, et ne pouvant d'autre part en empêcher l'adoption, puisqu'il se trouve en minorité dans l'ensemble des deux Chambres, avait décidé de s'abstenir de siéger au Landsting tant que le projet de réforme constitutionnelle serait présenté à l'assemblée. Or, le Landsting est divisé en deux fractions égales : 33 membres de gauche contre 33 membres de droite. Mais comme le président, qui se trouve être actuellement un conservateur, n'a pas le droit de voter, la gauche aurait pu avoir une voix de majorité. C'est pourquoi les conservateurs ont pris la décision de se

retirer de la salle des séances au moment du vote, pour que le quorum nécessaire ne soit pas atteint.

Et c'est précisément ce qui est arrivé. Dans ces conditions, le ministre-président, M. Wahle, a été conduit à demander au roi la dissolution du Landsting, afin de pouvoir obtenir une assemblée capable de travailler conformément à la Constitution.

Dans tous les cas, le problème devra être résolu de l'une ou l'autre des deux manières suivantes : dissolution du Landsting, ce qui donnera lieu à une campagne électorale extrêmement vive ; refus de dissolution, ce qui déterminera une crise ministérielle. La situation est donc, on le voit, sérieuse.

En ce qui concerne la réforme constitutionnelle au Folketing, le rapport de la majorité (gauche, radicaux, socialistes) de la Commission mixte instituée par le Folketing et le Landsting a été adopté à l'appel nominal par 103 voix contre 7. Le projet lui-même a été ensuite adopté par 102 voix contre 6.

J'ai eu l'occasion de vous parler de certains froissements survenus récemment dans le Sleswig, en raison d'agissements de la part de nationaux allemands dont l'amour-propre danois aurait eu à se plaindre. Le ministre des Affaires étrangères, M. de Scavenius, a jugé utile de faire au Folketing une déclaration à ce sujet. Après avoir fait observer que le désir du Danemark était de vivre en bon voisinage avec l'Allemagne, il a ajouté que le gouvernement danois ne devait pas se départir de sa politique traditionnelle de neutralité, afin de conserver la pleine confiance de l'étranger. « Il est en outre nécessaire, a dit le ministre, que de toutes parts, dans notre peuple, on coopère à augmenter cette confiance, et que tous les milieux du peuple danois soient convaincus que la politique d'absolue neutralité est une condition de l'indépendance du Danemark. »

Répondant ensuite à une question d'un député, relative aux habitants sans nationalité du nord du Sleswig, le ministre des Affaires étrangères a reconnu qu'une agitation croissante se manifeste actuellement dans certains milieux allemands contre le Danemark à propos de la lutte des nationalités : « Ces milieux, a dit le ministre, essayent de faire croire que l'activité privée qui lutte dans le nord du Sleswig pour la conservation de la langue et la culture danoises est liée à des idées de nature politique. Ceux qui déploient cette activité repousseront certainement une pareille allégation, car ils savent bien, sans doute, que la situation créée par les traités doit être respectée. »

L'examen de cette question s'est terminé par une observation d'un député de droite, M. Hammerich, qui a exprimé l'espoir que le gouvernement danois ne manquerait pas de faire savoir à l'Allemagne que c'est le droit de chaque citoyen danois d'appuyer les efforts privés faits en vue du maintien de la langue et de la culture danoises dans le nord du Sleswig.

Notre capitale a présenté pendant quelques jours une animation inaccoutumée en raison des fêtes données à l'occasion du 16^e Congrès international des Associations de presse. Banquets, excursions, représentations théâtrales, rien n'a été négligé pour égayer et mettre à profit d'une manière agréable les loisirs laissés aux quatre cents délégués au Congrès, qui a tenu ses séances au Palais de l'Amalienborg.

La séance d'ouverture a eu lieu dans la grande salle des fêtes de l'Université. Le ministre de l'Intérieur, M. Rode a, dans une allocution fort applaudie, souhaité la bienvenue aux congressistes, qui, nous l'espérons, conserveront un bon souvenir de l'accueil qui leur a été fait par la presse et la population danoises.

Les journaux ont d'ailleurs enregistré avec plaisir les paroles prononcées à la séance de clôture par le président du Congrès, M. Singer, de Vienne, qui, en termes chaleureux, a remercié le roi de Danemark, le gouvernement et les autorités municipales de Copenhague, ainsi que le Comité danois, de l'accueil vraiment cordial qui a été réservé aux congressistes et des fêtes qui leur ont été offertes à Copenhague.

ESPAGNE

Le mouvement de la propriété immobilière en Espagne en 1912. — Le bureau des Registres de la propriété immobilière a publié le résultat du mouvement de ce compte dans le courant de 1912 ; ce ne sont que des chiffres approximatifs, attendu que nombre d'inscriptions ne figurent pas sur les registres ou y figurent pour une valeur au-dessous de leur valeur réelle, mais cependant ils sont intéressants à consulter.

Le chapitre des actes de dernière volonté comprend 220.774 immeubles ruraux et 40.762 urbains, d'une valeur de 270 millions 948.399 et 221.031.255 pesetas respectivement, soit 492 millions en chiffres ronds ; dans ce relevé, Barcelone entre pour 52 millions et Madrid pour 61 millions ; ce sont les deux villes les plus peuplées de l'Espagne et celles où résident les plus forts capitalistes du pays.

Les immeubles vendus par suite d'actes ou de contrats soldés en espèces ont été au nombre de 180.072 non bâtis et 51.918 bâtis d'une valeur de 201.599.953 et 204.398.224 pesetas respectivement, soit un total de 404 millions en chiffres ronds, payés comptant ; le capital dont le paiement a été ajourné est peu important, 16 millions.

Les ventes à réméré ont porté sur 13.696 immeubles bâtis ou non, pour 12,3 millions de pesetas ; les rachats ont porté sur 4.300 immeubles d'une valeur de 4,5 millions de pesetas. Les immeubles transmis sans indication de prix ont été au nombre de 31.104, pour 61,3 millions de pesetas. Le total des immeubles qui ont changé de main en 1912 a été de 442.276 non bâtis et 100.340 bâtis, représentant une valeur de 526 millions 369.716 pesetas et 466.663.612 pesetas respectivement, soit 993.083.338.

En supposant que la vie moyenne en Espagne soit de 35 ans, le total des immeubles transmis par acte de dernière volonté représente une richesse immobilière de 17 milliards environ, ce qui est fort au-dessous de la réalité, la valeur vénale des propriétés bâties seule dépasse 14 milliards, presque le total du capital trouvé pour les successions, et la valeur vénale des propriétés non bâties est de 26 à 28 milliards.

Le capital des hypothèques constituées, y comprises les émissions des valeurs mobilières, a été de 318.361.401 pesetas, réparties presque également entre les propriétés bâties ou non bâties.

GRÈCE

LA SITUATION

Athènes, le 21 juin 1914.

Les relations greco-turques. — Le budget pour 1914

L'opinion publique, ainsi que les milieux gouvernementaux ont été profondément émus des violences dont les Grecs de l'Asie-Mineure ont été victimes. Après une période de tension fort accentuée, où une nouvelle guerre avec la Turquie paraissait inévitable, le calme renaît peu à peu. La réponse de la Turquie à la note grecque a été considérée comme satisfaisante sur le premier point de ses réclamations, c'est-à-dire au sujet de la cessation des persécutions dirigées contre les populations grecques de l'Empire ottoman. Nous apprenons maintenant que la Porte accepte le principe de la réintégration dans leurs biens des Hellènes expulsés ; cette nouvelle, accueillie avec une vive satisfaction, a contribué beaucoup à ramener le calme dans les esprits. On espère que la Porte donnera également satisfaction, le plus vite possible, au sujet des indemnités à distribuer aux victimes et des garanties efficaces rendant impossible le retour de telles violences.

Enfin, nous souhaitons que les assurances données par la Porte pourront, dans une certaine mesure, réparer le mal commis et permettre à la Grèce de continuer à entretenir des relations pacifiques avec l'Empire ottoman.

Le ministre des Finances a déposé sur le bureau de la Chambre le premier budget de la Grèce agrandie. M. Diomidis fait remarquer, dans son exposé, que ce budget, qui est l'image économique de la Nouvelle Grèce, a une signification toute particulière. C'est un budget temporaire, car dès la première année on n'a pas pu y assimiler les recettes et les dépenses de la Vieille et de la Nouvelle Grèce. En les inscrivant à part, le ministre a cherché à constituer des éléments statistiques utiles pour les prévisions de l'avenir. Il a été établi en outre une catégorie distincte pour les recettes et les dépenses qui ne proviennent pas des ressources ordinaires de l'Etat, qui n'appartiennent pas à la catégorie des dépenses revenant régulièrement tous les ans, mais qui proviennent d'emprunts et qui doivent couvrir des besoins extraordinaires de l'Etat.

D'après le budget soumis, les dépenses ordinaires pour l'ancienne Grèce sont de 196.028.000 fr. et de 24.007.000 fr. pour les nouvelles provinces ; soit un total de 220.035.000 fr. Les recettes ordinaires pour l'ancienne Grèce sont de 138.334.000 fr. et pour les nouvelles provinces de 85.864.000 fr., soit un total de 224.198.000 fr.

Les dépenses extraordinaires sont évaluées à 184 millions 763.590 fr. et les recettes extraordinaires à 8 millions 263.301 fr.

D'un autre côté, le produit net des emprunts réalisés, y compris la première tranche de l'emprunt de 500 millions, s'élève à 281.005.227 fr., dont 180.017.207 francs ont servi à amortir les emprunts à court terme, tels que les Bons du Trésor conclus pendant les deux dernières guerres.

Le budget pour l'exercice 1914 se présente donc ainsi :

Dépenses		Recettes	
	En Francs		En Francs
Ordinaires...	220.035.922	Ordinaires...	224.198.027
Extraordina.	184.763.590	Extraordina.	8.263.301
Amortisseme.	480.087.207	Emprunts...	281.005.227
Total....	584.886.719	Total....	513.465.555

Soit un déficit de 71.420.164 francs, auquel il faut ajouter les déficits des exercices 1912-1913 s'élevant à 106 millions environ. Le déficit total que le budget de 1914 doit combler est donc de 177 millions.

Ce déficit sera couvert par la seconde tranche de l'emprunt de 500 millions ; il restera même un excédent de 30 ou 35 millions au Trésor pour de futurs besoins.

Mais les crédits inscrits au budget de 1914 ne répondant pas à tous les besoins de l'avenir, le ministre des Finances estime qu'un nouvel emprunt de 400 millions sera nécessaire. En effet, une dépense de 60 millions est prévue pour le nouveau dreadnought du type « Lorraine » commandé en France ; 60 autres millions sont également prévus pour l'acquisition de deux autres cuirassés ; les nouvelles voies ferrées absorberont 116 millions 200.000 francs, et les grands travaux publics 35 millions.

Pour faire face à ces dépenses, le ministre propose de verser à la Caisse de Défense nationale le dixième des recettes douanières et de créer un fonds pour la Caisse de la flotte, au moyen d'un nouvel impôt sur les successions.

M. Diomidis fait encore remarquer qu'un autre chapitre s'est ajouté à notre Dette, celui de la ligne Salonique jonction dont le service de la garantie kilométrique recevrait, en 1914, 3.800.000 fr. environ.

Le service de la Dette publique qui absorbait 36 millions 913.523 francs en 1912, atteindra en 1914, 52 millions 777.467 francs, soit une différence en plus de 15.863.944 francs.

Le budget ordinaire de la Guerre, établi sur la base de la nouvelle organisation de l'armée en temps de paix, atteint 37.734.036 fr. pour un effectif de 60.000 hommes, mais quand l'organisation sera entièrement appliquée, la dépense annuelle pour l'instruction des troupes en temps de paix atteindra 52 millions. L'instruction des trois classes de réservistes dans les nouvelles provinces nécessitera environ 9 millions en 1914.

Les crédits du budget ordinaire de la Marine atteignent 22.125.000 fr., contre 8.801.000 en 1912. Les effectifs étaient de 4.061 en 1912 et sont de 8.473 en 1914.

Le Commerce extérieur pendant les neuf premiers mois de 1913. — D'après le dernier bulletin de statistique du ministère des Finances, les résultats du commerce extérieur de la Grèce avec les pays étrangers, pendant les neuf premiers mois de 1913, ont été les suivants : l'importation s'est élevée à 124.023.487 francs contre 119.604.607 francs pendant les neuf premiers mois de 1912, soit une augmentation de 4.418.880 francs.

L'exportation a atteint pendant cette même période 82 millions 91.618 francs contre 113.018.690 francs pendant la période correspondante de l'année 1912, soit une diminution de 30.927.072 francs.

Les droits de douanes à l'importation ont été de 25.071.066 drachmes-papier et 3.714.494 drachmes-or contre 26.316.666 drachmes-papier et 4.695.201 drachmes-or pendant les neuf premiers mois de 1912.

La classification par ordre d'importance des principales catégories de produits s'établit de la façon suivante :

	Neuf premiers mois	
	1913	1912
	(Valeur en francs)	
Importations		
Produits agricoles.....	34.597.552	30.926.398
Minéraux et métaux bruts.....	25.239.597	19.554.572
Fils et tissus.....	11.922.784	16.047.088
Produits des forêts en général....	8.755.868	10.964.566
Animaux vivants.....	7.922.989	2.276.867
Produits de l'industrie sucrière...	5.831.647	5.933.699
Produits chimiques et pharmaceutiques.....	5.312.479	6.222.550
Produits de la pêche.....	5.216.164	5.008.093
Produits et dérivés d'animaux..	3.835.948	3.287.466
Minéraux et métaux ouvrés.....	3.754.823	5.967.576
Papier et ses applications.....	2.887.629	2.952.348
Autres produits.....	8.746.562	10.463.454
	124.023.487	119.604.607
Exportations		
Produits agricoles.....	40.551.417	53.531.330
Minéraux et métaux bruts.....	14.889.794	17.746.624
Vins, liqueurs, boissons alcooliques.....	14.017.434	11.929.217
Huiles et substances oléagineuses	5.595.717	18.668.770
Produits et dérivés d'animaux..	3.749.763	5.083.052
Produits du bois et des forêts....	1.411.343	2.446.364
Produits chimiques et pharmaceutiques.....	796.698	1.400.285
Autres produits.....	1.079.452	2.213.048
	82.091.618	113.018.690

Ainsi que les chiffres précédents le montrent, les exportations ont sensiblement fléchi pendant les neuf premiers mois de 1913 par rapport à la même période de 1912. Les diminutions les plus importantes portent sur les huiles ou substances oléagineuses. Pour ces produits, les exportations ont été d'une valeur de 5.595.717 francs, contre 18.668.770 pendant la même période de 1912, soit une diminution de 13.073.053 francs. Les produits agricoles exportés représentent une valeur de 40.551.417 francs, contre 53.531.330 francs pendant la période correspondante de 1912, soit une diminution de 12.979.913 francs. Ce fléchissement est dû à l'état de guerre qui a fait marquer un temps d'arrêt au commerce d'exportation.

ITALIE

LA SITUATION

Rome, le 23 juin 1914.

Le mouvement insurrectionnel en Romagne. — Les événements d'Albanie. — Les élections administratives. — La crise française. — Le commerce extérieur.

Je vous ai entretenu, dans ma dernière correspondance, des troubles grévistes qui ont affecté toute une partie de l'Italie. On ne se rendait pas compte alors du caractère réel de ces troubles. Le meeting gréviste d'Ancone et la répression de la police ne furent qu'un prétexte et le complot — car c'en était un — était nettement anti-monarchiste et anarchiste. Le mouvement syndicaliste et la rivalité républicaine de la Romagne ne se confondirent pas du reste.

Les causes sont nombreuses. On met tout d'abord en évidence l'effort plus considérable qu'il n'était prévu pour la campagne de Tripolitaine; il en est résulté, non pas un épuisement, mais une fatigue momentanée qui réduisait très sensiblement les forces militaires du pays, nécessaires pour assurer l'ordre. Le départ de M. Giolitti, et l'arrivée au pouvoir de M. Salandra dont on ignorait les facultés de chef et d'administrateur, a ensuite paru justifier le déclenchement du mouvement.

L'interruption des communications télégraphiques et téléphoniques, l'échec de la grève générale des chemins de fer furent les causes de l'avortement des tentatives. On sait comment M. Salandra put mater le mouvement sans faire preuve d'une sévérité excessive, et réserver l'avenir en ne déterminant pas de haines trop exacerbées. On peut croire même que sa situation est renforcée et que ses adversaires apprécieront ses qualités d'homme d'action avec plus d'exactitude que par le passé.

La situation s'est très sensiblement aggravée en Albanie. Les insurgés ont accentué leur attaque et le colonel Thomson a payé de sa vie le rôle difficile qui lui avait été confié. Les succès des insurgés ne se sont d'ailleurs pas bornés là et les Mirdites ont essuyé un échec sanglant. La situation du prince Guillaume apparaît comme de plus en plus difficile et notre presse ne croit pas que l'intervention des navires des différentes puissances sera suffisante pour remettre les choses en ordre et, pour reprendre l'expression d'un de nos confrères, comment le feu des canoniers, si adroitement dirigé soit-il, pourra sauvegarder le prince sans démolir son trône... On se montre cependant plus confiant dans les derniers jours.

La tension gréco-turque a été aussi un gros sujet de préoccupation. Les nouvelles sont meilleures. Mais ce que l'on considère dans les milieux politiques italiens comme particulièrement rassurant, c'est le désir véritable des gouvernements d'Athènes et de Constantinople d'éviter un nouveau conflit.

Les élections communales et provinciales se sont passées dans le plus grand calme, bien que le nombre des votants ait atteint un pourcentage plus élevé qu'il ne l'est généralement : A Rome, on a eu à enregistrer la défaite du « bloc », personifié autrefois par le syndic, M. Nathan, qui s'est retiré à la suite des dernières élections législatives. C'est l'alliance catholique constitutionnelle qui aura la majorité dans l'assemblée. Ce même parti est également victorieux à Gènes, Turin et Pise. A Milan, la majorité est socialiste; les catholiques et constitutionnels prennent les autres sièges. Les radicaux n'ont pu arriver à faire passer leur liste.

Les crises ministérielles françaises ont été suivies ici avec la plus grande attention. C'est avec un étonnement voisin de la stupéfaction qu'on a appris la chute du ministère Ribot, et le *Popolo Romano* disait notam-

ment que personne à l'étranger ne pouvait supposer qu'un ministère aussi autorisé par les qualités personnelles et la carrière politique de la majorité de ses membres put être battu à son premier contact avec le Parlement.

Le ministère Viviani a été accueilli sans grands commentaires. L'Italie fait remarquer que la déclaration de ce ministère est identique sur le fond avec celle de M. Ribot, que ce soit sur la formation de la majorité, la réforme fiscale, le réajustement des finances ou sur l'application de la loi militaire, le maintien des alliances et la continuation de la politique extérieure. Cependant, la minorité de 40 voix de M. Ribot s'est transformée en majorité de 223 voix pour M. Viviani et il attribue cette anomalie aux mœurs parlementaires françaises.

« Constatons alors, poursuit notre confrère, qu'au Parlement français, sous la tyrannie de ce parti négatif par excellence que l'on appelle les radicaux, les questions de programme n'ont plus la moindre importance.

« Ce sont les questions de personnes qui comptent, seules, et toujours davantage. »

Pendant les cinq premiers mois de l'année en cours, le commerce extérieur de l'Italie s'est élevé à 2 milliards 548.250.506 lire, dont 1.501.998.736 lire aux importations et 1.046.251.770 lire aux exportations. Comparativement à l'année précédente, on note une augmentation nette de 19.122.347 lire; les exportations sont en plus-value de 56.107.706 lire, alors que les importations diminuent de 36.985.359 lire.

Voici, en millions de lire, quels sont les principaux produits qui ont contribué à former ces totaux :

Importations : Coton brut, 172.7 (+17.4); blés et céréales, 149.2 (-7.4); charbons et houille, 153.3 (+2.4); chaudières et machines, 60.6 (+8.5); bois et charpentes, 53.5 (+1.8); laine et vêtements, 52.9 (-7.2); soie grège traitée, 40.8 (+7.3); instruments scientifiques, 30.4; peaux brutes, 27.5; cuivre brut, 23.1 (-1.5); huiles minérales, 23.1 (+1.7); peaux traitées, 23.6 (+1.8); tissus et coton manufacturé, 23.1; fer et acier ouvrés, 24.5 (-6.9); pierres précieuses, 18.7 (+6.6); tissus de laine, 25.6; jute brut, 13.4 (-3.9).

Exportations : Soie grège et vêtements, 176.4 (+5.4); tissus de coton, 74.3 (+5.4); oranges et citrons, 52.1 (+2.4); vins et vermouths, 49.3 (+2.4); tissus de soie, 47.1 (-4.2); œufs, 35.2 (+6.7); peaux brutes, 27.2 (+2.4); fromages, 28.1 (+0.7); chanvre, 24.9; pneumatiques, 22.7 (+9.6); soufre, 18.5 (-2.4); filés de coton, 17.8 (+5.4); huile d'olive, 17.7; farines et semoules, 17.7; marbre, 16.8; pâtes alimentaires, 16.8 (+2.9); chapeaux, 14.8 (-1.3); automobiles, 14.6 (-1.4); tissus de laine, 13.6 (+3.9); riz, 13.4 (+3.1).

Je vous signalerai que, dans sa séance du 18 courant, la Chambre a approuvé un projet de loi autorisant le ministre du Trésor à émettre de nouveaux billets de 10 et 5 lire pour 25 millions (ce qui porte de 500 à 525 millions la limite de l'émission des susdits billets), contre l'immobilisation de 25 millions de pièces d'or à la *Caisse dei Depositi e Prestiti*.

Le contingent des pièces de nickel de 20 cent. est réduit de 40 à 30 millions. Il sera frappé, en revanche, pour 10 millions de nouvelles pièces de 10 cent. en nickel.

Les Bourses italiennes sont toujours très déprimées et l'on ne note aucun symptôme de reprise. Les transactions sont des plus réduites et déjà de nombreux vides se sont produits parmi les opérateurs, ce qui ne peut contribuer à augmenter l'activité.

Le change sur Paris est à 100 35.

Courier de la Bourse de Rome

Rome, 25 juin 1914.

Marché calme et sans affaires. Les cours restent à peu près inchangés.

On a coté : Rente 50/0, 97 32; Méridionaux, 537; Méditerranée 228 ...; Banque nationale, ...

SUISSE

Berne, le 23 juin 1914.

Travaux parlementaires : initiative des traités, réforme électorale, loi sur les fabriques, etc... — Le Congrès de la navigation fluviale. — L'exposition nationale.

La session d'été des Chambres fédérales s'est ouverte au début du mois, avec un ordre du jour assez chargé : initiative, en matière de traités internationaux, réforme électorale, examen des comptes de gestion de 1913, loi sur les fabriques, figurent parmi les principales des questions devant être traitées au cours de la présente session.

Le rapport sur l'initiative des traités, élaboré par le chef du département politique, fait tout d'abord un intéressant exposé historique de la question. Puis il envisage les conséquences possibles du référendum en cette matière.

Il exprime l'avis que si le référendum des traités peut se justifier au point de vue de la logique pure, il n'en est pas de même dans la pratique. Dans la conclusion des traités, on ne peut livrer à la discussion publique tous les éléments entrant en ligne de compte, et la situation diplomatique serait rendue fort difficile, sinon impossible, s'il fallait faire la réserve de la ratification par le peuple. Le rapport examine finalement s'il y aurait lieu de reprendre sous une autre forme l'idée de l'initiative et d'élaborer un contre-projet.

Après un mûr examen de la question, le Conseil fédéral, redoutant les conséquences pouvant découler de cette extension des droits du peuple, a conclu au rejet de l'initiative sans présenter de contre-projet.

La loi sur les fabriques, dont j'ai eu l'occasion de vous parler au cours de la session précédente, a eu une issue plus heureuse : elle a été en effet votée par le Conseil national le 17 juin, à l'unanimité des 154 membres présents.

Le vote sur la réforme électorale a eu lieu dans la séance du 19 juin. Par 106 voix contre 62 et 5 abstentions, la majorité du Conseil national a décidé de préviser contre l'initiative proportionnaliste. La dernière fois que le Conseil national s'était prononcé sur cette question de la représentation proportionnelle, 45 députés seulement avaient voté pour l'initiative; en quatre ans, 17 députés ont donc été acquis à la réforme.

On entrevoit un long débat financier lors de l'examen des comptes d'Etat pour l'exercice 1913. Cet examen est toujours une occasion pour les députés de passer en revue les divers départements de l'Administration fédérale, et de présenter leurs critiques. Or, ils auront cette fois la partie belle. En effet, par suite de la diminution des recettes douanières et du produit net des postes, et d'autre part de l'accroissement des dépenses, les comptes de 1913 se soldent par un déficit de 5.353.538 fr. C'est la première fois, depuis 1870, qu'on se trouve en présence d'un déficit réel aussi important.

On s'explique, dans ces conditions, que le message du Conseil fédéral soit pessimiste et contienne de sérieux avertissements adressés aux Chambres, en vue d'une politique de stricte économie pour l'avenir.

Le premier Congrès suisse de la navigation fluviale s'est ouvert le 16 courant sous la présidence du colonel Will, conseiller national. Un grand nombre de délégués, parmi lesquels de nombreux membres de l'Assemblée fédérale, assistaient à la réunion.

Les congressistes ont été salués au nom du Conseil fédéral par M. Calonder, qui a fait ressortir l'importance de la question pour la vie économique et le développement de la Suisse, qui, comme Etat industriel, a tout intérêt à chercher des moyens de transport à meilleur marché.

Le directeur des Travaux publics de Berlin, M. von Beth, a ensuite exposé les conditions techniques, financières et économiques de la navigation de Strasbourg au lac de Constance :

« Il y a lieu de recommander, a-t-il dit notamment, la régularisation du tronçon Strasbourg-Bâle, qui cou-

tera 20 millions, et la canalisation du tronçon Bâle-Lac de Constance, qui exigera 50 millions de marks, non compris les frais d'établissement d'usines hydrauliques. Les Etats intéressés prendront sans doute à leur charge les trois dixièmes des frais de canalisation. Il résulte de calculs minutieusement établis que ces frais pourront être amortis facilement à raison de trois millions par an et au moyen de la perception de modestes droits. L'économie publique gagnera toujours une quinzaine de millions par an. Les forces hydrauliques à utiliser encore entre Bâle et le lac de Constance exigeront 240 millions de marks pour frais d'installation, mais produiront annuellement pour 18 millions, ce qui couvrira suffisamment les frais d'établissement. »

Puis M. Balmer, de Genève, a parlé de la voie fluviale du Rhin à la Méditerranée. Il a déclaré que les études techniques et économiques sont achevées, et il en résulte que l'établissement de la navigation sur cette voie se justifie financièrement et économiquement.

M. Gelpke a fait ensuite une conférence sur la navigation fluviale à Bâle; il a en particulier annoncé que les avantages réalisés par l'industrie suisse par suite de l'économie sur les frais de transport avaient déjà atteint la somme d'un million.

Avant de se séparer, le Congrès a voté une résolution témoignant de sa reconnaissance aux autorités pour l'appui qu'elles ont prêté aux Associations de navigations fluviales, et exprimant l'espoir que les Etats intéressés, les Associations, et les milieux industriels et commerciaux réussiraient à trouver une solution satisfaisante des problèmes encore pendents de la navigation fluviale.

Le courant de visiteurs attirés par l'Exposition nationale de Berne se maintient d'une façon plutôt encourageante. Les recettes enregistrées pour les entrées depuis l'ouverture jusqu'à la fin de mai, c'est-à-dire pendant dix jours, ont atteint 327.700 francs, ce qui représente une moyenne d'environ 19.200 entrées quotidiennes. On a compté plus de 155.000 entrées pour le seul jour de la Pentecôte. Jusqu'ici, les abonnements ont fourni une somme de 440.000 francs.

L'industrie horlogère. — D'un rapport du Département fédéral des Finances et des Douanes, il résulte que les treize bureaux de contrôle suisses ont poinçonné, en 1913, 815.083 boîtes de montres or et 2.986.601 boîtes argent. Il y a une diminution de 14.814 boîtes or et une augmentation de 4.588 boîtes argent.

Toutefois, pour se rendre compte de la production réelle des boîtes de montres aux titres légaux suisses, il faut ajouter aux chiffres ci-dessus les 44.888 boîtes or et les 801.774 boîtes argent qui furent contrôlées en Angleterre, pays pour lequel elles étaient destinées (Depuis le 1^{er} juin 1907 les boîtes de montres fabriquées pour la Grande-Bretagne doivent être poinçonnées par les bureaux de contrôle anglais).

Le bureau fédéral des matières d'or et d'argent a fait procéder à de nombreuses vérifications techniques au cours desquelles il a vérifié en douane 1.649.584 boîtes de montres. Il y a eu 322 cas de contraventions qui ont été réprimées soit par le refoulement des colis à la frontière, soit par l'application des amendes légales.

L'année passée, le nombre des fondeurs et essayeurs-jurés autorisés s'élevait à 85, soit par canton : Neuchâtel 50, Berne 24, Zurich 5, Soleure 2, Schaffhouse 2, Bâle 1, Saint-Gall 1.

La valeur intrinsèque des ouvrages d'or et d'argent fabriqués en Suisse en 1913 est évaluée à 51 millions de francs pour l'or et à 9 millions pour l'argent. Les recettes des bureaux de contrôle, qui consistent essentiellement en taxes de poinçonnements et d'essais, ont produit, pendant cet exercice, la somme de 376.442 fr. 75; les dépenses se montent à 238.915 fr., laissant un excédent de recettes de 137.527 fr. 75.

Le bureau de la Chaux-de-Fonds, à lui seul, donne un bénéfice de 49.773 fr. 25.

Ces excédents de recettes ont été affectés à l'amélioration des installations techniques, à l'augmentation des traitements du personnel, à l'alimentation des fonds de réserve et à la dotation de diverses œuvres d'utilité publique.

AMÉRIQUE

BRÉSIL

Le service télégraphique. — Le mouvement des télégrammes transmis en 1912 accuse une augmentation considérable sur 1911, soit 22,7 0/0 sur le nombre des dépêches et 33 0/0 sur le nombre des mots. Voici, d'après les statistiques suivantes publiées par le ministère des Travaux publics, le nombre des télégrammes reçus et transmis de 1908 à 1912 :

	Nombre de dépêches	Nombre de mots
1 ^o Service intérieur :		
1908.....	2.121.462	98.622.206
1909.....	2.298.843	40.271.950
1910.....	2.629.330	49.354.489
1911.....	2.670.670	50.432.910
1912.....	3.465.518	76.071.023
Augment. de 1911 à 1912	794.848	25.638.113

2^o Service international :

1908.....	128.124	1.688.417
1909.....	139.481	1.871.171
1910.....	159.576	2.028.279
1911.....	166.166	2.094.647
1912.....	203.435	2.210.315
Augment. de 1911 à 1912	37.269	215.668

Totaux du service intérieur et du service international réunis :

	Nombre de dépêches	Nombre de mots
1908.....	2.249.586	40.250.623
1909.....	2.438.324	42.143.121
1910.....	2.788.906	51.382.768
1911.....	2.836.836	52.527.557
1912.....	3.668.953	78.381.338

Les télégrammes différés, créés par le décret n° 9616 du 13 juin 1911, entrent dans ces chiffres pour 1.192 dépêches et 14.483 mots.

En ce qui concerne la télégraphie sans fil, le nombre des télégrammes reçus et transmis en 1912 a été de 18.071, pour 218.402 mots.

Le nombre des stations de télégraphie sans fil est actuellement de huit : Amaralina, dans l'Etat de Bahia; Babylonia, à Rio de Janeiro; Fernando de Noronha, dans l'île du même nom; Montserrat, à Santos; Olinda, dans l'Etat de Pernambuco; Juncão, dans la barre du Rio Grande do Sul; Lagôa, dans l'île de Santa-Catharina; et Sao Thomé, au cap du même nom.

Les stations de Juncão et Lagôa ont été inaugurées en 1912 et celle de Sao Thomé, le 1^{er} janvier 1913.

ÉTATS-UNIS

Le conflit avec le Mexique. — D'après un télégramme récent de Washington, le président Wilson fait un dernier effort pour sauver la Conférence de médiation de Niagara-Falls; il a adressé un nouvel appel au général Carranza, l'invitant à envoyer des délégués pour discuter la paix, et il consentirait à écarter la demande d'un armistice par les médiateurs pendant la durée des conversations officielles entre les délégués fédéraux et les délégués constitutionnalistes.

Les médiateurs donneraient leur agrément à cette proposition; mais pour bien marquer que ces conversations sont officielles et en dehors de la conférence officielle, elles auront lieu du côté américain de Niagara-Falls et non du côté canadien.

Si le général Carranza peut être amené à envoyer des délégués pour se rencontrer avec ceux du général Huerta, les délégués américains, MM. Lamar et Lehmann, agiraient comme médiateurs entre les factions mexicaines et tenteraient de les mettre d'accord.

Les médiateurs sud-américains suivraient ces négociations subsidiaires en conférant parallèlement, suivant le cas, avec les délégués américains ou huertistes. Ces derniers ont fait savoir, par l'intermédiaire des médiateurs, qu'ils sont prêts à traiter de la manière indiquée avec les constitutionnalistes.

Marché Financier de New-York

New-York, 24 juin 1914.

La situation monétaire est à peu près la même. Les prêts à vue se traitent entre 1 7/8 et 2 0/0; le change et le câble-transfert sur Londres sont en hausse respectivement de 3/32 et de 3/16 c.

Le marché agricole est irrégulier.

Du côté industriel, on trouve les fers indécis et les pétroles fermes. D'après l'Iron Age, les achats d'acier, bien que meilleurs qu'en mai, sont pourtant inférieurs à ce qu'on attendait. Les commandes pour rails sont assez bonnes. Les fabricants de plaques ne trouvent que difficilement des commandes; les prix baissent à nouveau.

Le cuivre-métal est stationnaire à 13 50.

A Wall Street, le marché est calme mais soutenu à l'ouverture, dans la suite, il fléchit sur le bruit de la faillite d'une entreprise commerciale de grande envergure. La clôture est faible.

Les transactions totales ont porté sur 350.000 titres environ.

Voici les cours de quelques-unes des principales valeurs américaines : Amalgamated Copper, 68 87; Anaconda, 30 62; U. S. Steel Corporation (ord.), 60 ...

Atchison, 98 50; Milwaukee, 97 50; Erie, 28 ...; Reading, 162 50; Canadian Pacific, 192 50; Illinois Central, 112 ...; Louisville, 136 50; N.-Y. Central, 87 75; Union Pacific, 152 75; Pennsylvania, 110 25.

ASIE

CHINE

Le commerce du thé à Fouchéou. — Il résulte d'un récent rapport du vice-consul de France à Fouchéou que les résultats de la saison 1913-1914 pour le thé chinois sont loin d'être satisfaisants. La dernière campagne, qui vient de se terminer, est, en effet, la plus désastreuse qu'aient connue les exportateurs de thé de Fouchéou; les exportations sont tombées à un chiffre bien inférieur à celui de la saison précédente, qui elle-même marquait un recul sur les années antérieures.

Voici, par pays, comment se répartissent les ventes pour les deux dernières campagnes :

Pays	1912-13	1913-14
	(En livres)	
Angleterre.....	2.960.362	2.964.256
Russie.....	1.649.189	2.890.420
Allemagne.....	3.480.702	2.861.206
Etats-Unis et Canada.....	2.138.450	1.680.661
Australie et Nouvelle-Zélande.....	1.071.556	989.853
Chine du Nord.....	1.147.234	981.955
Autriche.....	1.272.540	907.488
Hollande.....	1.189.109	719.572
France.....	977.459	594.568
Autres pays d'Europe.....	766.247	592.994
Amérique du Sud.....	214.887	172.292
Afrique du Sud.....	57.882	101.847
Chine du Sud.....	51.967	17.483
	16.977.584	14.974.565

L'Europe est le plus gros acheteur de thé chinois, les exportations à destination du continent représentant plus des deux tiers des exportations.

L'Angleterre a un peu augmenté ses achats et est passée au premier rang, occupé l'année précédente par l'Allemagne, ce dernier pays ne venant maintenant qu'au troisième rang. C'est la Russie, dont les achats ont été supérieurs de 1.241.231 livres à ceux de la saison 1912-1913, qui occupe aujourd'hui la seconde place.

Les Etats-Unis, qui étaient autrefois de gros clients, s'approvisionnent de plus en plus sur d'autres marchés. La France ne vient qu'au neuvième rang, avec des achats inférieurs de 382.901 livres à ceux de la saison précédente. Les expéditions à destination de l'Afrique du Sud ont presque doublé, mais elles sont encore relativement très faibles.

MINES D'OR

General Mining and Finance Corporation, Ltd

Les actionnaires de cette Compagnie sont convoqués en assemblée générale annuelle pour aujourd'hui, 26 juin.

Les résultats de l'exercice 1913 dont il leur sera rendu compte ressortent du « Compte de Profits et Pertes » ci-dessous :

COMPTE DE PROFITS ET PERTES	
Crédit	
Solde reporté de l'exercice 1912.....	Liv. st. sh. d. 5.953 14 9
Bénéfice sur vente de titres, etc.....	7.305 9 11
Recettes diverses : dividendes, intérêts, droits de transfert, commissions, loyers, etc.....	52.587 13 1
Solde porté au bilan.....	43.416 11 4
Ensemble.....	109.263 8 4
Doit	
Frais d'administration à Johannesburg, Londres, Berlin, Paris, comprenant : honoraires des administrateurs-gérants, appointements du personnel administratif et technique, loyers, fournitures de bureaux, impressions, publicité, voyages, câblogrammes et frais généraux (moins montants reçus d'autres Compagnies).....	17.936 1 1
Honoraires des administrateurs.....	2.177 15 7
Pertes sur entreprises amorties, moins bénéfices réalisés.....	59.140 4 1
Dépréciation : Mobiliers des bureaux, matériel, etc.....	9 8 4
Compte de réserve pour immeubles : Réserve supplémentaire.....	30.000 0 0
	109.263 9 1

Le rapport du Conseil d'administration observe que le bénéfice d'exploitation pour l'exercice 1913, déduction faite des frais d'administration, de l'amortissement du mobilier des bureaux, etc., s'est élevé à 39.769 liv. st. 18 sh.; avec le solde de 5.953 liv. st. 14 sh. 9 d. reporté de l'exercice précédent, le total disponible s'établit à 45.723 liv. st. 12 sh. 9 d. Mais le Conseil a cru bon de pourvoir aux affectations suivantes, mises au débit du « Compte de Profits et Pertes » : perte sur entreprises, 59.140 liv. st. 4 sh. 1 d.; addition à la réserve de la propriété bâtie, 30.000 liv. st., de sorte qu'il y a à porter au bilan une perte de 43.416 liv. st. 11 sh. 4 d.

La dépression dans les valeurs minières sud-africaines, signalée dans le précédent rapport annuel, a été encore plus marquée l'année dernière. Par suite de cet état des affaires et par suite aussi de la suspension (pour des raisons financières) des opérations minières actives à la Cinderella Consolidated et aux Rand Collieries, Compagnies dans lesquelles la General Mining a de grands intérêts, le portefeuille, compté aux cours du marché du 31 décembre 1913, accuse une moins-value de 833.236 liv. st. 10 sh. 6 d. par rapport à la valeur globale pour laquelle il figure sur les livres. Les conséquences graves que la suspension des opérations de la Cinderella Consolidated devait avoir pour la valeur des titres de cette Compagnie possédés par la General Mining (et qu'on avait laissé prévoir à l'assemblée générale de l'année dernière) entrent pour une très grande part dans ladite moins-value. Toutefois il ne s'agit pas là d'une perte réalisée; une amélioration sensible à cet égard dépend, dans une grande mesure, des conditions générales du marché, et, dans certains cas, de la possibilité de trouver le supplément de capital d'exploitation nécessaire pour continuer le développement des propriétés dans des conditions normales.

La somme de 140.000 liv. st. portée au précédent budget comme réserve contre pertes éventuelles résultant d'avances sur titres et débiteurs divers, a servi à amortir toutes les dettes mauvaises ou douteuses et à ramener les avances sur titres au niveau indiqué par les cours au 31 décembre des valeurs engagées.

La majeure partie des actions et obligations du portefeuille

concerne les neuf mines que la Compagnie dirige et sur lesquelles elle a la haute main. Ce sont :

Mines d'affleurement en état de production : Aurora, West United, Meyer and Charlton, New Goch, Roodepoort United, Van Ryn, West Rand Consolidated.

Mines deep-level en état de développement actuel ou susceptibles de développement futur : Cinderella Consolidated, New Steyn Estate, Rand Collieries.

Le portefeuille comprend aussi des actions d'autres Compagnies minières, immobilières, financières et diverses; elles étaient portées sur les livres pour 225.268 liv. st. 9 sh. au 31 décembre dernier. La Compagnie possède aussi diverses propriétés minières, des terrains, des constructions, comptés pour 261.070 liv. st. 19 sh. 1 d. Parmi eux se trouvent 564 claims dans différentes parties du Witwatersrand. Les terrains et immeubles sont tous situés à Johannesburg et de bon rapport, mais, devant l'extraordinaire et persistante dépression qui a pesé sur presque toutes les catégories de valeurs au Witwatersrand, le Conseil d'administration a jugé opportun de renforcer de 30.000 liv. st. la réserve de la propriété bâtie portée ainsi à 70.000 liv. st.

Sous tous les rapports, l'exercice écoulé a été une période fort grave et fort inquiétante pour tous ceux ayant des intérêts dans l'industrie minière du Transvaal. Le détachement absolu témoigné dans les dernières années à l'égard des entreprises minières sud-africaines s'est accentué à la suite des troubles ouvriers qui ont régné sur les champs d'or pendant et après la grève générale de juillet dernier. Il en est résulté que la Compagnie n'a pas eu l'occasion de rentrer dans les sommes importantes immobilisées sous forme d'avances à ses filiales, et a essuyé en outre la dépréciation anormale de la valeur négociable de ses placements.

Le Conseil d'administration n'épargnera aucun effort pour mettre la Compagnie dans une situation plus prospère, mais il regarde comme étant de son devoir de faire remarquer que la prospérité de ses gisements miniers dépend grandement de l'exploitation de ce que l'on nomme communément : mines de teneur inférieure; nombre de ces mines travaillent aujourd'hui avec une faible marge de bénéfices, qui disparaîtra inévitablement si l'industrie est grevée d'un accroissement de frais d'exploitation soit par surcroît d'impôts, soulèvements industriels ou autres facteurs. Par contre, les propriétés en question se ressentiraient favorablement de l'adoption de procédés mécaniques plus économiques, d'un meilleur rendement de la main-d'œuvre blanche et noire et d'une paix industrielle prolongée, et cela dans une mesure qui non seulement permettrait à ces mines de répartir de bons dividendes entre leurs actionnaires, mais attirerait également le capital nécessaire pour développer activement de vastes étendues de terrain qui demeurent maintenant inutilisées. Ce retour de confiance aurait des conséquences de grande portée pour la General Mining, largement intéressée dans nos Compagnies possédant des grandes superficies minières au Witwatersrand qui attendent d'être mises en valeur.

Informations diverses

Les importations de Diamants aux États-Unis. — Aux États-Unis, le total des importations de pierres précieuses et de diamants, s'est élevé la semaine dernière à 593.000 dollars, contre 527.000 dollars pendant la semaine précédente, 332.000 dollars pendant la semaine correspondante de 1913 et 680.000 dollars en 1912.

Revue hebdomadaire du Marché des Mines d'Or de Londres

Londres, 24 juin 1914.

Bien que très soutenu, le Marché Sud-Africain ne s'est pas encore réellement senti des récentes déclarations de dividendes. Cependant, sur quelques valeurs, on a pu signaler des demandes que l'on considère de certains côtés comme significatives.

* * * Valeurs de Compagnies Territoriales et de Trust. — La Chartered, qui finissait à 16/1 1/2, la semaine dernière, est à 16/3. Consolidated Goldfields 2 7/32.

La General Mining and Finance Corporation clôture

à 7/16; *Rand Mines* 6 liv., au lieu de 5 31/32; *Transvaal Land* 7/8.

**** District du Witwatersrand.** — La *Bantjes* est à 21/32.

La *Benoni* s'inscrit à 2/0. *Brakpan Mines*, 2 9/16, au lieu de 2 3/16. *City and Suburban*, 2 5/8.

La *Durban Rodepoort* est à 1 1/16. L'*East Rand* finit à 1 11/16, au lieu de 1 21/32. Cette Compagnie déclare un dividende semestriel de 7 1/2 0/0 soit 1 sh. 6 d., contre 12 1/20/0 ou 2 sh. 6 d. en décembre. La *Geduld* s'échange à 1 3/16; *Ginsberg*, 7/8.

La *Glencairn* est à 2/6. *New Goch*, 25/32. La *New Heriot* reste à 3 liv. st.

La *Knight's* (*Witwatersrand*), est à 3 9/16, sans changement; *Knight Central*, 13/32; *New Kleinfontein* 1 5/32. Cette Compagnie vient de déclarer un dividende semestriel de 5 0/0 soit 1 shilling, contre 2 1/2 0/0 ou 6 pence en décembre. Les actionnaires sont convoqués en assemblée extraordinaire pour le 21 juillet prochain à l'effet de se prononcer sur une proposition d'augmentation du capital. Celui-ci serait porté de 1.151.540 liv. st. à 1.300.000 liv. st. par la création de 148.460 actions nouvelles, dont 115.154 seraient offertes aux actionnaires actuels à 20 shillings chacune, c'est-à-dire au pair, dans la proportion d'une nouvelle action pour dix anciennes.

La *Langlaagte Estate* se tient à 1 liv.; *Meyer and Charlton*, 5 3/4, perdant 1/16. Cette Compagnie vient de déclarer un dividende semestriel de 35 0/0 soit 7 shillings, au lieu de 40 0/0 ou 8 shillings en décembre, mais contre 30 0/0 ou 6 sh. en juin 1913.

La *New Modderfontein* est à 13 liv. La *New Primrose* s'inscrit à 1 1/8. *Princess Estate*, 5/6. *Randfontein Central*, 27/32. Le secrétaire de cette Compagnie a communiqué la note suivante, qui se rapporte également à la *Randfontein Estates*: « Les administrateurs ont le regret d'informer MM. les actionnaires qu'ils considèrent inopportune la déclaration d'un dividende intérimaire pour le semestre finissant le 30 juin 1914, à cause de la pénurie de main-d'œuvre indigène ainsi que de la récente grève et agitation des ouvriers blancs. Pour ces raisons, les bénéfices du premier semestre de cette année font ressortir une diminution de près de 100.000 liv. st., par rapport à ceux du semestre correspondant de l'exercice précédent. Dans ces conditions, les administrateurs estiment que la suppression d'un dividende intérimaire pour le premier semestre placera la trésorerie des deux Compagnies sur une base solide. »

La *Randfontein Estate* est à 15/16. *Robinson Gold*, 2 7/8, au lieu de 2 15/16.

La *Simmer and Jack* s'inscrit à 19/32. La *Van Ryn* est à 3 3/8.

La *Village Main Reef* est à 2 liv., au lieu de 1 15/16; *Vogelstruis Estate*, 2/0. *West Rand*, 7/9. *Wolhuter*, 23/32.

**** Compagnies de Deep Levels.** — L'*Apex* est à 7/8. Cette Compagnie, possédant 150.000 actions *New Kleinfontein*, aura le droit de souscrire dans l'émission d'actions nouvelles projetée par cette dernière entreprise, à 15.000 actions à 20 shillings chacune. Elle a donc décidé d'offrir à ses actionnaires la faculté de souscrire à ces actions directement dans la proportion d'une action nouvelle *New Kleinfontein* pour chaque 20 actions *Apex* enregistrées au 30 juin 1914, sans toutefois tenir compte des fractions. *Cinderella Consolidated Gold Mines*, 9/32; *City Deep*, 3 1/4; *Aurora West*, 7/16.

La *Consolidated Langlaagte* finit à 1 3/4; *Crown Mines*, 6 liv. st., au lieu de 5 15/16.

La *Durban Rodepoort Deep* est à 15/16, en avance de 1/16. *Ferreira Deep*, 2 3/8. *Geldenhuis Deep*, 1 1/4. *Glynn's Lydenburg*, 9/16.

La *Knight's Deep* clôture à 1 5/8. *Main Reef West*, 3/8.

La *Modderfontein B* reste à 4 1/2, contre 4 15/32.

La *Modderfontein Deep* finit à 2 3/4, contre 2 11/16.

New Unified, 7/8; *Nourse Mines*, 1 3/8. *Nigel Gold*, 11/16.

La *Robinson Deep* se retrouve à 1 9/16, au lieu de 1 1/2.

La *Rodepoort United Main Reef*, 7/16. *Rose Deep*, 2 1/8.

La *Simmer Deep* s'échange à 1/6. *Sub Nigel*, 1/2; *Witwatersrand Deep*, 2 1/2; *Van Ryn Deep*, 2 5/16.

**** Valeurs Rhodésiennes et diverses.** — La *Globe and Phoenix* est à 1 5/8. *Rhodesia Gold Mining* 3/8;

Transvaal and Delagoa Bay Investment 2 1/2; *Transvaal Gold Mining Estate*, 1 13/16.

La *Giant Mines* termine à 5/8, inchangée. *Eldorado* 7/8; *Tanganyika Concessions*, 2 liv. st.

La *De Beers ordinaire* a été hésitante. Elle clôture à 16 1/2, au lieu de 16 7/16; action de préférence, 16 1/4.

La *Premier Diamond*, action différée, est à 7 1/2, contre 7 5/8; action de préférence, 8 1/4; cette Compagnie vient de déclarer un dividende de 200 0/0 ou 5 shillings par action différée, contre 350 0/0 ou 8 sh. 9 d. en décembre. *Roberts Victor*, 1 liv. st. *New Jagersfontein*, 3 15/16, gagnant 1/16.

Revue hebdomadaire du Marché des Mines d'Or de Paris

Paris, le 25 juin 1914.

Les dispositions générales dans le compartiment des *Mines d'Or Transvaaliennes* sont un peu plus hésitantes. On annonce qu'à l'assemblée trimestrielle de la Chambre des Mines du Transvaal, le président a déclaré qu'il croyait que cet hiver la perte de main-d'œuvre indigène serait inférieure au niveau habituel, et que l'emploi croissant des machines avait un effet marqué sur le nombre des noirs nécessaires dans les mines.

La *Rand Mines* clôture à 150 fr. 50, perdant un franc. *Chartered* 20 fr. 25.

La *Consolidated Goldfields* est à 55 francs. *East Rand*, 42 fr. 25, contre 44 fr. 50.

Au Parquet, la *Central Mining* se retrouve à 201 francs, en baisse d'un franc. Le directeur de la *Trinidad Leaseholds Company*, filiale de la *Central Mining*, a envoyé des câblagrammes desquels il résulte que le puits n° 1 produit actuellement 250 barils de pétrole par jour; le puits n° 2 donne environ 60 barils et son débit va en augmentant.

La *Brakpan Mines* clôture à 60 fr. 75, en bénéfice de 4 fr. 25. *Crown Mines*, 150 fr. 50, en moins-value d'un franc. *City Deep*, 32 francs.

La *Durban Rodepoort Deep* reste à 22 fr., sans changement sur jeudi. La *Ferreira Deep* clôture à 57 fr. 75, au lieu de 58 fr. 50.

La *Geldenhuis Deep* est à 31 fr. 75. La *Geduld* reste à 29 fr. 25; *General Mining*, 11 fr. 75; *Action Goertz*, 11 fr. 25; *Johannesburg Consolidated Investment*, 23 fr. 50; *Knight's (Witwatersrand Gold)*, 87 fr. 75.

La *New Kleinfontein* s'échange à 28 fr. 75, contre 28 fr. 25. *Langlaagte Estate*, 24 fr. 50. Cette Compagnie déclare un dividende semestriel de 5 0/0 ou 1 shilling, au lieu de 2 1/2 0/0 ou 6 pence il y a six mois. *May Consolidated*, 5 fr. 75.

Modderfontein B, 113 fr. 50, comme précédemment. *New Goch* est à 19 fr. 75. La *New Primrose* finit à 31 francs. *New Steyn*, 11 fr. 25.

La *Randfontein Estate*, qui restait à 26 fr. 25, s'inscrit à 24 fr. 25; *Robinson Gold*, 72 fr. 25, au lieu de 74 francs. Le dividende semestriel de 9 shillings par action que cette Compagnie a déclaré récemment, sera mis en paiement à partir du 5 août prochain. Les détenteurs de titres au porteur en recevront le montant contre remise du coupon n° 39.

Au cas où le Conseil actuel serait réélu à l'assemblée générale du 30 courant, le bonus de 10 shillings qui serait alors déclaré serait mis en paiement en même temps que le dividende régulier, et les porteurs d'actions au porteur en recevraient le montant contre remise du seul coupon n° 39. La *Robinson Deep* clôture à 40 fr. 75, contre 39 francs, *Rose Deep*, 53 fr. 75.

La *Simmer and Jack* est à 14 fr. 25. *South Africa Gold Trust*, 25 fr. 50. *Transvaal Consolidated Land*, 23 fr. 50; *Van Ryn*, 86 francs, gagnant 2 francs. Cette Compagnie déclare un dividende semestriel de 22 1/2 0/0 ou 4 shillings 6 pence, comme il y a six mois.

La *Village Main Reef* cote 50 francs, au lieu de 49 fr. 75. *Village Deep*, 49 fr. 75 contre 50 fr. 25.

La *De Beers*, action ordinaire, qui finissait à 417 francs, revient à 414 fr. 50; action de préférence 408 francs, contre 412 francs. *Jagersfontein* ordinaire, 97 francs.

L'Administrateur-Gérant : GEORGES BOURGAREL.

Paris.— Imprimerie de la Presse, 16, rue du Croissant.— Simart imp.